



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CORBAS ET FEYZIN 2025-2030



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône



1	EDITO.....	3
2	SIGNATAIRES.....	4
3	CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEMARCHE D'ELABORATION	5
3.1	Le contexte et les objectifs	5
3.1.1	Historique de la démarche	5
3.1.2	Territoire concerné et portage	5
3.1.3	Objectifs	5
3.2	La démarche d'élaboration.....	5
3.2.1	Construction du diagnostic.....	6
3.2.2	Identification des priorités de santé	6
3.2.3	Rédaction des fiches-actions	7
3.3	Les signataires.....	7
4	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	8
5	PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION	10
5.1	Les instances de pilotage et de suivi technique.....	10
5.2	La coordination du CLS et du CLSM	10
5.3	Le suivi et l'évaluation	11
5.3.1	Le suivi	11
5.3.2	L'évaluation	11
6	PLAN D'ACTION	13
6.1	La synthèse du plan d'action en un coup d'œil	13
6.2	Les fiches-actions.....	14
6.2.1	Axe 1 - Accès aux soins et aux droits	14
6.2.2	Axe 2 - Prévention – Promotion de la santé.....	32
6.2.3	Axe 3 - Santé mentale	45
6.2.4	Axe 4 - Santé-environnement.....	64
7	ANNEXES.....	77
7.1	Liste des documents et données utilisés pour le diagnostic	77
7.1.1	Documents	77
7.1.2	Données.....	77
7.2	Liste des participant(e)s aux ateliers	78
7.3	Glossaire	80
7.4	Diagnostic du Contrat Local de Santé	80

1 Edito

Améliorer la santé de nos habitants est l'une des responsabilités majeures qui incombent aujourd'hui à nos villes. Dans un contexte sanitaire difficile et face aux pressions croissantes sur notre système de santé, les maires se sont de fait retrouvés en première ligne : pour lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux soins, pour promouvoir la prévention, pour maintenir un lien social indispensable au bien-être de chacun.

C'est dans cet esprit que les villes de Corbas et de Feyzin signent ensemble leur Contrat Local de Santé (CLS), fruit d'un travail rigoureux, partagé et profondément ancré dans la réalité de notre territoire. Ce contrat marque une étape essentielle vers une action publique de santé plus cohérente, plus proche et plus efficace.

Ce projet est d'abord le résultat d'une démarche participative et inclusive. Cette méthode collaborative a permis de croiser les regards de nombreux partenaires, de valoriser les initiatives locales, et de renforcer les synergies entre les deux communes. Ensemble, nous avons défini des priorités claires et fondées, issues d'un diagnostic de terrain, d'entretiens, et de groupes de travail.

Les objectifs retenus sont en lien avec les préoccupations de tous : renforcer l'offre de soins de premier recours et améliorer l'accès et le parcours de soins pour tous ; prévenir les risques et promouvoir les comportements favorables à la santé (alimentation et activité physique, vaccination et dépistages, lutte contre les violences) ; améliorer la prise en charge de la santé mentale (repérage et orientation) et lutter contre la stigmatisation ; améliorer la qualité de vie en luttant contre l'exposition aux risques chimiques et autres perturbateurs endocriniens.

Chaque signataire du CLS prend des engagements clairs, durables et partagés. Car au-delà des intentions, ce contrat repose sur un engagement collectif et une logique de co-responsabilité. Il prévoit aussi des indicateurs d'impact précis, qui permettront de suivre les résultats et d'adapter notre action au fil du temps : nombre de rencontres entre professionnels, efficacité des outils mis en place, amélioration de la coordination...

Ce CLS n'est donc pas un simple document administratif. C'est un véritable levier d'action territoriale, qui témoigne de notre volonté de faire de la santé un bien commun, accessible à tous, tout au long de la vie. En rapprochant les acteurs, en décloisonnant les pratiques, en valorisant les ressources locales, nous batissons un territoire plus solidaire, plus attentif, et plus résilient face aux défis sanitaires actuels et à venir.

Nous remercions sincèrement l'ensemble des partenaires, institutions, professionnels et citoyens qui ont contribué à ce projet. Grâce à vous, la santé devient une affaire partagée, au service de chacun.



Marc MAMET

Maire de Feyzin



Alain VIOLET

Maire de Corbas

2 Signataires

Marc MAMET
Maire de Feyzin



Signé

Alain VIOLET
Maire de Corbas



Signé

Cécile COURREGES
Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes



Signé

Pascal BLANCHARD
Vice-Président de la Métropole de Lyon à la Solidarité
et à la promotion de la santé publique



Signé

Emmanuelle LAFOUX
Directrice Générale de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Rhône



Signé

Arnaud LECLERC
Inspecteur d'Académie des services de l'éducation
nationale du Rhône



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Signé

Nadia TOURNADOUR
Infirmière diplômée d'Etat, Présidente de la
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
de l'Ozon



Signé

Véronique HENRI-BOUGREAU
Directrice Générale de la Caisse d'Allocations
Familiales du Rhône



Signé

3 Contexte, objectifs et démarche d'élaboration

3.1 Le contexte et les objectifs

3.1.1 Historique de la démarche

Conscientes des besoins en santé sur leurs territoires et dans l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, les communes de Corbas et Feyzin se sont engagées dans la construction d'un Contrat Local de Santé (CLS) intercommunal dès 2022.

Si les deux communes n'ont pas les mêmes populations, ni les mêmes ressources, elles partagent des enjeux similaires : la désertification médicale, le vieillissement de la population et la complexité grandissante des situations, la santé mentale, les addictions, et la précarisation de certaines catégories de population.

Suite à de premiers échanges avec l'Agence régionale de santé, ayant permis à la directrice du CCAS de Feyzin d'exposer la nécessité d'élaborer un Contrat local de santé pour répondre aux besoins de santé globale des habitants, les communes de Feyzin, Corbas et Solaize se sont rapprochées pour construire une démarche commune. Les trois Villes ont missionné l'Observatoire régional de la santé (ORS) pour élaborer un diagnostic commun.

En parallèle de ces travaux et discussions, les communes de Feyzin et Corbas ont mis en place des sessions d'acculturation des élu(e)s à la thématique de la santé, en organisant des interventions de l'ARS lors des réunions du bureau municipal, en présentant l'état des lieux de l'ORS, et en interrogeant les élus sur leurs attentes en matière de santé.

3.1.2 Territoire concerné et portage

Le CLS concerne l'ensemble du territoire de Feyzin et Corbas, et est porté conjointement par les deux communes.

3.1.3 Objectifs

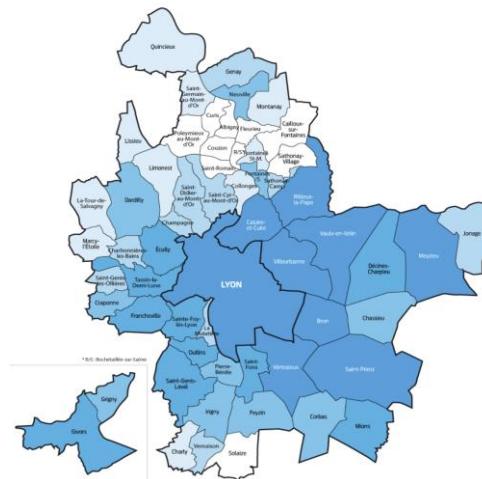
Ce Contrat, outil de pilotage et de coordination des politiques publiques, a pour objectif de coordonner les objectifs, actions, ressources et acteurs locaux, dans le but d'améliorer la santé et le bien-être des habitants.

3.2 La démarche d'élaboration

Les deux CCAS ont mis en œuvre une démarche résolument partenariale et collaborative, afin :

- d'impliquer et de mobiliser les acteurs locaux,
- de créer une culture commune autour de l'approche de la santé sur le territoire intercommunal.

L'élaboration a été accompagnée par le cabinet Sedetiam.



Nombre d'habitants par commune (chiffres 2024)
Moyenne Métropole de Lyon : 23 738 (nationale : 1849 habitants)
Moyenne territoire CLS (Corbas : 10 932 habitants, Feyzin : 9 850 habitants)

Schéma récapitulatif de la démarche d'élaboration du CLS



3.2.1 Construction du diagnostic

Sur la base du diagnostic initial réalisé par l'ORS, plusieurs travaux ont été menés pour l'approfondir et le consolider :



- Analyse de l'ensemble des documents comportant des informations sur les besoins et l'offre de santé sur les deux communes (la liste de tous les documents figure en annexe 1)
- Recueil de compléments au diagnostic grâce à des entretiens de cadrage et au traitement de contributions spontanées par mail
- Approfondissement dans le cadre de deux focus groups (un sur chaque commune) mobilisant les acteurs des deux territoires (complété par une enquête en ligne pour les personnes non disponibles pour les temps collaboratifs).

Ces focus groups se sont caractérisés par :

- une bonne mobilisation des parties prenantes (malgré la période de congés scolaires),
- un déroulé dynamique permettant le recueil de nombreuses données sur les actions existantes,
- la prise de conscience du statut d'acteur de la santé pour certains participants et de l'identification de leur rôle et actions potentielles en la matière,
- l'initiation d'une dynamique d'interconnaissance d'acteurs.

3.2.2 Identification des priorités de santé

Le 7 avril, un atelier intercommunal dédié a permis à chaque participant de travailler sur deux des quatre axes du CLS pour faire émerger des priorités de santé partagées par tous sur la base des conclusions du diagnostic. 42 personnes se sont mobilisées pour cet atelier, soit un nombre supérieur au nombre initial d'inscrits.

Cet atelier a généré :

- des **contributions actives** et des contenus permettant d'engager le travail de rédaction des fiches actions,

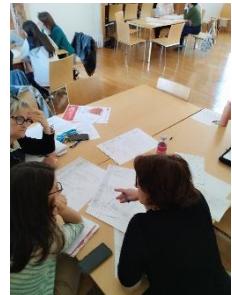


- une réelle atmosphère collaborative, à entretenir à l'avenir,
- des engagements d'acteurs à assurer le rôle de pilote des **fiches actions**.

3.2.3 Rédaction des fiches-actions

Un atelier, le 12 mai, a été dédié à l'accompagnement au renseignement des fiches-actions par leurs pilotes, sur la base d'une trame pré-renseignée qui leur a été fournie. Cette trame est celle proposée par l'Agence régionale de santé pour l'ensemble des CLS de la région.

Les pilotes, accompagnés dans certains cas par un groupe projet qu'ils ont constitué, ont ensuite finalisé les fiches-actions, en bénéficiant d'un accompagnement à cette finalisation rédactionnelle par les deux directrices du CCAS et l'équipe d'appui à l'élaboration du CLS (Sedetiam Conseil).



Cette méthodologie globale et progressive, centrée sur la participation, a permis d'aboutir à un CLS centré sur des priorités claires, fondées sur un portrait complet du territoire, et de favoriser l'interconnaissance d'acteurs intervenant dans des domaines complémentaires ou similaires. Cette démarche a permis de valoriser les initiatives existantes, et aux deux communes, de s'inspirer mutuellement.

3.3 Les signataires



Chaque signataire s'engage à :

- contribuer aux actions sur lesquelles il est mobilisé,
- participer aux instances de pilotage du CLS,
- assurer la continuité de sa mobilisation en cas de changement de professionnels au sein de son organisation.

4 Synthèse du diagnostic

Le diagnostic réalisé au lancement de la construction du CLS intercommunal a mis en lumière les enjeux majeurs sur le territoire de Corbas et Feyzin, sur les besoins et l'offre en matière de soin et de prévention – promotion de la santé, les vulnérabilités de certaines populations, le repérage et le soin des personnes ayant des problématiques de santé mentale, ainsi que les expositions de la santé des habitant(e)s à des facteurs environnementaux. L'élaboration du CLS a été conduite dans l'objectif de répondre à ces enjeux.

Contexte socio-démographique : des phénomènes de précarisation sur les deux communes, sans l'appui des crédits politique de la ville

A elles deux, Corbas et Feyzin comptent près de 20 700 habitants. Si Corbas est une commune périurbaine dynamique avec une structure familiale stable, Feyzin a connu une croissance démographique grâce à son développement industriel. Les deux communes accueillent des populations vulnérables, notamment des personnes isolées, vieillissantes, et des familles monoparentales. Toutes deux ont près de 25% d'habitants âgés de moins de 20 ans et près de 20% d'habitants âgés de plus de 65 ans. En ce qui concerne le profil socio-économique, Corbas présente des indicateurs de précarité inférieurs à la moyenne métropolitaine, tandis que Feyzin accueille des catégories socio-professionnelles moins favorisées.

Etat de santé : des indicateurs préoccupants

Les deux communes connaissent des taux élevés de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, respiratoires, cancers), la consommation de soins est importante, avec des taux de recours élevés aux professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, ophtalmologues, gynécologues, pédiatres, sages-femmes et orthophonistes), et aux services d'urgence et de prise en charge hospitalière (Hospices Civils de Lyon Sud (Oullins-Pierre-Bénite), Groupe Hospitalier Les Portes du Sud (Vénissieux)). En effet, les deux communes rencontrent une situation moins favorable que la moyenne métropolitaine pour le nombre d'affections de longue durée, les taux d'hospitalisation liés au diabète, aux maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Un accès aux droits et aux soins confronté à de nombreux freins

Malgré les dispositifs d'aides à l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles (comme la protection universelle maladie pour toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, la médiation santé à Feyzin...), de nombreuses personnes renoncent encore aux soins en raison de freins socio-éducatifs, socio-économiques, psychologiques et d'intégration sociale (Illettrisme, illectronisme, absence de mutuelle, méconnaissance des droits...).

Les deux communes disposent d'une offre de soin globalement limitée par rapport aux besoins, avec des perspectives d'aggravation de cette situation liée à de prochains départs à la retraite de professionnels de santé libéraux, et une difficulté d'accès aux soins exacerbée pour certains publics fragiles.

Le défaut d'offre de santé implique également un taux de patients hospitalisés supérieur à la moyenne régionale et l'aggravation potentielle des situations, en raison des délais d'attente et du manque de professionnels de proximité et se déplaçant à domicile pour le suivi de la prise en charge.

En matière d'accès aux droits, outre l'éloignement des guichets de services publics, des habitants sont identifiés comme à risque de non-recours aux soins, en raison notamment de difficultés socio-culturelles.

Les deux communes proposent des actions correctrices pour améliorer l'accès aux soins et aux droits, mais les professionnels du soin et du social remarquent une augmentation de la complexité des prises en charge et notent un besoin urgent d'agir pour améliorer la coordination des prises en charge sanitaires et sociales.

Malgré le manque de ressources, l'engagement des professionnels est à souligner. Leurs connaissances du territoire (et des besoins des habitants) leur permettent d'engager des partenariats essentiels et de mobiliser les services compétents de l'action sociale.

Une offre de manière d'actions de prévention et promotion de la santé réelle, mais en partie méconnue et bénéficiant peu aux publics éloignés du droit commun

Les communes proposent des activités de prévention primaire (vaccination, bien-être, activité physique, alimentation, bien vieillir, petite enfance et jeunesse) et secondaire (dépistages).

Toutefois, les acteurs relèvent un manque de maillage partenarial et de connaissance entre les acteurs, limitant la force frappe de leurs interventions et des messages qu'ils diffusent.

Par ailleurs, quelle que soit la thématique, les deux communes rencontrent des difficultés pour conduire des actions « d'aller vers » et pour intervenir auprès des personnes éloignées des dispositifs de prévention traditionnels : ce sont en majorité les personnes déjà sensibilisées qui ont recours aux actions proposées. Il s'agit alors de mobiliser des leviers pour toucher plus précisément les jeunes (11-25 ans), les personnes isolées et les personnes âgées.

Santé mentale : une situation particulièrement préoccupante en matière d'offre

Les deux communes sont confrontées à de multiples problématiques de santé mentale : taux élevé de recours à des traitements psychotropes, multiples situations de fragilisation psychique et de troubles psychiatriques, et risques d'épuisement psychique des aidants et des professionnels. De plus, les équipements et services de prise en charge restent peu accessibles pour les habitants du territoire, et sont saturés.

En termes de repérage, les deux communes connaissent des difficultés pour repérer les personnes porteuses d'une problématique de santé mentale. Outre les situations bien repérées, les acteurs des deux communes expriment une difficulté globale à repérer les situations d'apparition ou d'aggravation des troubles psychiques et une difficulté à savoir vers qui orienter.

Une exposition de la population à des facteurs environnementaux impactant négativement la santé

Le contexte territorial très industriel du territoire est un marqueur fort du cadre de vie, très intégré dans la vie quotidienne des habitants, surtout à Feyzin. Les deux communes sont confrontées à des dégradations de leurs environnements de vie, impactant négativement leur santé (pollution atmosphérique amplifiée par une faiblesse de l'offre en transports en commun, sites et sols pollués notamment aux PFAS, dégradation de la qualité de l'eau). Le territoire est également confronté à des problématiques de précarité énergétique, de suroccupation des logements, de qualité de l'air intérieur.

Malgré la situation triplement défavorisée sur le plan social, sanitaire et environnemental (à géométrie variable selon les communes et les quartiers), les communes s'engagent pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Des actions de végétalisation et de débitumisation des espaces montrent un début d'engagement des deux collectivités en matière d'urbanisme favorable à la santé. L'information sur la qualité de l'air, la mise à disposition d'espaces favorisant l'activité physique, la détente et les liens sociaux, l'accès à un logement décent, aux mobilités douces et à des produits alimentaires sains sont les principales actions conduites à ce jour, mais elles restent partielles et ponctuelles à ce stade.

5 Pilotage, suivi et évaluation

5.1 Les instances de pilotage et de suivi technique

Le comité de pilotage est responsable de la prise de décision concernant la mise en œuvre du Contrat et ses évolutions éventuelles.

Il est composé pour chacune des deux communes : du(de la) Maire, du(dela) Directeur(trice) générale des services, de l'Agence régionale de santé, de l'Education Nationale, de la Caisse primaire d'assurance maladie du Rhône, de la CPTS de l'Ozon, de la Métropole de Lyon et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il se réunit une fois par an a minima pour :

- examiner les éléments de bilan annuel,
- valider les éventuelles modifications des actions,
- éventuellement, assister à la présentation par des pilotes des réalisations effectuées sur l'année.

Un Comité technique se réunit régulièrement :

- pour suivre le déploiement des actions du Contrat,
- pour préparer les décisions du comité de pilotage.

Il est constitué des Directeurs(trices) des deux CCAS et de la personne en charge de la coordination du CLS et du CLSM (voir ses attributions ci-dessous).

Au sein de chacune des fiches-actions, un ou plusieurs pilotes ont pour responsabilité d'assurer le bon avancement du plan d'action, en lien avec la personne en charge de la coordination du CLS et du CLSM. Le pilote :

- assure le suivi du déploiement des actions, ce qui signifie :
 - être en contact avec les opérateurs qui conduisent les activités opérationnelles sur le terrain, pour s'assurer régulièrement qu'ils les conduisent conformément à ce qu'il(elle) a prévu. Les opérateurs peuvent être : des associations, des collègues au sein de leur institution, des partenaires institutionnels ...
 - réorienter si nécessaire l'intervention des opérateurs et valider ces réorientations avec ces derniers,
- peut assurer directement le déploiement de certaines activités, sans passer par un opérateur (par exemple : faire un état des lieux, animer des réunions ...)
- assure le recueil des valeurs des indicateurs de suivi des actions, et les transmet au(à la) coordinateur(trice) du CLS pour que ce(tte) dernier(e) les analyse, les compile et les transmette au Comité de pilotage
- assure la mobilisation et l'animation des partenariats nécessaires pour la réalisation de l'action : il(elle) peut être aidé(e) en cela par le(la) coordinateur(trice) du CLS, qui a un rôle majeur d'animation et de coordination de l'ensemble du contrat.

Le coordonnateur du CLS et les pilotes constituent l'équipe projet qui garantit l'avancement de la démarche.

5.2 La coordination du CLS et du CLSM

Un(e) coordonnateur(trice) assure les activités suivantes :

- coordonner la politique publique en matière de santé : coordonner et suivre les projets de santé publique et de partenariat (à partir des ressources et des besoins des territoires, animer le réseau, assurer une veille sur l'état sanitaire des territoires),
- conduire et animer le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale (organiser les instances de gouvernance du CLS et CLSM (comité pilotage, animer un réseau d'acteurs, garantir la mise en œuvre et le suivi des fiches actions, réaliser une évaluation quantitative et qualitative des actions réalisées),
- au sujet du Conseil local de santé mentale (CLSM) : établir un diagnostic local partagé, mobiliser les acteurs, organiser les instances de gouvernance, organiser des évènements, communiquer,

- réaliser le suivi administratif et financier (assurer un travail de veille et de réponse aux appels à projets, rechercher des financements pour décliner le plan d'action, rédiger des rapports, rendre compte de l'activité comptable ...)

5.3 Le suivi et l'évaluation

5.3.1 Le suivi

La personne en charge de la coordination du CLS et du CLSM veille au suivi, par les pilotes, des fiches-actions, ce qui consiste à :

- établir régulièrement le **bilan de l'avancement des activités** du CLS et du CLSM, et rédiger un bilan consolidé annuel, présenté au Comité technique puis au Comité de pilotage,
- suivre le renseignement par les pilotes des **valeurs des indicateurs de réalisation** au sein de chaque fiche-action.

5.3.2 L'évaluation

Une évaluation répond à trois finalités, non exclusives :

- une finalité démocratique, qui consiste à rendre compte de l'action publique, à communiquer sur ses résultats, ou à mobiliser les citoyens par une mise en débat public,
- une finalité stratégique : adapter, réorienter la politique publique, améliorer la connaissance des besoins et des attentes, ou partager le diagnostic et les orientations avec les partenaires,
- une finalité opérationnelle : clarifier les objectifs et les résultats à atteindre, s'accorder avec les opérateurs sur un diagnostic et des recommandations partagés, ou conduire le changement avec les agents chargés de la mise en œuvre du programme.

L'évaluation du CLS et du CLSM sera pensée dans une réflexion globale autour de l'ensemble des fiches actions et spécifique autour de sa dynamique partenariale.

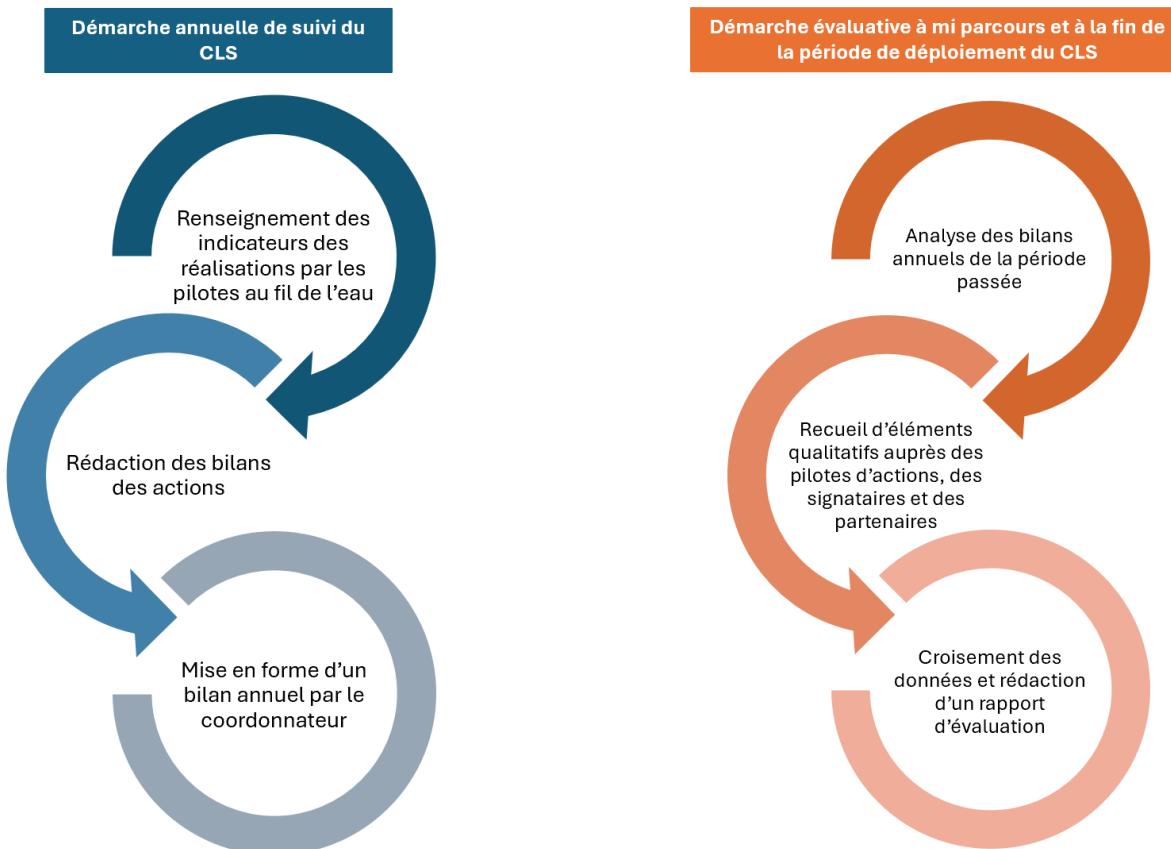
Plus précisément, l'évaluation du CLS et du CLSM s'intéressera :

- à la **conception** du CLS et du CLSM, en jugeant de la **pertinence** de son périmètre (thématisique, géographique et politique) et de son plan d'action,
- à la mise en œuvre, **l'animation et au suivi** du CLS et du CLSM, en analysant sa coordination globale, son articulation avec les autres dispositifs actifs sur le territoire (CTG, CPTS, CLSPD...) et l'implication des collectivités territoriales,
- à la **participation des habitants**, en percevant l'implication de ces acteurs, notamment celle des personnes en situation de pauvreté, de précarité et de handicap,
- aux **effets** du CLS et du CLSM, en analysant les indicateurs de réalisation et de résultats,
- au **portage institutionnel** du CLS et du CLSM, en observant la mobilisation des instances à chaque étape, la participation et le dynamisme des comités technique et de pilotage,
- au **financement** du CLS et du CLSM, en rendant compte de la complémentarité des financements et des modalités de financement des actions,
- à la mobilisation des acteurs du territoire, en appréciant **l'interconnaissance** et le montage de partenariats entre eux.

Pour réaliser l'évaluation du CLS et du CLSM et restituer les éléments validés et les priorités retenues lors des Comités de pilotage, le coordonnateur

- s'appuiera sur les bilans annuels des actions retraçant les indicateurs de réalisations et résultats, les points d'appui et les pistes d'amélioration à entreprendre
- mobilisera les pilotes des fiches-actions pour recueillir des éléments qualitatifs, complémentaires aux données quantitatives des bilans

Le suivi du CLS et du CLSM, et l'évaluation, sont deux démarches à part entière mais indissociables :



6 Plan d'action

6.1 La synthèse du plan d'action en un coup d'œil

Axe 1 - Accès aux droits et aux soins

- 1.1 Développer l'interconnaissance et la coopération des acteurs pour la continuité des parcours de soins
- 1.2 Améliorer l'information des publics sur l'offre de santé existante
- 1.3 Développer « l'aller vers » les publics fragilisés et lutter contre le non-recours aux droits et aux soins
- 1.4 Favoriser l'installation des professionnels de santé

Axe 2 - Prévention et promotion de la santé

- 2.1 Promouvoir la santé globale et lutter contre les conduites à risques et les comportements addictifs
- 2.2 Promouvoir une alimentation favorable à la santé et l'activité physique, et lutter contre la sédentarité
- 2.3 Augmenter la couverture vaccinale et la participation aux programmes de dépistage
- 2.4 Lutter contre les violences

Axe 3 - Santé mentale

- 3.1 Créer un Conseil local de santé mentale
- 3.2 Sensibiliser le grand public à la santé mentale et favoriser la déstigmatisation
- 3.3 Renforcer le repérage et l'orientation des personnes en situation précaire et porteuses de troubles psychiques
- 3.4 Améliorer l'accès aux soins en santé mentale
- 3.5 Prévenir et repérer les situations d'épuisement psychique des aidants et des professionnels

Axe 4 - Santé environnementale

- 4.1 Construire un urbanisme favorable à la santé
- 4.2 Améliorer la qualité des environnements intérieurs
- 4.3 Favoriser l'accès et le lien à la nature
- 4.4 Améliorer la connaissance des habitants sur les risques et les comportements favorables à la santé et accompagner leurs changements de pratiques

6.2 Les fiches-actions

6.2.1 Axe 1 - Accès aux soins et aux droits

Objectif général	Renforcer l'offre de soins de premier recours		
Intitulé	1.1 Développer l'interconnaissance et la coopération des acteurs pour la continuité des parcours de soins		
Pilote	CPTS de l'Ozon		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Les communes de Corbas et Feyzin font partie du territoire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de l'Ozon (93 adhérents, 270 professionnels de santé)</p> <p>En complément, une équipe pluridisciplinaire Métropole de Lyon - Mission locale permet d'améliorer l'interconnaissance professionnelle (notamment avec les médecins de la MDPH).</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ? -</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i></p> <p>Littératie en santé et démarches administratives (professionnels de santé mobilisés)</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer la connaissance des professionnels de santé sur les dispositifs et parcours de prise en charge et les spécificités des métiers (exemple : psychomotricien) – Améliorer l'orientation et la prise en charge des habitants 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Tout public	<input type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en œuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en œuvre)
	<p>Rapprochement des professionnels des deux communes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Participation des professionnels au CLS et rencontres interprofessionnelles et intercommunales initiées – Identification des professionnels en exercice – Mise en lien avec les services hospitaliers (urgences), communaux (action sociale) et Maison de la Métropole (MDML) – Mise en commun des supports et guides – Forum annuel de la CPTS 	CPTS de l'Ozon URPS MDML, PMI Services communication des villes	Dès 2025
	<p>Développement des liens partenariaux avec les deux communes, la CPAM, l'ARS, les CPTS limitrophes (Vénissieux) et InterCPTS (Rhône)</p>	CPTS de l'Ozon URPS Partenaires	2026
	<p>Promotion des activités d'exercice coordonné et des bénéfices du regroupement de professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation de communications dédiées aux professionnels du territoire pour les inciter à rejoindre la CPTS et à s'enregistrer sur les outils numériques (annuaires...) – Organisation de temps d'échange entre professionnels de santé (de métiers différents) pour faciliter l'interconnaissance, le partage de réseaux professionnels et la complémentarité des activités sur le territoire – Formalisation d'une analyse des besoins et perspectives de regroupement des professionnels de santé (adhésion CPTS, opportunité pour la mise en place d'une maison de santé multi-site, ...) 	CPTS de l'Ozon	2025
	<p>Animation de temps d'échanges pour le partage de pratiques et la connexion des professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Groupes de travail thématiques (pathologies chroniques ou prise en charge pluridisciplinaire...) – Rendez-vous conviviaux 	Directions de l'action sociale CPTS de l'Ozon MDM	2026

	<p>Animation d'un réseau intercommunal des acteurs de l'accès aux droits et aux soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identification des objectifs du réseau et de ses parties prenantes – Réalisation d'un atelier de préfiguration du réseau avec les parties prenantes – Mise en œuvre des activités de communication et d'actualisation des informations du réseau intercommunal 		2027
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input checked="" type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p> <p>MDML, PMI CCAS Services Communication des Villes Professionnels de santé engagés</p>	<p>Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)</p> <p>Affichages municipaux, journaux, réseaux sociaux et fournitures des services de la Ville Supports de communication de la CPTS</p>	<p>Appui financier</p> <p>Budgets de fonctionnement des villes et CCAS Appels à projets</p>
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <ul style="list-style-type: none"> – La dynamique de la CPTS de l'Ozon – Les réseaux de professionnels existants (par profession, typologie de publics, activité sociale ou médicale...) 		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation de l'annuaire intercommunal (oui/non) – Nombre de rencontres entre professionnels – Nombre de professionnels présents aux rencontres – Nombre de signataires de la Charte du réseau – Nombre de professionnels et de professions inscrites et nombre d'adhérents à la CPTS – Résultats de l'analyse des besoins et perspectives de regroupement des professionnels de santé (réalisation de l'étude oui/non) 		

	<p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : entretiens avec les promoteurs des rencontres et du réseau</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Degré d'amélioration de l'interconnaissance et de la collaboration entre les acteurs de santé du territoire (approche qualitative). <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <p>Enquête auprès des professionnels ; suivi du nombre de professionnels engagés (compte-rendu, synthèse et bilan des activités rapportant la dynamique partenariale).</p>
--	---

Objectif général	Améliorer l'accès à l'offre et aux parcours de soin		
Intitulé	1.2 Améliorer l'information des publics sur l'offre de santé existante		
Pilotes	Ville de Feyzin et Ville de Corbas		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les habitants rapportent des problématiques d'accès aux services de santé pour des raisons de mobilité (manque de transport en commun, éloignement des services publics...), de fracture numérique (manque d'accès aux équipements informatiques, illectronisme...) et de défavorisation sociale (littératie en santé, connaissances des parcours de soins...) – Pour faciliter l'interconnaissance des professionnels de santé actifs sur le territoire, la CPTS a mis en place un annuaire numérique. La Ville de Corbas dispose d'un guide de l'habitant, des seniors et la Ville de Feyzin réalise actuellement un guide dans le cadre du projet éducatif et d'accès aux droits. <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p>Des démarches administratives complexes notamment pour les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap, de précarité, d'isolement, d'allogphonie ou de situation particulière (communautés gens du voyage...)</p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i> socio-économiques (langue, éducation, handicap...)</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux droits et à l'offre mobilisable sur le territoire intercommunal (connaissance des dispositifs) - Fluidifier les prises en charge et participer au désengorgement des services d'urgences - Améliorer la compréhension des parcours de santé et de soins des habitants 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)
	<p>Construction, diffusion et actualisation régulière des ressources et outils (annuaire) des professionnels de santé susceptibles de prendre en charge les habitants des deux communes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en commun des supports et guides existants (habitants, action sociale...) ; ressources numériques et papiers – Identification des pratiques sur le territoire (téléconsultation, vaccination...) – Description de « situations types » (urgences, diagnostics, suivi, renouvellement d'ordonnance...) et écrire des « conduites à tenir » sur le territoire 	Les services des Villes de Corbas et Feyzin et le Coordinateur CLS-CLSM	2026 puis mise à jour annuelle
	<p>Mise à disposition de supports d'information présentant les parcours, les âges clés de la vie aux habitants des deux communes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Compilation des supports existants au niveau national et mise en commun avec les documents du territoire – Identification et adaptation des supports au format « Facile à lire et à comprendre » – Identification (<i>par des rencontres ou enquête</i>) des moyens de communication et de diffusion privilégiés pour les habitants sur les deux communes (écrans, journaux, site internet, réseaux sociaux, guides...) – Diffusion des supports par thème aux relais identifiés (agents d'accueil, personnels au contact du public, professionnels de santé...) et par thématiques (prévention, curatif...) 	Les services des Villes de Corbas et Feyzin et le Coordinateur CLS-CLSM	Jusqu'en 2029
	<p>Organisation de manifestation dédiée à la santé pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identification des dates clés de l'année pour présenter les métiers de la santé : journées annuelles des professionnels de santé (Sage-Femme le 05 mai, Infirmiers le 12 mai, Psychomotricien le 19 septembre, médecin le 30 octobre...) – Anticipation et structuration d'un calendrier des rendez-vous santé sur le territoire (Points informations sur les marchés...) et liens avec les activités de prévention et de promotion de la santé – Organisation de temps de concertation des habitants sur les sujets à prioriser – Animation de temps annuels autour du CLS (organisation d'un Forum « Contrat Local de Santé ») 	Les services des Villes de Corbas et de Feyzin et le Coordinateur CLS Les conseils de quartier, les plateformes e-démocratie, les associations de parents d'élèves	

	<p>Promotion de l'organisation des Soins Non Programmés Sage-femme et de Médecine générale auprès de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de flyers sur l'organisation proposée par la CPTS de l'Ozon. - Intégrer ces informations dans les supports de communication des Villes afin de promouvoir l'offre de soins non programmés auprès de la population 	CPTS de l'Ozon Services communication des Villes	
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input checked="" type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input checked="" type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p>	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,	Appui financier
	<p>Mobilisation du service Communication des deux communes et des services développement</p> <p>Les partenaires de l'offre de santé du territoire (CPTS de l'Ozon, MDML...)</p>		
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <p>Lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 02R (accès aux droits) - Ateliers sur la thématique santé pendant d'autres événements de la ville 		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication conduites <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : entretiens avec les agents en charge de la mise en œuvre des actions de communications des deux villes</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des parcours et des prises en charge sur le territoire (analyse qualitative) - Limitation de la surmédicalisation et désengorgement des services d'urgences (analyse qualitative) <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : entretiens individuels et collectifs</p>		

Objectif général	Améliorer l'accès à l'offre et les parcours de soin
Intitulé	1.3 Développer « l'aller vers » les publics fragilisés et lutter contre le non-recours aux droits et aux soins
Pilotes	Promotion santé / Ville de Feyzin (Médiatrice santé) Ville de Corbas (Assistante sociale)
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Malgré les dispositifs d'aides aux droits et aux soins des publics fragiles (comme la complémentaire santé solidaire, l'aide médicale d'Etat), de nombreuses personnes renoncent encore à leurs droits et aux soins en raison de plusieurs freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'ordre socio-économique (illettrisme, allophonie, illectronisme (personne inhabile avec les outils numériques ...)) entraînant une difficulté d'accès à l'information et une méconnaissance des dispositifs – liés aux conditions de vie : <ul style="list-style-type: none"> – d'ordre psychologique et/ ou d'intégration sociale (crainte d'un surcoût, perte de confiance envers les professionnels de santé, défiance vis-à-vis des institutions ...) – de manque de services de transports en commun (mobilité), d'isolement géographique, de mobilité physique ou de handicap (et de difficulté d'accueil par manque de rampe d'accès PMR...) <p>Ces situations de vulnérabilité entraînent un risque d'éloignement voire une rupture, renoncement du droit commun en matière de droits et de soins.</p> <p>En matière d'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – par l'Agence Assurés de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est situé à Vénissieux – les deux Maisons de la Métropole orientent et accompagnent les habitants pour leurs demandes de prestations sociales – les guichets de la Caisse d'Allocations Familiales les plus proches sont à Vénissieux ou Saint-Fons ainsi que le guichet de la CARSAT – la fermeture du guichet du Trésor Public de Vénissieux (le plus proche est à Bron) – l'écrivain public et le conseiller numérique (poste non pérennisé) – la mutuelle communale – les permanences de la médiation en santé <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p>Les deux communes accueillent des populations particulièrement vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des personnes « isolées » mentionnées dans le cadre des focus groups (avec des réalités diverses derrière cette notion d'isolement : jeunes, personnes âgées ...), – des personnes vieillissantes, combinant des problématiques de santé physique et mentale, d'isolement, de précarisation, – des familles monoparentales, avec un taux supérieur à la moyenne de la Métropole de Lyon – des femmes en situation de précarité avec des enfants en situation de handicap – la communauté des gens du voyage <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : socio-économiques</i></p>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Lutter contre le non-recours aux droits et aux soins des publics en défavorisation sociale – Repérer et orienter les publics invisibles

	<ul style="list-style-type: none"> – Soutenir les solutions de médiation en santé et d'accompagnement pour accéder aux droits et aux soins en coopération avec la CPTS de l'Ozon – Etendre les dispositifs à une échelle intercommunale 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		
Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)
	Implantation des permanences de médiation santé et valorisation des dispositifs d'aide et d'accompagnement des personnes vulnérables <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'un état des lieux intercommunal des acteurs et dispositifs disponibles (PCO- Plateforme de coordination et d'orientation, écrivain public, conseil numérique, médiation santé à Feyzin, dossiers MDPH...) – Promotion des mutuelles communales et du fonctionnement des dispositifs (médecin traitant, professionnels de santé conventionnés...) – Soutien des permanences de la médiation santé : types (permanence accessible à tous, point écoute) et lieux variés (Mairie, CCAS, Maison de santé, Bibliothèque municipale...) – Mise à disposition de supports pédagogiques simplifiés et multilingues (dont FALC) sur les droits et les parcours de soins 	Médiation santé avec les services du territoire (communaux et MDML) et les partenaires associatifs Travailleurs sociaux, animateurs, bénévoles, associations locales, Insertion	Dès 2025
	Sensibilisation des professionnels de santé et agents d'accueil du public aux besoins spécifiques des personnes vulnérables <ul style="list-style-type: none"> – Acculturation des professionnels (travailleurs sociaux, animateurs, bénévoles, associations locales...), 	Médiation santé avec les services du territoire (communaux et MDML) et les partenaires associatifs Travailleurs sociaux, animateurs, bénévoles,	2026

	<ul style="list-style-type: none"> – agents publics et les élus sur les dispositifs et outils disponibles en lien avec les besoins des personnes (handicap, précarité, isolement...) – Compréhension du domaine de compétences, des métiers et des professionnels à solliciter pour mieux orienter les personnes – Sensibilisation à la règlementation de protection des données de santé et des règles de confidentialité – Utilisation d'une grille de repérage simple partagée par les acteurs (signes de rupture, absence de suivi médical, non-couverture...). – Formation sur l'accès aux droits et la non – discrimination sociale (avec la maison France Service de Vénissieux) et Formation de "référents veille santé" dans les structures locales (associations, régies de quartier, centres d'hébergement) pour signaler les situations préoccupantes. 	<p>associations locales, Insertion</p>	
	<p>Développement des permanences délocalisées et des liens partenariaux avec les dispositifs mobiles pour faciliter l'accès à l'offre de santé pour tous et prévenir l'entrée dans la précarité des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présentation aux acteurs pouvant être relais de diffusion auprès des habitants (acteurs associatifs, d'accueil d'établissement public...) du dispositif « médiation santé » et des outils de signalement de la précarité social (Histologe devenu Signal Logement...) – Organisation de points de contact réguliers "hors les murs" dans les quartiers : pieds d'immeubles, marchés, transports en commun, etc. (inspiration avec les acteurs associatifs comme Voisin Malin à Vénissieux...) – Travail de liaison avec les équipes mobiles existantes et pertinentes en termes de distance (CPTS, PASS, EMS, associations) pour renforcer l'aller-vers et le relais en cas d'urgence sociale ou sanitaire. – Formalisation de support synthétique de plaidoyer / explications aux acteurs relais sur l'accessibilité au système de santé des personnes vulnérables 	<p>Médiation santé avec les services du territoire (communaux et MDML), la CPTS de l'Ozon, les partenaires associatifs et régies de quartier, CHRS</p>	

	<p>(supports du SAMU social, médecins du monde) et prévention de la « perte de chance » des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des partenariats et mise en œuvre des dispositifs sur le territoire (Association Passerelle – permanence mobile...) – Groupe de travail et VAD par des professionnels (santé, social) pour la co-construction d'un répertoire local des ressources (consultations gratuites, PASS, permanences d'accès aux droits, associations). 		
	<p>Recréer le lien de confiance et la participation des publics en défavorisation sociale auprès des institutions et des professionnels de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> – Développement du lien de proximité et d'écoute active des publics lors des permanences et dispositifs de médiation santé – Renforcement des actions « hors les murs » pour interroger les publics dans des lieux attractifs – Coordination des professionnels du territoire pour une culture commune de « l'aller-vers » et la mise en œuvre d'actions collectives (promotion et prévention de la santé) – Création d'un canal de liaison rapide et sécurisé entre les structures et les médiateurs santé pour traitement des signalements. – Participation des médiateurs santé aux réunions de coordination pluridisciplinaires de la CPTS (réunions de cas complexes et projets en cours pour l'accès à l'offre de santé). – Élaboration d'un protocole commun d'intervention entre les communes et les structures partenaires (ARS, collectivités, associations). – - Mise en place d'un tableau de bord partagé de suivi (nombre de médiations, problématiques repérées, orientations réalisées...).cf bilan 	<p>Médiation santé avec les services du territoire (communaux et MDML) et les partenaires associatifs</p> <p>CPTS</p>	

	<p>Accompagner de façon attentionnée les assurés vulnérables et les plus éloignés du système de soins, selon les ressources disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dans la recherche d'un médecin traitant et notamment les patients en Affection Longue Durée sans médecin traitant – Pour réaliser un bilan de leurs droits et de leurs besoins, les orienter et les accompagner dans leurs démarches administratives et d'accès aux soins et à la prévention dans une démarche d'aller-vers (Mission Accompagnement Santé – CPAM) – Mettre en œuvre des actions adaptées aux caractéristiques sanitaires et sociales locales via des accompagnements attentionnés « hors les murs » ou des démarches d'allers vers ciblées, sur des problématiques d'accès aux droits, d'accès aux soins que d'accès à la prévention – Faire connaître les dispositifs d'action sanitaire et sociale pour faciliter l'accès aux droits – Promouvoir l'Examen de Prévention Santé (EPS) et l'Entretien Individuel de Prévention (EIP) au Centre d'Examen de Santé de la CPAM, et développer un partenariat pour organiser des rendez-vous EPS et EIP pour les usagers 	<p>CPAM CCAS Médiation Santé et Partenaires du Territoire</p>	Fin 2025
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <p><input type="checkbox"/> Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet</p> <p><input type="checkbox"/> Concertation pour l'élaboration des actions</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Participation à la mise en œuvre des actions</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation au moment de l'évaluation</p>		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p>	<p>Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux ...)</p>	<p>Appui financier</p>
	<p>Médiation santé + CCAS</p> <p>Mobilisation de médecins, infirmiers, psychologues via la CPTS (orientation, relais, consultations)</p>	<p>Locaux</p> <p>Mise à disposition de salles pour :</p> <p>Permanences de médiation</p>	<p>Financement médiation santé – Promotion Santé (ARS) et autres Appels à projets permettant le soutien vers les « publics en défavorisation sociale »</p>

	<p>Participation à des réunions de coordination (cas complexes, situations prioritaires)</p> <p>Acteurs sociaux et de terrain</p> <p>Conseiller numérique</p> <p>Ecrivain public</p> <p>Conseiller juridique</p> <p>Travailleurs sociaux (département, CCAS, CHRS)</p> <p>Animateurs de centres sociaux, éducateurs spécialisés</p> <p>Référents RSA, travailleurs pairs, associations locales</p> <p>Services partenaires</p> <p>CPAM</p> <p>CPTS de l'Ozon : coordination, appui clinique</p> <p>ARS : expertise technique</p> <p>Métropole (Pôle santé, prévention) : appui institutionnel et stratégie territoriale</p>	<p>Ateliers collectifs santé/droits</p> <p>Réunions de coordination</p> <p>Structures d'accueil possibles : maisons de quartier, centres sociaux, Maison de la Métropole, France Services, CMS, lieux associatifs</p> <p>2. Communication</p> <p>Conception de supports adaptés (multilingue, FALC, visuels)</p> <p>Affichage dans les lieux de passage : écoles, marchés, foyers, lieux de culte</p> <p>Mobilisation des relais communautaires et associatifs</p> <p>3. Matériel</p> <p>Téléphones portables ou tablettes pour les médiateurs</p> <p>Documents d'aide à l'orientation et au repérage</p> <p>Kits d'information sur les droits et les soins</p> <p>4. Transport</p> <p>Prise en charge ou facilitation des déplacements pour certaines personnes accompagnées (accompagnement physique)</p>	<p>Métropole / Commune (santé, cohésion sociale)</p> <p>CPAM</p> <p>CPTS</p> <p>Fondation privée / mécénat local</p> <p>Contributions en nature : mise à disposition de locaux, personnel des partenaires</p>
<p>Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <p>– Convention territoriale globale</p>		

Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <p>Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique « accès aux droits et aux soins ». Le Rapport d'activité de la médiation santé présente en détail les résultats quantitatif (type de demande...) et qualitatif (partenariats...).</p> <p>Nombre de supports créés ou utilisés pour le renfort des liens partenariaux (document synthétique, flyer, affiche, fiche plaidoyer, agenda des permanences...)</p> <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : éléments quantitatifs et qualitatifs du rapport annuel médiation santé, du rapport d'activité du CCAS et du rapport annuel de la MDML</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <p>Amélioration du repérage, de l'orientation et de la prise en charge des personnes en défavorisation sociale ; régularisation des situations complexes (isolement, non-recours...)</p> <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : nombre de personnes, fréquence des rendez-vous et analyse qualitative</p>
-------------------	--

Objectif général	Renforcer l'offre de soin de premier recours		
Intitulé	1.4 Favoriser l'installation des professionnels de santé		
Pilotes	Ville de Corbas, Ville de Feyzin, CPTS de l'Ozon		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les deux communes rencontrent une situation moins favorable que la moyenne métropolitaine pour le nombre d'affections de longue durée, les taux d'hospitalisation liés au diabète, aux maladies respiratoires et cardiovasculaires. – Sur les deux communes, les retraités représentent une part importante de la population (près de 25% à Corbas et près de 32% à Feyzin). Cela engendre des problématiques d'adaptation du logement et du cadre de vie, ainsi que des enjeux d'isolement et d'autonomie et de complexification des situations (développement de troubles psychiques s'ajoutant à la précarisation de la santé physique). – Les communes de Corbas et Feyzin ont une consommation de soins importante avec des taux élevés de recours aux professionnels de santé libéraux et de reports vers les services d'urgence de prise en charge hospitalière : aux Hospices Civils de Lyon Sud (Oullins-Pierre-Bénite) et au Groupe Hospitalier Les Portes du Sud (Vénissieux) – La densité médicale est inférieure à la moyenne régionale et métropolitaine ; les communes de Feyzin et Corbas sont classées en zone d'action complémentaire par l'ARS. – Le nombre d'habitants sans médecin traitant augmente, notamment pour les personnes âgées, et une nécessité de se déplacer à l'hôpital pour recourir à des professionnels de santé spécialistes (Hospices Civils de Lyon Sud) et pour des soins d'urgence (ou renvoi à la Maison médicale de garde Lyon 8 via le centre de régulation du 15). – Des difficultés de prise en charge et de suivi des personnes en situation de handicap (mobilité et manque d'infrastructures sur les communes) <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : démographie médicale</i></p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'offre de santé existante - Développer l'attractivité du territoire pour attirer les professionnels de santé 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input checked="" type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en œuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en œuvre)
	<p>Développement de l'incubateur de santé solidaire à Corbas</p> <p><i>Initié par la CPTS de l'Ozon, ce projet vise à encourager et accompagner l'installation des médecins sur le territoire (dynamique locale, temporaire soutenue par l'ARS et la CPAM) et à se transformer à échéance de 2 ans en une maison de santé pluriprofessionnelle avec a minima 2 médecins généralistes installés et un paramédical conformément à la charte relative aux Incubateurs de santé solidaire.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Construction du message présentant la démarche (en lien avec l'expérimentation réussie de Grigny, CPTS des Côteaux Rhodaniens) – Mobilisation des relais et médecins solidaires pour transmettre le message aux médecins titulaires et remplaçants – Accueil d'étudiants en médecine au sein de l'ISS – Embauche par la CPTS d'une secrétaire ou assistant médical et mise en place d'un système d'information partagé – Accompagnement des équipes à la transformation de l'ISS en MSP 	CPTS de l'Ozon ARS CPAM	Dès 2025
	<p>Développement des partenariats pour favoriser l'accès à des médecins spécialistes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Poursuite des projets de la CPTS de l'Ozon (télé-expertise) 	CPTS de l'Ozon	2025
	<p>Appui immobilier à l'installation des professionnels (Corbas)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Analyse des besoins des professionnels de santé et des possibilités du territoire (projets d'urbanisme, locaux disponibles...) – Développement des projets d'attractivité du territoire et de 	Villes de Corbas et Feyzin CPTS de l'Ozon	A partir de septembre 2026

	coopération professionnelles (politique de santé publique)		
	Accompagnement des professionnels de santé afin de favoriser une qualité de vie au travail <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'ateliers et de temps d'échanges favorisant la qualité de vie au travail comme facteur d'attractivité et de maintien sur le territoire 	CPTS de l'Ozon	Dès 2025
	Accompagnement des médecins généralistes dans l'arrivée des médecins juniors <ul style="list-style-type: none"> – Informations et rencontres entre médecins généralistes du territoire – Echanges avec les communes pour les questions de logement et lieux d'exercice 	CPTS de l'Ozon Ville de Corbas et Feyzin URPS Ordre des médecins	A partir de novembre 2026
Implication des publics bénéficiaires	Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ne sait pas Modalités de participation envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions <input type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
	Ville de Corbas et Feyzin CPTS Union Régionale des Professionnels de Santé (et Syndicats, Ordres...) ARS et CPAM	Locaux municipaux	Aides à la rénovation ; soutiens financiers
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas Lesquels : Schéma Régional de Santé		
Evaluation	1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action : Référence de la participation des professionnels de santé aux dispositifs et rencontres proposés		

	<p>Mise en place de l'ISS et transformation en MSP suite à la mobilisation des médecins du territoire.</p> <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : compte-rendu des activités et discussions menées. Répertoire avec le suivi du nombre de médecins juniors accueillis, le nombre de paramédicaux mobilisés...</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <p>Analyse de l'adéquation entre les besoins de santé et l'offre du territoire (analyse qualitative).</p> <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : cartographie, entretiens.</p>
--	--

6.2.2 Axe 2 - Prévention – Promotion de la santé

Objectif général	Prévenir les risques et promouvoir les comportements favorables à la santé		
Intitulé	2.1 Promouvoir la santé globale et lutter contre les conduites à risques et les comportements addictifs		
Pilotes	Ville de Corbas, Ville de Feyzin, CPTS de l’Ozon		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d’analyse des besoins qui justifient l’action :</i></p> <p>Il ressort du diagnostic que malgré les tentatives des acteurs du territoire, ils peinent à intervenir auprès des personnes éloignées des dispositifs de prévention traditionnels : ce sont en majorité les personnes déjà sensibilisées qui ont recours aux actions proposées. En effet, la prévention autour des thématiques des addictions et des conduites à risques (substances, écrans, harcèlement...) d’ores et déjà déployée ne parvient pas à toucher largement les habitants des communes, notamment les 11-25 ans.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l’action :</i> système d’éducation, habitudes de vie et comportements</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Lier les activités de prévention pour la santé globale sur le territoire – Agir pour l’éducation à la vie sexuelle et affective – Lutter contre les addictions (substances) et conduites à risques (écrans) 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		
Plan d'action	<p>Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)</p> <p>Coordination des activités de prévention santé avec la convention territoriale globale (CTG) et son projet social de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etat des lieux des interstices et/ou croisements des dispositifs de prévention dans le champ de la santé, de l'éducation et du social – Organisation de rencontre partenariale et intercommunale entre les acteurs du territoire 		<p>Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)</p> <p>Services éducation, jeunesse, petite enfance Maison de la métropole de Lyon CPTS de l’Ozon</p> <p>Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)</p> <p>2025</p>

	Développement des activités d'éducation à la vie sexuelle et affective <ul style="list-style-type: none"> – Identification des ressources – Coordination des acteurs du territoire intervenant auprès des jeunes (éducation nationale et activités extra-scolaires) – Sensibilisation des parents et associations sur la thématique de la vie affective – Formation des professionnels 	MDM Etablissements scolaires Centre social Associations Service jeunesse CPTS de l'Ozon Planning familial	Septembre 2026
	Développement des activités de prévention sur l'exposition aux écrans <ul style="list-style-type: none"> – Etat des lieux des initiatives existantes sur le territoire et des moyens disponibles pour atteindre les publics cibles (jeunes et parents) : Café parentalité (par exemple sur l'utilisation du smartphone, des réseaux sociaux...), lieux de vie des jeunes (le Corner)... – Organisation d'ateliers et d'animations : rendez-vous numériques, ateliers jeux, « routine après l'école » ... 	MDM Etablissements scolaires Centre social Associations Service jeunesse Médiatrice numérique CPTS de l'Ozon Planning familial	2025
	Communication et renforcement des actions de prévention des addictions (substances et comportements à risques...) <ul style="list-style-type: none"> – Interventions scolaires et extra-scolaires auprès des jeunes : ateliers jeux, prévenir le tabagisme (Ligue Contre le cancer), alcool et risques pour la santé – Formation des professionnels aux addictions et conduites à risques – Promotion des actions de dépistage et d'accompagnement des conduites addictives du Centre d'examens de Santé de la CPAM du Rhône (EPS et EIP) 	MDM Etablissements scolaires Centre social Associations CSAPA Givors Planning familial CPAM	Septembre 2026
	Implication des publics bénéficiaires Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ne sait pas Modalités de participation envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en oeuvre des actions <input type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		

Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
	Addictions France (CSAPA Givors) PAEJ et CJC Médiatrice numérique Polaris Corbas Réseau Info jeunes Fréquences école (numérique Carte santé et éducation sexuelle (Vénissieux)		
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas <ul style="list-style-type: none"> - CTG - Projet Social de territoire de la Métropole de Lyon 		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'actions menées sur les thématiques citées – Nombre de personnes sensibilisées sur les actions de prévention <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : suivi des actions</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Degré de montée en connaissance des personnes sensibilisées sur les sujets <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : enquête post atelier</p>		

Objectif général	Prévenir les risques et promouvoir les comportements favorables à la santé		
Intitulé	2.2 Promouvoir une alimentation favorable à la santé et l'activité physique ; lutter contre la sédentarité		
Pilotes	Ville de Corbas et Ville de Feyzin		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Le diagnostic relève un tissu associatif et des initiatives des agents des services des deux Villes et des deux CCAS ont déjà permis le déploiement de nombreuses actions de prévention et promotion de la santé sur diverses thématiques en lien avec les problématiques identifiées sur les territoires. En effet, les chiffres relatifs à la prévalence du diabète et des maladies chroniques soulignent la nécessité d'assurer des actions de prévention spécifiques relatives à ces affections, notamment autour de l'alimentation et l'activité physique.</p> <p>Les deux communes déplacent des actions d'éducation au « bien manger », à l'activité physique adaptée, notamment auprès des jeunes et des parents. Elles disposent aussi de nombreux équipements et installations sportifs.</p> <p>Un groupe de marche dédié aux professionnels et à la population en insertion et en suivi social est proposé aux habitants de Corbas.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p>Les personnes précaires ayant un accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs sont davantage exposées au risque de contracter une maladie cardiovasculaire.</p> <p>Les deux communes mettent en place des actions « d'aller-vers » pour les familles et personnes défavorisées.</p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i> socio-économiques, environnement physique</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accès à une alimentation favorable à la santé pour tous - Soutenir l'activité physique et la pratique sportive pour une santé globale 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)
	<p>Mutualisation des initiatives du territoire pour promouvoir un mode de vie sain</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etat des lieux des dispositifs et acteurs en place dans le domaine du sport, du sport santé, de l'activité physique adaptée sur le territoire et suivant le type de public concerné (enfant, famille, adultes, personnes âgées) – Rencontres et coordination des acteurs (Ville, CCAS, MDM, Centre social et associations sportives, des parents d'élèves...) – Co-construction d'un programme annuel d'initiatives de prévention et de promotion de la santé globale (école de sport, intervention durant les temps scolaires et périscolaires) 	CPTS de l'Ozon MDM Etablissements scolaires Centre social Associations Dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique (DAPAP) Restauration scolaire	2025
	<p>Diffusion des initiatives permettant l'accès et l'éducation à un comportement favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> – Compilation des initiatives en place sur le territoire en fonction des publics – Communication auprès des publics des initiatives disponibles pour une alimentation saine (distribution de paniers solidaires, « frigos solidaires », ateliers thématiques « petit budget », « goûter type », « un fruit à la récré » ...) et pour la pratique de l'activité physique (quinzaine du sport, ateliers « vivre avec ses formes »...) – Adhésion aux projets divers : terre de jeux, semaine olympique et paralympique, octobre rose, téléthon, ELA... – Promotion des actions autour de l'activité physique et de la nutrition du Centre d'Examens de Santé de la CPAM du Rhône (EPS et EIP) 	CPTS de l'Ozon MDM Etablissements scolaires Centre social Associations CPAM	2025
	<p>Développement des activités de sensibilisation et de promotion de la santé / prévention des risques liés à l'alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Structuration de groupes de travail intercommunaux thématiques (portage du repas et perte d'autonomie / prévention de la dénutrition, 	CPTS de l'Ozon MDM Etablissements scolaires Centre social Associations	Au fil de l'eau à partir de 2025

	<p>alimentation ultra-transformée / prévention du surpoids et des pathologies associées...)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Formalisation de support de communication et d'information des publics – Communications auprès du grand public sur les risques liés à la sédentarité et aux maladies cardiovasculaires (avec le relais des campagnes nationales de prévention « manger bouger »...) – Soutien des évènements grand public (MIAM Festival ...) et des manifestations sportives – Organisation d'une manifestation festive et ludique pour promouvoir un mode de vie sain – Mise en place d'une politique d'accès à tous : adhésion aux actions municipales sur la base des QF, distribution de chèque sport & culture, point d'information sur les aides... 		
	<p>Communication autour de la qualité de vie au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition des espaces sportifs entre 12h et 13h30 aux agents et élus des villes – Organisation de défis sportifs réguliers entre les agents (et les élus) (ex : avant chaque petite vacance scolaire) 	Collectivités Associations (plus tard)	Septembre 2025
	<p>Structuration des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aménagement d'un environnement stimulant la pratique et accessible pour tous – Identification des usages des habitants (familles, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes éloignées de l'activité physique...) pour proposer des infrastructures et des temps adaptés 		2026
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet (associations et partenaires) <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en oeuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		

Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
	Mobilisation du service Communication des deux communes		
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas Lesquels :		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en oeuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'initiatives pour promouvoir un mode de vie sain recensées sur le territoire – Nombre d'activités de sensibilisation et de promotion de la santé / prévention des risques liés à l'alimentation <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : suivi de l'action</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de participants aux activités de sensibilisation déclarant vouloir mettre en place une alimentation saine et un mode de vie moins sédentaire <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : enquête post-atelier</p>		

Objectif général	Prévenir les risques et promouvoir les comportements favorables à la santé		
Intitulé	2.3 Augmenter la couverture vaccinale et la participation aux programmes de dépistage		
Pilotes	CPTS de l'Ozon, CCAS de Corbas et CCAS de Feyzin		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Le taux de recours au dépistage organisé du cancer du sein est plus faible sur les deux communes (qui organisent toutes deux des actions à l'occasion d'Octobre rose) qu'en moyenne régionale. C'est aussi le cas des dispositifs de prévention secondaire à destination des jeunes (M't dents...).</p> <p>Les deux communes rencontrent des difficultés pour assurer le maillage entre les différentes tranches d'âge des dépistages, certains enfants se retrouvant sans repérage, suivi ou veille de leurs problématiques sur ces périodes de vie.</p> <p>Par ailleurs, le manque de connaissance des dispositifs de prévention des programmes de prévention existants mobilisables par les habitants explique, en partie, le non-recours</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : système d'éducation, système de santé et de services sociaux</i></p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dépistage - Communiquer autour des dispositifs de vaccination et de prévention existants 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		
Plan d'action	<p>Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)</p> <p>Promotion des programmes d'hygiène bucco-dentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etat des lieux des dispositifs disponibles aux âges clés de la vie (suivi PMI, visites médicales scolaires, activités du centre social sur l'hygiène...) 		<p>Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)</p> <p>Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un guide santé récapitulatif des « âges clés de la vie », diversification et mise à jour des supports FALC, pour une utilisation du plus grand nombre Organisation de permanences avec les acteurs référents des programmes de prévention (CPAM, associations, médiation santé...) 		
	<p>Renforcement des actions de promotion et d'information sur le dépistage organisé du cancer</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement des activités : Village octobre rose et mars bleu, campagne de vaccination HPV dans les collèges ... Soutien des activités au niveau intercommunal pour « aller vers » les publics vulnérables Renforcement des actions de promotion et d'information sur le dépistage organisé du cancer 	CPTS de l'Ozon CCAS Médiation en santé CPAM	
	<p>Prévention du surpoids et obésité</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur la mise en place d'ateliers de prévention du surpoids et l'obésité auprès des écoles du territoire 	CPTS de l'Ozon CCAS	2025
	<p>Amélioration de la couverture vaccinale</p> <ul style="list-style-type: none"> Sessions de vaccination HPV dans les collèges des communes Développement de journées de vaccination grippe / Covid 	CPTS de l'Ozon CCAS CDHS	2026
	<p>Valorisation des initiatives portées par les communes</p> <ul style="list-style-type: none"> Journée de l'hypertension artérielle Journée de dépistage du diabète ... 		
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <p><input type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet</p> <p><input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation</p>		
Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas <ul style="list-style-type: none"> – CPTS de l'Ozon – CPAM – Antenne Dépistage cancer AURA (ex CRCDC - Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers)
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'actions menées sur les thématiques citées – Nombre de personnes sensibilisées sur les actions de prévention <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : suivi de l'action</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Degré de montée en connaissance des personnes sensibilisées sur les sujets (analyse qualitative) <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : enquête post atelier</p>

Objectif général	Prévenir les risques et promouvoir les comportements favorables à la santé		
Intitulé	2.4 Lutter contre les violences		
Pilotes	Ville de Corbas et Ville de Feyzin		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Il ressort du diagnostic une nécessité de former les acteurs de proximité pour repérer les situations préoccupantes et violentes.</p> <p>Les différents acteurs associatifs des communes agissent pour la lutte contre le harcèlement scolaire.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ? -</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : Milieux de vie</i></p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser aux violences intrafamiliales – Renforcer le repérage des violences (harcèlement) 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		
Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)		Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)
	Détection précoce des situations de violences envers les jeunes (harcèlement scolaire et violences intra familiales) <ul style="list-style-type: none"> – Mise en commun des supports, des ressources et des campagnes de sensibilisation disponibles sur les deux communes – Renforcement des dispositifs (Rencontres parents / enfants / infirmière Protection maternelle infantile (PMI), collégiens ambassadeurs ...) – Développement des initiatives (banc de l'amitié, boîte aux lettres papillon...) – Développement des compétences psychosociales des enfants à travers 	MDM Etablissements scolaires et périscolaires Centre social Associations Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports (DEJS) CPTS de l'Ozon Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) HLC HFME	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre) 2025

	<p>différents programmes type « La Tête Haute »...)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Formation des acteurs sur les violences – Développement des connaissances sur les dispositifs « information préoccupante » – Communications sur les numéros d'alertes à connaître 		
	<p>Renforcement des dispositifs de prévention et d'action contre les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etat des lieux des personnes touchées sur le territoire et analyse de leurs besoins – Coordination des acteurs locaux et des partenaires (association violence conjugale, planning familial...) – Actions pour lutter contre l'isolement et la stigmatisation des personnes lors de leur demande d'aide – Renforcement des solutions d'accueil, d'écoute, d'accompagnement des personnes 	MDM Etablissements scolaires Centre social Associations Mairie de Corbas et de Feyzin Maison des femmes des Lyon Violences Intra Familiales Femmes Informations Liberté (VIFFIL) Forces de l'ordre	2025
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en oeuvre des actions <input type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p> <p>Eh Mademoiselle (association) Stop Fisha Colosse au pied d'argile VIFFIL</p>	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) - Plan d'action égalité femme-homme de la ville de Corbas - Semaine de sensibilisation de lutte contre les violences intrafamiliales autour du 25 novembre à Corbas 		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en oeuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de supports, ressources et de campagnes de sensibilisation recensés – Nombre d'actions de lutte contre l'isolement et la stigmatisation organisées <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : Suivi de l'action</p>		

	<p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de situations préoccupantes identifiées – Degré d'amélioration des solutions proposées (analyse qualitative à destination des acteurs locaux et partenaires) <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : enquête et suivi des files actives des dispositifs</p>
--	---

6.2.3 Axe 3 - Santé mentale

Objectif général	Construire une démarche locale organisée visant à mobiliser différents acteurs autour d'un objectif commun : l'amélioration de la santé mentale de la population d'un territoire		
Intitulé	3.1 Créer un Conseil local de santé mentale (CLSM)		
Pilotes	Le(la) coordinateur(trice) du CLSM, en coordination avec les deux Villes		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Un CLSM est une démarche locale qui réunit les acteurs d'un territoire autour d'un objectif commun : élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la santé mentale de la population. La mise en place d'un CLSM apparaît nécessaire sur les deux communes de Corbas et Feyzin en raison du caractère critique de la faiblesse de l'offre de repérage, d'orientation et de prise en charge sur un territoire qui n'est pas classé en QPV tout en en connaissant les fragilités. L'approche communautaire promue par les CLSM nécessite des méthodes de proximité, ce qui favorise le développement de bonnes pratiques partenariales, encourage la participation citoyenne et stimule la création d'une dynamique collective autour de la santé mentale. Enfin, les ateliers d'élaboration du Contrat local de santé ont mis en évidence le besoin d'interconnaissance des professionnels de la santé mentale entre les deux communes, afin d'éviter les redondances et coexistences d'offres similaires, et de mutualiser les ressources et initiatives. Le CLSM constitue un espace de concertation et de coordination propice à l'établissement de cette interconnaissance préalable à la conduite d'actions concrètes, déclinées dans les autres fiches-actions de l'axe.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ? -</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : -</i></p>		
Objectifs spécifiques	<p>Construire un cadre de coopération autour des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale – Agir sur les déterminants de la santé mentale – Favoriser l'insertion sociale et le respect des droits des personnes concernées par un trouble psychique – Favoriser des parcours de soins accessibles et adaptés – Contribuer à l'observation de la santé mentale par l'élaboration d'un diagnostic territorial – Communiquer sur le CLSM (via newsletter par exemple) 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input checked="" type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en œuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en œuvre)
	<p>Approfondissement des connaissances concernant les ressources en santé mentale sur les deux communes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Apport de compléments au diagnostic de l'état des ressources (activités, fonctionnement) pour analyser s'il est de nature à impacter la motivation et la disponibilité des acteurs à s'impliquer – Partage collectif du diagnostic – Identification des instances éventuelles à créer (par exemple, associations représentant les personnes connaissant des troubles psychiques, associations d'aidants ...) et des acteurs les plus motivés pour intégrer les 4 « collèges » (élus locaux / représentants de la psychiatrie publique / personnes concernées par des troubles psychiques / représentants des aidants) – Approfondissement spécifique du diagnostic sur la santé mentale des seniors, sous l'angle des situations complexes (combinaison de vulnérabilités physiques et mentales) et des risques d'apparition de troubles psychiques liés à l'isolement 	<p>Le(la) coordinateur(trice) du CLSM, grâce aux données transmises par les partenaires</p> <p>Métropole aidante</p> <p>Médiatrice Santé de Feyzin</p> <p>Psychologue CCAS Corbas</p> <p>Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) Vénissieux-Feyzin</p> <p>ARHM – Point Ecoute Adulte de Saint Fons et Vénissieux</p> <p>CPTS</p> <p>CHS St Jean de Dieu (CMP)</p>	Dès fin 2025
	<p>Organisation de temps d'échanges pour le partage de pratiques et la mise en réseau des professionnels de santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation de temps d'échanges sur l'heure du déjeuner ou en soirée autour de témoignages de praticiens sur des cas complexes, afin de favoriser l'obtention de solutions sur les parcours des usagers par la meilleure connaissance et la mobilisation de toutes les ressources existantes 	<p>Professionnels de santé mentale</p>	À définir, selon les thématiques, les publics

	<p>Mise en place des instances de fonctionnement du CLSM :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place du Comité de pilotage, qui a pour mission de définir la stratégie et les orientations du CLSM, et de l'Assemblée plénière – Identification des périmètres des groupes de travail thématiques – Identification spécifique des modalités de gouvernance permettant d'intégrer les personnes porteuses de troubles psychiques 	<p>Coordonnateur CLSM, sur la base du guide « Crée et faire fonctionner un Conseil local de santé mentale : guide de recommandations » (février 2025)</p>	Dès fin 2025
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input checked="" type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p> <p>Coordonnateur(trice) du CLSM Saint Jean de Dieu (fondation ARHM) CPTS de l' Ozon Structures gérant des vacations de psychologues Associations (Métropole aidante) CCAS de Feyzin et de Corbas Services communication de Feyzin et de Corbas UNAFAM Coordination 69</p>	<p>Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)</p> <p>Mise à disposition de locaux (salles, bureaux)</p>	<p>Appui financier</p> <p>ARS Caisses de retraite Métropole Aidante Conférence des financeurs (métropole) Mairies de Feyzin et Corbas Mécènes Etat (Année de la santé mentale)</p>
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <p>Lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Convention Territoriale Globale (financement CAF) – Projet éducatif de territoire (PEDT) des deux villes – DIQASM (direction de la qualité de l'accompagnement social et médico-social) – DGS (direction générale de la santé) – Le projet territorial de santé mentale du Rhône 		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de membres impliqués dans le CLSM (total et par type : élus locaux / institutions / représentants de la psychiatrie publique / personnes concernées par des troubles psychiques / représentants des aidants) – Nombre de réunions de l'instance de gouvernance du CLSM 		

	<p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <p>Comptage par le coordonnateur du CLSM</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <p>Analyse qualitative du fonctionnement du CLSM</p> <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <p>Comptage par le coordonnateur du CLSM</p>
--	--

Objectif général	Favoriser l'inclusion des personnes concernées par des troubles psychiques		
Intitulé	3.2 Sensibiliser le grand public à la santé mentale et favoriser la déstigmatisation		
Pilote	Le(la) coordinateur(trice) du CLSM		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>La stigmatisation repose sur la dévalorisation d'une personne en raison de traits personnels comme le genre, le handicap, la couleur de peau, l'âge ou l'apparence physique. En matière de santé mentale, elle cible toute personne (on a toutes et tous une santé mentale) et en particulier les personnes concernées par des troubles psychiques, se manifestant sous différentes formes et générant de multiples répercussions. Si aucune donnée quantifiée spécifique ne porte sur les phénomènes de stigmatisation sur les deux communes, il est possible de faire l'hypothèse que ce phénomène y est présent.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i> lien social</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des personnes concernées par des troubles psychiques 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input checked="" type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		
Plan d'action	<p>Comment ? (modalités opérationnelles de mise en œuvre)</p> <p>Organisation d'événements culturels et inclusifs autour des troubles psychiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Séances de ciné-débat avec la projection de films portant sur ces problématiques (comme « Hors normes », « un p'tit truc en plus ») suivies d'un débat avec la salle, animé par un modérateur disposant d'une expertise sur le sujet, et mobilisant des témoignages 	<p>Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)</p> <p>Les cinémas et les autres lieux culturels pouvant assurer des projections</p>	<p>Quand ? (année(s) de mise en œuvre)</p>

	<p>Actions de sensibilisation dans le cadre des Semaines d'information en santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> – avec la CTG jeunesse de Feyzin qui pointe les besoins en santé mentale des jeunes – en lien avec le collège F. Mistral de Feyzin et leur CESCE (Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) très actif sur 2023-2024 – dans les écoles et collèges, mener des actions : <p>→ pour déstigmatiser et ainsi lutter contre le harcèlement, par exemple via le programme « Tête Haute » au sein des collèges, mobilisant des ambassadeurs en santé mentale pour les structures accueillant des jeunes de plus de 16 ans</p> <p>→ pour parler « santé mentale » et ce qu'il faut faire pour être en bonne santé mentale (sport, lutte contre les addictions-écran, etc)</p>		
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <p><input type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions</p> <p><input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions</p> <p><input type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation</p>		
Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
	Le coordonnateur du CLSM pôle Education (=coopératrice CTG appuyée par la référente enfance, parentalité et petite enfance et le partenaire Centre social) Ressources humaines des Villes (dans le plan de formation, proposer la formation aux gestes de 1ers secours en santé mentale)	Les lieux culturels partenaires Les écoles, le collège Frédéric Mistral Le Corner de Feyzin Le Centre social L'Education nationale	
Articulation avec d'autres dispositifs ou	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas Lesquels :		

politiques locales	<ul style="list-style-type: none"> – CTG Enfance (actions 2025-2029 prévues pour prise en charge des enfants à besoins spécifiques dont le nombre augmente dans les écoles).... – CTG jeunesse (actions prévues en 2025-2029, pour prévenir les risques d'addictions, d'isolement, de mal être, de conduites à risque, à construire avec le CLSM). Cette CTG se réunit une fois tous les deux mois. – CTG parentalité (semaine de la parentalité « en famille ! » organisée pour la 2e fois, en octobre 2025, puis chaque année. Elle vise la sensibilisation des parents sur différentes thématiques, via par exemple l'intervention d'une coach parentale sur le harcèlement)
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'événements culturels concernés – Nombre de spectateurs ayant assisté aux événements – Nombre d'agents / professionnels formés aux gestes de 1ers secours en santé mentale – Nombre d'interventions dans les écoles/collèges – Nombre de campagnes de prévention – 1 action programmée dans le cadre de la semaine de la parentalité ? – Collaboration du (de la) coordonnateur(trice) CLSM avec les CTG (jeunesse...) : participation à au moins 1 réunion par CTG <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : tableau renseigné par le coordonnateur du CLSM</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <p>Pas d'indicateur</p> <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p>

Objectif général	Améliorer le repérage, l'orientation et les soins en santé mentale		
Intitulé	3.3 Renforcer le repérage et l'orientation des personnes porteuses de troubles psychiques prêtant une attention particulière aux personnes en situation de précarité		
Pilote	Le(la) coordinateur(trice) du CLSM		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>La situation est préoccupante à Corbas comme à Feyzin en matière de repérage et d'orientation des personnes concernées par des troubles psychiques : au-delà de situations bien repérées, les acteurs des deux communes expriment une difficulté globale à repérer les situations d'apparition ou d'aggravation des troubles psychiques et une difficulté à savoir vers qui orienter.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i> -Les personnes en situation de précarité sont particulièrement vulnérables face aux troubles psychiques, car ces difficultés s'ajoutent à des conditions de vie déjà instables, rendant l'accès aux soins, au soutien social et à la stabilité encore plus difficile. De ce fait, cette action s'adresse aux personnes en situation de précarité, définies comme : personnes aux revenus modestes, rencontrant des difficultés d'insertion sociale (chômeurs de longue durée, bénéficiaires d'allocations (RSA- ARE), personnes ayant perdu un emploi suite à un accident ou maladie, personnes exilées, jeunes en difficulté suivis en Mission locale).</p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i> accès géographique / facteurs socio-économiques</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du délai d'accès à un diagnostic – Réduction du délai d'accès à une prise en charge 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en œuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en œuvre)
	<p>Déploiement de sessions de formation aux premiers secours en santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identification des structures proposant cette prestation – Organisation de retours d'expérience des sessions déjà organisées – Identification des publics cibles prioritaires – Mise en place des sessions <ul style="list-style-type: none"> • Formation interactive : Ateliers pratiques avec mises en situation pour apprendre à repérer les signes de troubles psychiques et à orienter les personnes vers les structures adaptées. • Modules adaptés : Différenciation des formations selon les publics (professionnels de santé, travailleurs sociaux, bénévoles, citoyens). • Approche participative : Intégration de témoignages et de professionnels en santé mentale pour enrichir les sessions. • Suivi post-formation : Mise en place de groupes de soutien et de ressources accessibles pour les participants. 	<p>- Organismes spécialisés : Associations comme PSSM France et/ou formateurs du secteur sanitaire et médico-social.</p> <p>- Professionnels de santé mentale : Psychologues, psychiatres et travailleurs sociaux pour encadrer les formations.</p> <p>- Collectivités locales : Implication des municipalités pour soutenir et financer les sessions.</p> <p>- Bénévoles et acteurs de terrain : Formation des personnes en contact direct avec les populations vulnérables.</p>	<p>Sur toute la durée de CLS</p> <p>Sessions régulières : Organisation de formations trimestrielles pour assurer une augmentation progressive du nombre de personnes formées</p>
	<p>Sensibilisation des professionnels au repérage des enfants et des adultes avec suspicion de troubles du neuro-développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour les enfants : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Organisation d'une réunion de présentation de la plate-forme de coordination et d'orientation (PCO) de Givors ➔ Transmission aux professionnels du territoire des documents conçus par la PCO permettant le repérage des TND – Pour tous : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Communication sur les dispositifs existants de prise en charge des TND ➔ Formations spécifiques : sessions interactives pour apprendre à identifier les signes précoce des troubles du neuro-développement (TND) comme l'autisme, le TDAH ou les troubles Dys 	<p>CPTS de l'Ozon Future MSP de Corbas PCO de Givors</p> <p>Professionnels de santé : Pédiatres, psychologues, psychomotricien.ne.s et neuropsychologues du territoire qui peuvent encadrer les formations et sensibilisations</p> <p>APF France Handicap</p> <p>La Haute Autorité de Santé (HAS) et les ARS qui proposent des recommandations et des outils de repérage.</p> <p>Associations et collectivités : Structures locales qui organisent des</p>	<p>Sur toute la durée du CLS</p> <p>Sessions régulières : Formations annuelles ou semestrielles pour assurer une montée en compétence progressive.</p> <p>Événements dédiés : Intégration de temps dédiés dans des journées de sensibilisation à la santé mentale et aux troubles</p>

	<p>➔ Outils pratiques : Guides et fiches techniques pour aider les professionnels à repérer les écarts inhabituels de développement.</p> <p>➔ Approche pluridisciplinaire : Collaboration entre professionnels de santé, éducateurs et travailleurs sociaux pour une meilleure coordination.</p>	<p>sessions de sensibilisation et de formation pour les acteurs de terrain.</p> <p>Fondation ARHM</p>	<p>du neuro-développement. (Investiguer la possibilité de modules en ligne pour un apprentissage flexible et accessible à tous)</p>
	<p>Organisation d'actions de « pair à pair » permettant de mieux repérer les difficultés psychiques des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mobilisation des Ambassadeurs pairs d'Unis-Cité (ambassadeurs en santé mentale) – Mobilisation des jeunes en service civique au sein d'associations spécialisées – Organisation de sessions de la « Fresque de la santé mentale » (Nightline) – Mobilisation des services de repérage existants – Création de plateformes numériques : mise en place d'outils en ligne (forums, chats anonymes) pour favoriser l'expression et le soutien entre jeunes – Activités collaboratives : organisation d'ateliers artistiques, sportifs ou éducatifs pour encourager l'interaction et la confiance entre pairs. 	<p>Fondation ARHM</p> <p>Métropole Aidante</p> <p>Mission locales</p> <p>Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)</p> <p>Professionnels de santé mentale du territoire</p> <p>Etablissements scolaires</p> <p>Collectivités locales : soutien logistique et financier pour la mise en place des actions.</p> <p>Maison des adolescents de Lyon</p>	<p>Sur toute la durée du CLS</p>
	<p>Promotion des dispositifs d'accompagnement des adultes à destination des personnes en situation de précarité/vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de sensibilisation : Diffusion d'informations via des brochures, affiches et réseaux sociaux pour mieux faire connaître les dispositifs existants : par exemple DAPA (Dispositif d'Accompagnement Adulte CCAS Corbas – PEA Feyzin) - Partenariats intersectoriels : Collaboration entre les structures médico-sociales, les 	<p>Les permanences d'accès aux soins de santé hospitaliers (PASS)</p> <p>Les équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP)</p> <p>Les professionnels de santé et travailleurs sociaux : Médecins, psychologues, infirmiers et assistants sociaux qui assurent l'accompagnement et l'orientation</p> <p>Collectivités locales : Soutien logistique et mise</p>	<p>Sur toute la durée du CLS</p> <p>Campagnes de sensibilisation à organiser en lien avec les journées d'information et de forums sur l'accès aux soins et aux droits sociaux.</p>

	<p>associations et les collectivités pour une prise en charge globale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support aux demandes de subventions afin d'améliorer, soutenir, prolonger l'émergence de ces dispositifs. - Création d'un carnet d'adresses numérique : Accès aux informations et aux démarches administratives <p>Réflexion sur les actions d'accompagnement à développer par les structures d'accueil des seniors (comme la Guinguette) pour repérer les risques de développement de troubles psychiques liés à l'isolement (activités du CCAS de Corbas : Mémoire, yoga du rire, thé dansant...)</p>	<p>en place de dispositifs adaptés aux besoins territoriaux.</p> <p>CMP St Symphorien d' Ozon</p> <p>Hôpital Saint Jean de Dieu</p> <p>Promotion Santé Rhône</p>	
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
	<p>Ressources prévisionnelles</p> <p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p>	<p>Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)</p>	<p>Appui financier</p>
	<p>Psychologues CCAS Corbas – Feyzin EMPP (Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité) SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle) CMP et CMPP des deux secteurs Métropole Aidante CPTS de l'Ozon PSSM France</p>	<p>CLSM Mairies Corbas – Feyzin CCAS Corbas – Feyzin Bibliothèques municipales Salles culturelles</p>	<p>Fondation de France Fondation APICIL Fondation Crédit Agricole Fondation Falret IRESP (Institut pour la Recherche en Santé Publique) Fonds Social Européen (FSE) Programme EU4Health ARS Promotion santé Rhône</p>
<p>Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <p>Lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Politique nationale : Ministère de la santé et de l'accès aux soins « La santé mentale, grande cause nationale » – Le projet territorial de santé mentale du Rhône 		

Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de sensibilisation organisées et nombre de professionnels formés - Taux de participation aux formations et ateliers - Nombre de supports de communication diffusés (brochures, affiches, campagnes numériques) - Nombre de partenariats établis avec des structures locales - Nombre d'actions de « pair à pair » - Nombre de demandes de subventions accompagnées <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de suivi des actions mises en place - Rapports d'activité des organismes impliqués - Questionnaires de satisfaction (papier, numériques) <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du taux de repérage des troubles psychiques chez les populations ciblées - Réduction du délai d'accès à un diagnostic et à une prise en charge - Amélioration de l'orientation des personnes vers les structures adaptées - Taux de satisfaction des bénéficiaires sur l'accompagnement reçu - Impact sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens et groupes de discussion avec les acteurs impliqués - Suivi longitudinal des personnes accompagnées si possible - Etude qualitative auprès des bénéficiaires et des professionnels - Recueil des données quantitatives
-------------------	---

Objectif général	Améliorer le repérage, l'orientation et les soins en santé mentale		
Intitulé	3.4 Améliorer l'accès aux soins en santé mentale		
Pilote	Le(la) coordinateur(trice) du CLSM		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>En matière de prise en charge, l'offre est insuffisante pour faire face aux besoins sur les deux communes, que ce soit en termes de places disponibles dans les institutions (qui sont par ailleurs éloignées géographiquement, et/ou sans solutions aidées de transports en commun entre les villes) ou en libéral :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aucun psychiatre ni pédopsychiatre n'est installé à Corbas ou Feyzin – Le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Saint-Symphorien-d'Ozon est accessible aux seuls patients adultes des deux communes ayant une pathologie psychiatrique diagnostiquée, mais il a une liste d'attente importante, – le CMP de Mions est accessible aux enfants de Corbas, et le CMP de Givors est accessible aux enfants de Feyzin mais les deux connaissent également des listes d'attente importantes, – les autres structures des communes proches (Centre d'accueil psychothérapique de crise (CAPC) et PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de Vénissieux ...) connaissent globalement la même situation d'engorgement. <p>Les deux communes connaissent par ailleurs les difficultés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – du côté des plus jeunes : des adolescents ou jeunes adultes en difficulté psychique, mais sans pathologie diagnostiquée, et une difficulté à trouver des relais en sortie d'hospitalisation pour motif psychiatrique, – du côté des aînés, un manque de solutions de prise en charge au sein du secteur de la gérontologie psychiatrique. <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i> Les publics précaires rencontrent une difficulté plus prégnante à accéder à des soins en santé mentale, pouvant induire un renoncement aux soins.</p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i> Accès à l'offre de soin</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer l'accessibilité géographique à l'offre de soin – Améliorer l'accessibilité à la connaissance de l'offre disponible 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en œuvre)	Par qui ? (services de collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en œuvre)
	<p>Amélioration de la communication sur l'offre de prise en charge en santé mentale existante</p> <ul style="list-style-type: none"> – Information du grand public sur les coordonnées et expertises des professionnels présents sur le territoire (guide de l'habitant, brochures, affiches et guides numériques par ex): <ul style="list-style-type: none"> • Les vaccinations de psychologues assurées ponctuellement en différents lieux du territoire intercommunal • Les prestations de l'IEAJA • Les numéros d'orientation et de soutien pour les personnes concernées, leur entourage et les professionnels (3114, Plateforme LIVE) • Les numéros d'écoute (SOS Amitié, Nightline) – Information du grand public sur les offres potentiellement peu connues : <ul style="list-style-type: none"> • Le 102 : il propose une offre de soins et d'accompagnement en santé mentale à tous les étudiantes et étudiants de l'académie de Lyon (interventions préventives sous la forme d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs, consultations de suivi avec médecins, psychologue et infirmier, réorientation si nécessaire) • Mon bilan psy : dispositif permettant d'accéder à des séances avec un(e) psychologue de manière gratuite (avec une vigilance sur les failles de ce dispositif) • Le Point Ecoute Adulte de Vénissieux Saint Fons – Campagnes de sensibilisation : Utilisation des réseaux sociaux, des médias locaux et des événements communautaires pour informer le public. 	<p>CPTS de l'Ozon 3114 Live-Vinatier Mairie de Corbas – Feyzin Université Lyon 1 ARS UNAFAM Psycom Etablissements de santé Médias et influenceurs ARHM Saint Jean de Dieu</p>	<p>Sur toute la durée du CLS</p> <p>Actions continues : Mise à jour régulière des supports d'information et des plateformes numériques</p> <p>Événements dédiés : Organisation de journées de sensibilisation et de forums sur la santé mentale</p>

	<p>Amélioration de l'accessibilité géographique aux lieux de soin :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'une offre de transport à la demande pour les rendez-vous médicaux, afin de tenir compte du caractère aléatoire des horaires des besoins – Développement des maisons de santé pluridisciplinaire : Pour éviter les déplacements multiples des usagers. 	<p>Entreprises de transport : TCL ARS et collectivités locales : Coordination des actions et financement des infrastructures.</p> <p>Etablissements de santé : adaptation des services pour améliorer l'accessibilité.</p>	Sur toute la durée du CLS
	<p>Augmentation de la télé-expertise pour faciliter l'accès à des diagnostics de spécialistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du déploiement de la formation au dispositif OCEANIDE (téléexpertise en 48h avec un praticien de l'Hôpital pour aider le médecin généraliste au diagnostic ou à l'adaptation d'un traitement médicamenteux ou à l'orientation de la prise en charge en santé mentale). 	Fondation ARHM	A l'établissement du partenariat
	<p>Développement de solutions d'« aller vers » en santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Créer ou développer l'offre des Equipes Mobiles de Santé Mentale existantes – Médiateurs en santé : Formation des personnes issues de communautés locales pour faciliter le lien entre les habitants et les structures de soin et/ou dispositifs d'accompagnement psychologique – Espaces d'accueil informels : Création de lieux accessibles sans rendez-vous pour échanger sur les difficultés psychiques 	<p>Professionnels de santé mentale : Psychologues, psychiatres et travailleurs sociaux qui interviennent directement auprès des populations.</p> <p>Collectivités locales et ARS : Soutien logistique et financier pour les équipes mobiles et les espaces d'accueil.</p> <p>Éducation et insertion sociale : Partenariats avec les écoles, missions locales et centres d'hébergement pour repérer les personnes en difficulté</p>	Déploiement progressif des dispositifs et/ou équipes mobiles.
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p>		

	<input checked="" type="checkbox"/> Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input checked="" type="checkbox"/> Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/> Participation à la mise en œuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/> Mobilisation au moment de l'évaluation		
Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
	Psychologues CCAS Corbas – Feyzin EMPP (Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité) SAVS (Service s'accompagnement à la vie sociale) 3114 Le Vinatier ARHM Saint Jean de Dieu	CLSM Mairies Corbas – Feyzin CCAS Corbas – Feyzin Bibliothèques municipales Salles culturelles	Fondation de France Fondation APICIL Fondation Crédit Agricole Fondation Falret Fonds Social Européen (FSE) Programme EU4Health ARS
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas Lesquels :		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de supports de communication diffusés (brochures, affiches, campagnes numériques) – Nombre de partenariats établis avec des structures locales – Nombre des fonctionnaires ou professionnels sensibilisés – Nombre de sessions de sensibilisation organisées. – Capacité du partenariat à favoriser l'atteinte des objectifs de l'action (indicateur qualitatif) <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tableaux de suivi des actions mises en place. – Rapports d'activité des organismes impliqués <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Évolution du taux de repérage des troubles psychiques chez les populations ciblées – Réduction du délai d'accès à un diagnostic et à une prise en charge – Amélioration de l'orientation des personnes vers les structures adaptées – Connaissance de l'offre de soins psychiques <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Questionnaires qualitatifs et quantitatifs auprès de bénéficiaires et des professionnels sur les délais et l'adéquation de sa prise en charge. – Groupes de discussion avec les acteurs impliqués. 		

Objectif général	Améliorer le repérage, l'orientation et les soins en santé mentale		
Intitulé	3.5 Prévenir et repérer les situations d'épuisement psychique des aidants et des professionnels		
Pilote	Le(la) coordinateur(trice) du CLSM		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Malgré les initiatives existantes, la complexité des situations de certaines familles ou individus amène un sentiment d'impuissance des professionnels médico-sociaux en raison du manque de ressources pour la prise en charge sur le moyen-long terme. Les groupes de parole ou retours d'expériences organisés pour soulager les professionnels ne répondent pas actuellement à tous les besoins.</p> <p>Également, les deux communes sont confrontées à la fragilisation de la santé psychique des enseignants, AESH, assistant(e)s maternel(le)s, personnels de crèche, animateurs(trices) de temps périscolaire ... avec des risques d'épuisement lié au sentiment d'être démuni devant des enfants en souffrance.</p> <p>La question du repérage des aidants dans la situation de dépendance concerne une multitude d'accompagnements : conjoints, enfants épuisés et isolés, tout comme les aides à domicile.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i> La plus grande difficulté des populations vulnérables d'un point de vue socio-économique à accéder au repérage, tout comme à l'offre de soin en santé mentale, en raison de leur éloignement vis-à-vis du droit commun.</p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i> déterminants socio-économiques /accès géographique à l'offre de soin</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Réduire le sentiment d'isolement des professionnels – Améliorer la pertinence des réponses professionnelles aux usagers 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Tout public	<input type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : Mangers <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en œuvre)	Par qui ? (services de collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en œuvre)
	<p>Développement de la prévention de l'isolement des professionnels en santé mentale ou au contact des publics en souffrance</p> <ul style="list-style-type: none"> – Formations à destination des professionnels de santé et des professionnels de l'accueil des publics en difficulté (ATSEM/AESH/Directeurs de structures d'accueil périscolaire) sur l'évitement de l'épuisement lié à leur métier – Organisation de groupes d'analyse de la pratique professionnelle pour aider à gérer les situations difficiles – Formations à destination des professionnels à domicile/aidant à domicile, dépendance troubles psychiques – Accompagnement des familles, aidants, enfant, aide aux démarches administratives 	<p>CMP CNFPT Professionnels de santé mentale Métropole Aidante</p>	<p>A définir selon priorités fléchées</p>
	<p>Renforcement des solutions de répit pour les aidants</p> <ul style="list-style-type: none"> – Développement d'actions dans le cadre de la « Semaine de la parentalité » (porté par Ville à Feyzin, sous forme de forum à Corbas (C), et de la Semaine de la petite enfance – Développement d'actions dans le cadre de la « semaine bleue » en faveur des séniors – Organisation d'actions (ateliers, animation, aide aux démarches administratives) de répits pour les aidants – Développement d'actions pour la « Semaine des Aidants » au-delà de Lyon – Promotion des temps de répit « Parenthèse » avec une prise en charge des aidés et des permanences de la Métropole aidante 	<p>Villes de Feyzin et Corbas Centre social de Feyzin Métropole Aidante</p>	

	<p>Communication autour de la qualité de vie au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> – Développement de campagnes de communication pour prévenir le risque de management toxique et de harcèlement dans le monde professionnel – Mise à disposition des espaces sportifs entre 12h et 13h30 aux agents et élus des villes – Organisation de défis sportifs réguliers entre les agents (et les élus) (ex : avant chaque petites vacances scolaires) 		
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet (familles, enfants, professionnels) <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions <input type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p> <p>Coordonnateur CLSM ARHM Métropole Aidante Service Enfance Métropole CMP CPTS Accueils de jour (St Priest, Vénissieux) Travailleurs sociaux</p>	<p>Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)</p> <p>Villes Feyzin et Corbas</p>	<p>Appui financier</p> <p>CAF Métropole ARS</p>
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p><input type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <p>Lesquels :</p>		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'actions conduites – Nombre de bénéficiaires <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la qualité de vie déclarée par les bénéficiaires des actions <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : enquête</p>		

6.2.4 Axe 4 - Santé-environnement

Objectif général	Améliorer la qualité de vie des Feyzinois(e)s et Corbasien(ne)s		
Intitulé	4.1 Construire un urbanisme favorable à la santé		
Pilotes	CCAS de Corbas et CCAS de Feyzin		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>L'urbanisme favorable à la santé désigne les pratiques d'aménagement, de planification, de promotion des mobilités douces, d'interventions paysagères ... qui visent à réduire les impacts négatifs sur la santé des dégradations des environnements intérieurs et extérieurs. Cette approche repositionne les choix d'aménagement et d'urbanisme comme facteurs clés du bien-être, de la santé, de l'environnement et du climat.</p> <p>Sur les deux communes, la part d'usage de véhicules motorisés dans les déplacements domicile-travail est majoritaire, dépassant la valeur régionale, induisant une pollution atmosphérique qui impacte négativement la santé.</p> <p>Feyzin et Corbas se sont déjà engagées dans la voie de la construction d'environnements favorables à la santé par quelques initiatives (revégétalisation des espaces urbains et des opérations de requalification (à Feyzin) et désimperméabilisation des cours d'école (à Corbas), espaces verts entretenus selon les chartes « zéro phyto » et la sélection d'espèces végétales vivaces (pour une utilisation raisonnée des arrosages), diffusion des solutions de co-voiturage de la Métropole de Lyon (Karos) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (MOV'ici ...), mais qui demandent toutefois à être consolidées, sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les mobilités douces comme le vélo ou la marche, et les transports en commun, car ils permettent de diminuer sensiblement les émissions polluantes et les nuisances sonores liées au trafic routier – La végétalisation – renaturation des espaces artificialisés, afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur urbains <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ? Surexposition des publics précaires aux impacts sur la santé des dégradations de l'environnement</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : déterminants environnementaux</i></p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Augmenter l'usage des mobilités douces et actives – Renforcer la prise en compte de la santé dans les projets d'aménagement et la planification urbaine – Améliorer la résilience du territoire intercommunal face au dérèglement climatique 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input checked="" type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser : agents des deux collectivités

Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		
Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre) Communication en direction du grand public sur les résultats des initiatives prises en faveur d'environnements favorables à la santé (comme Zéro phyto) : <ul style="list-style-type: none"> – Identification des études de santé publique pertinentes en lien avec les initiatives prises – Et transmission des informations au grand public en format pédagogique et selon différents canaux (presse, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, organisation de réunions ...) 	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés) Services communication Services environnement Associations spécialisées Porteurs de projet	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre) Au fil de l'eau
	Sensibilisation et formation des élus et agents des collectivités à l'urbanisme favorable à la santé : <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation des élus aux projets d'urbanisme avec l'angle de la santé environnementale : <ul style="list-style-type: none"> • Transmission des ressources méthodologiques créées dans le cadre du Plan régional santé-environnement Auvergne-Rhône-Alpes • invitation des élus à des conférences sur des sujets en lien avec la santé-environnement • inscription d'un temps d'échanges dans l'ordre du jour des réunions des Bureaux municipaux ordinaires, ou organisation d'un Bureau extraordinaire sur le sujet, en amont des réunions des Conseils municipaux) sur la base de retours d'expérience, de visites (par exemple le collège de Corbas) – Formation des agents des deux collectivités : <ul style="list-style-type: none"> • Transmission des ressources issues du « booster de l'UFS » de l'ADEME 	Services municipaux Techniciens	

	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un court programme de formation (avec un module général « tronc commun » pour tous et des modules spécifiques par métier), en mobilisant par exemple les MOOC disponibles en ligne, les formations du CNFPT ...) 		
	<p>Valorisation des labels existants et incitation des structures des deux communes à engager une labellisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Valorisation des labels comme « écolo-crèches, « végétal local », programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE...) par la transmission de retours d'expériences à leurs gestionnaires 	Services environnement	
	<p>Développement des solutions de mobilités intercommunales et renforcement des mobilités vertes et actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Incitation auprès de la Métropole de Lyon, du SYTRAL et des Cars du Rhône à augmenter la fréquence des lignes inter-urbaines et à développer de nouvelles lignes, à maintenir la ligne « express » – Etudier la faisabilité de la mise à disposition de navettes intercommunales pour la desserte de la Vallée de la Chimie et de la zone industrielle de Corbas – Augmentation du kilométrage de pistes cyclables sécurisées (projet de voie verte entre Feyzin et Corbas, raccordement total aux Voies lyonnaises), – Valorisation des déplacements à vélo (actions ponctuelles de fermeture au trafic automobile ...) – Organisation d'évènements spécifiques (journée mobilité douce...) 	Métropole SYTRAL Elus Services municipaux	
	<p>Poursuite de la végétalisation des cours d'école, des espaces publics et des bâtiments</p>	Communes Métropole Porteurs de projet Préfecture/état (financement)	

Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input type="checkbox"/>Participation à la mise en oeuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
	Jeunes en Service civique Bénévoles associatifs CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) Associations	Un événement qui regroupe les 4 axes du CLS (appui matériel)	Subventions : Fonds vert, DSIL
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plan nature Métropole Lyon – Plan local d'urbanisme (PLU), Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET), Plan Vert, Plan de mobilité SYTRAL – Projets de territoire – Plan régional santé-environnement 2024-2028 (action 3.2 sur l'urbanisme favorable à la santé) 		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre de bâtiments labellisés – Nombre de projets d'urbanisme réalisés prenant en compte les enjeux de santé-environnement – Augmentation du linéaire de pistes/voies cyclables sur les communes – Augmentation de la fréquence des lignes de transport en commun <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : Nombre de posts, articles, questionnaires</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Degré d'amélioration de la prise en compte du lien entre la santé et le cadre de vie (analyse qualitative) – Evolution des modes de déplacements ? <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : entretiens et questionnaires (enquête à déterminer selon projet)</p>		

Objectif général	Améliorer la qualité de vie des Feyzinois(e)s et Corbasien(ne)s		
Intitulé	4.2 Améliorer la qualité des environnements intérieurs		
Pilotes	CCAS de Corbas et CCAS de Feyzin		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Comme la moyenne des Français, les habitants de Corbas et Feyzin passent plus de 80% de leur temps dans des environnements clos (domicile, transport, lieu de travail, d'accueil, d'enseignement...), or de nombreux polluants y sont présents. Contrairement aux idées reçues, l'air intérieur est 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. La qualité de l'air intérieur a un effet démontré sur la santé et le bien-être. Les troubles de santé potentiellement associés à une mauvaise qualité de l'air intérieur sont nombreux et variés.</p> <p>Les pollutions de l'air extérieur, les activités et comportements quotidiens (ménage, cuisine, tabagisme...), les matériaux de construction, le mobilier, les produits de décoration influencent la qualité de l'air intérieur.</p> <p>En 2023, la réglementation a évolué et un nouveau dispositif de surveillance de la qualité de l'air est entré en vigueur ; celui-ci accroît la périodicité de surveillance et l'adapte au cycle de vie des bâtiments. Cet objectif vise à inciter les propriétaires et / ou les exploitants et gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) à améliorer la qualité de l'air intérieur dans leurs établissements et à mettre en œuvre le nouveau dispositif de surveillance. Il n'est pas certain que tous les gestionnaires d'ERP à Corbas et Feyzin aient connaissance de l'évolution de cette réglementation.</p> <p>Certains logements des deux communes sont concernés par des situations de précarité énergétique. Les effets sanitaires de la précarité énergétique sont multiples, le premier étant l'exposition des habitants au froid pouvant aller jusqu'à la surmortalité en saison hivernale. Par ailleurs, des mal-utilisations de l'aération et de la ventilation peuvent conduire à une aggravation d'une mauvaise qualité de l'air intérieur.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p>L'habitat insalubre est surreprésenté au sein des catégories sociales les moins favorisées.</p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action :</i> socio-économiques</p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public et les logements individuels – Lutter contre la précarité énergétique 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input checked="" type="checkbox"/> Elus <input checked="" type="checkbox"/> Autres Préciser : associations, éducation nationale
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)
	<p><i>NB : pour cette fiche, le contenu de l'action 2.6 du Plan régional santé-environnement 2024-2028 sera décliné sur les deux communes. Un contact sera établi entre les pilotes de la présente fiche et les pilotes du PRSE au sein de l'ARS et de la DREAL pour que ces derniers transmettent aux pilotes de la fiche les informations et outils nécessaires.</i></p> <p>Amélioration de la compétence des élus et gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) sur la qualité du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> – Information des gestionnaires d'ERP sur la nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air intérieur – Transmission des outils et ressources d'aide à l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Ressources issues du Plan régional santé-environnement : fiches techniques, ressources du futur réseau QAI-radon ... • Ressources de l'ADEME (outils méthodologiques, appels à projets ...) 	Gestionnaires des bâtiments Services éducatifs	A partir de 2026
	<p>Amélioration de la connaissance de la QAI dans les ERP et conduite d'actions d'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Actions de mesure de la QAI dans des écoles – Actions de sensibilisation aux solutions possibles (cf action du PRSE : « Sensibilisation des acteurs du milieu scolaire (enseignants, élèves, personnel...) ») 	Services Environnement	A partir de 2026
	<p>Accompagnement des bailleurs sociaux, des copropriétaires et locataires sur l'évitement des impacts sur la santé des situations d'habitat dégradé</p> <ul style="list-style-type: none"> – Communication aux habitants sur les bonnes pratiques d'aération et de ventilation (cf action du PRSE : « Information et sensibilisation du grand public et des publics vulnérables sur les enjeux de qualité 	CCAS Maison de la Métropole	A partir de 2026

	<ul style="list-style-type: none"> – de l'air intérieur et les leviers envisageables ») – Ajout aux interventions basées sur la plate-forme Signal Logement (qui permet de repérer des situations préoccupantes au sein d'un logement, proposer une visite du domicile et prodiguer des conseils pour un logement décent) des informations sur la qualité de l'air intérieur – Accompagnement à la recherche de subventions pour les projets de rénovation des copropriétés privées – Incitations à l'adaptation des logements à l'âge et au handicap 		
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input checked="" type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input type="checkbox"/>Participation à la mise en œuvre des actions <input type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p>	<p>Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,</p>	Appui financier
	<p>Mobilisation du service Communication des deux communes</p>		
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<p><input checked="" type="checkbox"/>Oui <input type="checkbox"/>Non <input type="checkbox"/>Ne sait pas</p> <p>Lesquels : Plan régional santé-environnement 2024-2028 (action 2.6 sur la qualité de l'air intérieur)</p>		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'opérations de communication ciblée engagées auprès des bailleurs, habitants et copropriétaires – Travaux et dépenses d'investissement pour l'amélioration de la QAI sur les bâtiments publics (écoles) <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : contacts avec les porteurs des actions</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Evolution de la prise en compte de l'enjeu de la qualité de l'air intérieur par les bénéficiaires des actions (analyse qualitative) <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : entretiens</p>		

Objectif général	Améliorer le bien-être physique et mental des habitants de Feyzin et Corbas		
Intitulé	4.3 Favoriser l'accès et le lien à la nature		
Pilotes	CCAS de Corbas et CCAS de Feyzin		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>L'Office Français de la Biodiversité rappelle les nombreux bienfaits de la nature sur l'état de santé des personnes et pose le lien à la nature comme un contact essentiel pour le corps et l'esprit, tant par les effets produits d'une activité en plein air que par l'activité elle-même réalisée (renfort des défenses immunitaires, du système musculaire...). Au niveau psychique, beaucoup de recherches ont mesuré, chez des individus ayant été en contact avec un environnement naturel, une réduction du stress et de l'anxiété, une diminution des symptômes dépressifs et de la rumination mentale, une amélioration de la qualité du sommeil, ainsi qu'une restauration de l'attention ou des capacités cognitives. Des travaux montrent également une augmentation générale du sentiment de vigueur et de vitalité lors d'activités en forêt et ce, pouvant persister plusieurs jours après la visite.</p> <p>Le contact avec la nature ne peut pas être vu comme un luxe possible mais comme un élément essentiel pour la santé et l'épanouissement des personnes, et doit être inscrit comme un des enjeux de la transition écologique.</p> <p>Des espaces naturels existent sur les deux communes, mais connaissent des freins à leur fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les Grandes terres – Ile de la Chèvre – ZNIEFF (aérodrome de Corbas) <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p>Inégalités territoriales entre le haut et le bas de Feyzin pour la qualité de vie et l'accès à la nature et aux parcs</p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : socio-économiques</i></p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à la nature - Diffuser les bienfaits de l'exposition à la nature 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Aidants	<input type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)
	<p>Incitation des habitants à fréquenter les espaces de nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Communication sur les espaces verts accessibles (cartographie, fiches rando...) accompagnée d'informations sur les bénéfices de la fréquentation de la nature – Mise en place d'un plan piéton (accès aux espaces verts) 	Services environnement Services communication	A partir de 2026
	<p>Création de lieux et parcours ludiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place de davantage de gnolus (parcours ludiques), sentiers pédagogiques ... 	Services environnement Services communication	A partir de 2026
	<p>Accompagnement à la montée en compétences des professionnels de la jeunesse sur « l'école du dehors »</p> <ul style="list-style-type: none"> – Retour d'expériences de la présentation à une partie des professeurs des écoles de la Métropole de Lyon de l'école du dehors, en lien avec l'Education nationale (plan de formation des enseignants 2022/2023) – Diffusion aux professionnels de l'éducation nationale et du milieu extra-scolaire des ressources méthodologiques : <ul style="list-style-type: none"> ➔ disponibles sur le site www.agir-ese.org, notamment la page « pistes pour éduquer et accompagner les changements », la page « ressources pour éduquer dehors pour le bien-être des jeunes enfants ». ➔ du collectif « Tous dehors France », du FRENE (réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement) ... – Incitation à la labellisation des écoles (E3D) 	Services éducation Ecole Services environnement Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes, FNE et autres structures du réseau ESE	A partir de 2026
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/> ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input checked="" type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en oeuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		

Ressources prévisionnelles	Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)	Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)	Appui financier
	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Associations		Fonds Vert
Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas <ul style="list-style-type: none"> – Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) – Espaces Naturels Sensibles (Grandes terres) – Plan régional santé-environnement 2024-2028 (action 1.2 sur l'éducation à la santé-environnement) 		
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'un Plan piéton ou de toute autre action de mise en valeur des espaces verts communaux et accessibles – Réalisation d'actions de communication et d'aménagements pour sensibiliser sur les bienfaits de l'accès à la nature – Nombre d'évènements organisés mettant en valeur les espaces naturels communaux <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Evolution de la fréquentation des espaces naturels <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : Questionnaires sur l'accès aux espaces naturels ? Comptages sur certaines plages horaires effectués à plusieurs reprises ?</p>		

Objectif général	Améliorer le bien-être physique et mental des habitants de Feyzin et Corbas		
Intitulé	4.4 Améliorer la connaissance des habitants sur les risques et les comportements favorables à la santé et accompagner leurs changements de pratiques		
Pilotes	CCAS de Corbas et CCAS de Feyzin		
Contexte	<p><i>Principaux éléments d'analyse des besoins qui justifient l'action :</i></p> <p>Les deux communes sont concernées par la problématique émergente des pollutions aux PFAS (per et polyfluoroalkylées). Selon l'importance de l'exposition, certains PFAS peuvent avoir des effets sur la santé (cholestérol, fonctionnement du foie, poids à la naissance, système immunitaire des enfants). Fin 2023, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le PFOA comme substance « cancérogène pour les humains » et le PFOS comme substance « cancérogène possible » pour les humains.</p> <p>Les PFAS sont suspectés d'être de potentiels perturbateurs endocriniens. La surveillance de la qualité de l'eau potable et les actions mises en œuvre notamment sur les œufs produits chez les particuliers vont dans le sens d'une réduction des expositions.</p> <p>Les deux communes sont signataires de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », qui manifeste leur volonté de réduire l'exposition de leur population à ces substances, par exemple en interdisant l'usage des produits phytosanitaires et biocides sur leurs territoires, en réduisant les expositions aux perturbateurs endocriniens via l'alimentation, en sensibilisant la population et les agents publics à ce sujet, etc</p> <p>Les deux communes sont également concernées par la présence d'espèces à enjeux pour la santé, comme l'ambroisie, le moustique tigre ou les chenilles processionnaires. Pour chacune de ces espèces, la mise en œuvre de mesures de prévention impacte la qualité du cadre de vie des habitants.</p> <p><i>Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé sont-elles repérées ? Si oui, lesquelles ?</i></p> <p><i>Déterminants de santé concernés par l'action : déterminants environnementaux</i></p>		
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> – Inciter les habitants aux pratiques favorables à leur santé – Limiter l'exposition des habitants aux risques chimiques et aux perturbateurs endocriniens 		
Public(s) cible(s)	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants 0-6ans <input type="checkbox"/> Enfants 6-12 ans <input type="checkbox"/> Jeunes 12-25 ans <input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Femmes <input checked="" type="checkbox"/> Tout public	<input checked="" type="checkbox"/> Personnes en situation de précarité <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Aidants	<input type="checkbox"/> Professionnels (de santé, éducatifs, sociaux, d'accueil, agents des collectivités...) Préciser : <input type="checkbox"/> Elus <input type="checkbox"/> Autres Préciser :
Territoire(s) cible(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Feyzin et Corbas <input type="checkbox"/> Feyzin <input type="checkbox"/> Corbas		

Plan d'action	Comment ? (modalités opérationnelles de mise en oeuvre)	Par qui ? (services de la collectivité et partenaires mobilisés)	Quand ? (année(s) de mise en oeuvre)
	<p>Diffusion d'information auprès des habitants sur l'exposition aux risques environnementaux et sanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> – Communications récurrentes – Réunions publiques (PFAS, risques chimiques ...) avec communication adaptée 	<p>ARS DREAL Services environnement Services communication Métropole</p>	A partir de 2026
	<p>Accompagnement aux changements de pratiques quotidiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforcement des dispositifs citoyens : actions de mobilisation sociale contre les espèces animales et végétales à enjeux pour la santé (en priorité le moustique tigre), les ramassages de déchets... en lien avec l'identification de référents communaux multiespèces – Développement d'ateliers sur les « bonnes pratiques » de consommation évitant les perturbateurs endocriniens : produits d'entretiens, cosmétiques, alimentation... – Sensibilisation des acteurs-relais (ambassadeurs) auprès des publics sur la diffusion des gestes favorables à la santé : tri et collecte des déchets, gestion de l'eau, des ressources, lutte contre les espèces à enjeu pour la santé ... – Organisation d'évènements dédiés 	<p>Métropole Service environnement</p>	A partir de 2026
Implication des publics bénéficiaires	<p>Envisagez-vous l'implication des publics bénéficiaires : <input checked="" type="checkbox"/>oui <input type="checkbox"/>non <input type="checkbox"/>ne sait pas</p> <p>Modalités de participation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/>Consultation sur les besoins et attentes au démarrage du projet <input checked="" type="checkbox"/>Concertation pour l'élaboration des actions <input checked="" type="checkbox"/>Participation à la mise en oeuvre des actions <input checked="" type="checkbox"/>Mobilisation au moment de l'évaluation 		
Ressources prévisionnelles	<p>Appui humain (ressources humaines mobilisées des services et partenaires)</p> <p>Associations</p>	<p>Appui logistique (communication, mise à disposition de locaux,)</p>	<p>Appui financier</p> <p>Subventions</p>

Articulation avec d'autres dispositifs ou politiques locales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas Lesquels : Plan régional santé-environnement 2024-2028
Evaluation	<p>1. Indicateurs de mise en oeuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'ateliers organisés sur les changements de pratiques – Nombre d'évènements ou d'opérations de communication sur des sujets de santé environnementale <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil :</p> <p>2. Indicateurs d'impact du projet (conséquences globales de l'action, bénéfiques ou non, immédiates ou différées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Satisfaction / degré de montée en compétences déclarée par les bénéficiaires des ateliers d'accompagnement aux changements de pratiques dans le cadre des évaluations « à chaud » <p>Outil(s) mobilisé(s) pour le recueil : enquête</p>

7 Annexes

7.1 Liste des documents et données utilisés pour le diagnostic

7.1.1 Documents

- le diagnostic fait par l'Observatoire régional de la santé (ORS) sur les communes de Feyzin, Corbas et Solaize¹ (décembre 2023)
- l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de Corbas (2021) et de Feyzin (2022)
- le diagnostic des Conventions Territoriales Globales (CTG) de Corbas (2024) et de Feyzin (2024)
- les organigrammes des deux Villes
- le rapport d'activité du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Corbas (2023)
- le projet social du centre social Mosaïque de Feyzin (2023-2027)
- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de Feyzin
- le rapport d'activité de la Maison de la métropole (MDM) de Feyzin (2021)
- le Projet éducatif feyzinois 2024-2027
- le bilan des aides facultatives CCAS de Feyzin (2022)
- les bilans annuels de la médiatrice santé de Feyzin (2022 à 2024)
- le Plan métropolitain de santé-environnement de la Métropole de Lyon (2019)

7.1.2 Données

- Données quantitatives issues des registres nationaux (outil REZONE de l'Assurance Maladie, Démographie des professionnels de santé, janvier 2025)
- Données quantitatives issues de la Base Locale d'Informations Statistiques en Santé (BALISES), développée par l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes (dernière mise à jour de juin 2024)
- Données quantitatives issues de la base données de l'outil d'Observation en Santé-Environnement (OSE) piloté par l'ORS et le CEREMA Auvergne-Rhône-Alpes (dernière mise à jour de septembre 2024)

¹ La directrice du CCAS de Feyzin rencontre l'ARS en 2022 afin d'exposer la situation sanitaire de la commune et présenter la nécessité d'élaborer un Contrat local de santé. Au vu de la taille de la commune, Feyzin se rapproche de la ville de Corbas et de Solaize pour monter un CLS intercommunal et bénéficier du soutien de l'ARS. Suite à ces échanges, les villes de Corbas, Feyzin et Solaize ont missionné l'ORS pour la réalisation d'un diagnostic local de santé, finalisé en décembre 2023.

7.2 Liste des participant(e)s aux ateliers

- ALDON Kevin - Ville de Corbas
- ALLAROUSSE Aline - CCAS de Corbas
- ANNEQUIN Muriel - Ville de Feyzin
- ATANGANA Mathilde - Ville de Corbas
- BA Céline - Nature bien-être
- BACHMAR Sofia -CHRS France Horizon
- BALLESTEROS Alain - Ville de Feyzin
- BARBIER Anne -Ville de Feyzin
- BENCHAAR Karima - Ville de Corbas
- BENETOLLO Corinne - Ville de Corbas
- BERTI Emmanuel - Le Corner
- BON Aurélie - Ville de Corbas
- BONNEFOY Patricia - Ville de Feyzin
- BOSA Antoinette - CCAS Feyzin
- BOULIKAH Rhizlane – Centre social
- BURNET François – Léo Lagrange Formation
- CAZO José - ESTIME
- CHENEVIER Muriel - Métropole de Lyon
- CHICK Aurélie – CPTS de l’Ozon
- CRAUSTE Sandrine
- DELAGE Mélina - CPTS de l’Ozon
- DELAGE Elodie - CPTS de l’Ozon
- DESPINASSE Julie – Mission Locale
- DI GIUSTO Marco - Ville de Feyzin
- DOMINGO Jacques - CPTS de l’Ozon
- DUMAS Hélène - Ville de Feyzin
- DUMONTET Emma - RASED
- FUZIER Lisa - Fondation ARHM
- GENIN Anne-Claire - Ville de Corbas
- GIL Laurence - CCAS Corbas
- GOMEZ MOLINA Diana - CCAS Corbas
- GOYET Sophie - Métropole de Lyon
- HIS Celia - ARS
- HORRY-NEMOS Aurélie – Crèche L’île aux enfants Corbas
- ILGHET Asma - EHPAD France Horizon
- JAROUSSE Hélène - EHPAD France Horizon
- KUHN Gwendoline - Diététicienne
- LEDEUR Mathilde - CCAS Corbas
- LUSY Stéphanie - Ville de Corbas
- LYONNET Sophie - Ville de Corbas
- MARKARIAN Carine - RASED
- MIHINDOU Katarina - Association VASF
- MILIANI Fatiha - Ville de Corbas
- MILLET Béatrice - CCAS Corbas
- MOREL Dany - Centre Social Mosaïque
- NADAL Jean-Pierre - Mission Locale
- NADJARIAN Michelle - Ville de Feyzin
- NAUDET Alice – Ville de Corbas
- NOURRY Claire - Ville de Feyzin
- NUGENT Tara – Le Corner
- PARENT Margot - Ville de Feyzin

- PEILLON Christophe - Ville de Corbas
- PEREZ Solène - Ville de Feyzin
- PHANER Lucas - CHRS France Horizon
- RIBET Nathalie - CAF
- RICCI Alexandra – Mission Locale
- RICHARD Jean-Luc - Ville de Corbas
- RONDOT Sylvain - Siel bleu
- SAINT LOUP Monique - CCAS de Corbas
- SAUTRIAU Nicolas - Métropole de Lyon
- SORIANO Christine - PublicAdom
- STELMASZYK Sophie - CCAS de Corbas
- THOMAS Mathurin - Ville de Feyzin
- TOBAL Karima - PSARA
- UBELMANN Céline - Sophrologue
- VAUPRE Patricia - Cabinet libéral et Association de prévention PEPS et Cie
- ZEGHDOUD Safya- Ville de Corbas

7.3 Glossaire

ARS	Agence Régionale de Santé
CCAS	Centre communal d'action sociale
CH	Centre hospitalier
CLS	Contrat Local de Santé
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CTG	Convention territoriale globale
DAPAP	Dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
MDM	Maison de la métropole
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PFAS	Per et polyfluoroalkylées
PSSM	Premiers Secours en Santé Mentale
UAPED	Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger
HCL	Hospices Civils de Lyon
HFME	Hôpital Femme Mère Enfant
VIFFIL	Violences Intra Familiales Femmes Informations Liberté

7.4 Diagnostic du Contrat Local de Santé



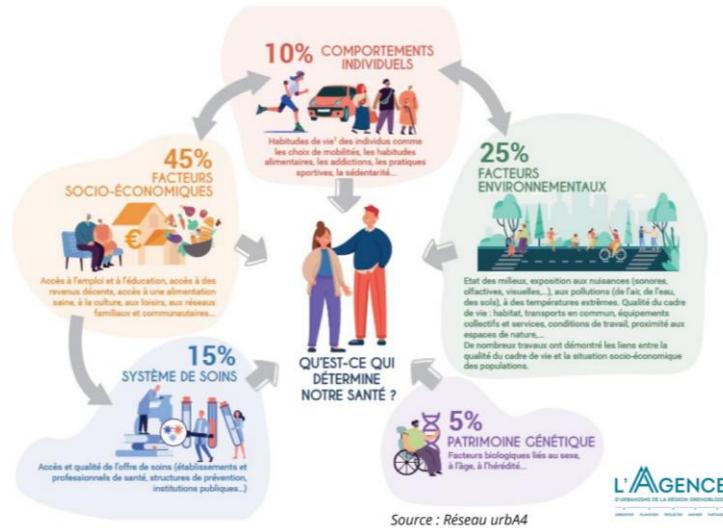
DIAGNOSTIC DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CORBAS ET FEYZIN

Juin 2025

1	PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DES DEUX COMMUNES	86
1.1	Profil démographique	86
1.2	Profil socio-économique	87
2	ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS.....	88
2.1	Les besoins	88
2.1.1	En matière d'accès aux soins	88
2.1.1.1	Diabète, maladies cardio-vasculaires et maladies respiratoires.....	88
2.1.1.2	Cancers.....	88
2.1.1.3	Consommation de soins.....	89
2.1.1.4	Santé des aînés	90
2.1.1.5	Santé des jeunes	90
2.1.2	En matière d'accès aux droits.....	91
2.2	L'offre	92
2.2.1	L'offre en matière de soin	92
2.2.1.1	Nombre et densité de professionnels de santé par profil	92
2.2.1.2	La coordination des professionnels de santé en faveur des parcours de soin	94
2.2.2	L'offre en matière d'accès aux droits	94
2.3	Conclusion et enjeux	98
3	LA PREVENTION – PROMOTION DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE	99
3.1	Les besoins	99
3.2	L'offre	99
3.2.1	En matière de prévention primaire / promotion de la santé	99
3.2.1.1	Sur la vaccination	99
3.2.1.2	Pour le bien-être et l'activité physique.....	99
3.2.1.3	Pour l'alimentation	100
3.2.1.4	Pour le bien vieillir	101
3.2.1.5	Pour la petite enfance et la jeunesse.....	101
3.2.2	En matière de prévention secondaire (dépistages).....	102
3.2.3	En matière d'aide à la parentalité	103
3.3	Conclusion et enjeux	104
4	SANTE MENTALE	105
4.1	Besoins	105
4.2	Offre	106
4.2.1	En matière de pathologies psychiatriques et troubles psychiques	106

4.2.1.1	En institution	106
4.2.1.2	En libéral	107
4.2.2	En matière de prévention des situations d'épuisement.....	107
4.2.2.1	Epuisement professionnel	107
4.2.2.2	Epuisement des aidants	108
4.3	Conclusion et enjeux	108
5	SANTE-ENVIRONNEMENT	109
5.1	Les besoins	109
5.1.1	Qualité de l'air extérieur.....	109
5.1.1.1	Particules fines	109
5.1.1.2	Dioxyde d'azote (NO2)	109
5.1.1.3	Autres émissions polluantes	110
5.1.2	Espèces nuisibles à la santé	110
5.1.2.1	Espèces végétales	110
5.1.2.2	Espèces animales	111
5.1.3	Habitat	111
5.1.3.1	Précarité énergétique	111
5.1.3.2	Suroccupation des logements.....	111
5.1.3.3	Qualité de l'air intérieur.....	112
5.1.4	Nuisances sonores	112
5.1.5	Mobilités	112
5.1.6	Sites et sols pollués.....	114
5.1.7	Qualité de l'eau distribuée	115
5.2	Offre	115
5.2.1	Qualité de l'air extérieur et risques industriels	115
5.2.2	Espèces animales et végétales à enjeux pour la santé	115
5.2.3	Urbanisme favorable à la santé et lien avec la nature	116
5.2.4	Perturbateurs endocriniens.....	116
5.2.5	Développement durable.....	116
5.2.6	Mobilités	116
5.2.7	Alimentation	116
5.3	Conclusion et enjeux	117

Ce diagnostic local de santé vise à renforcer la connaissance de la situation sanitaire des habitants de Feyzin et Corbas, pour alimenter le Contrat local de santé (CLS). Il couvre l'ensemble des déterminants de la santé, en cohérence avec la définition de l'Organisation mondiale de la santé selon laquelle la santé n'est pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité, mais « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Elle n'est pas seulement affaire de traitement en cas de maladie, elle dépend pour une large part des modes de vie, des comportements, de l'environnement :



Source : Agence d'urbanisme de la région grenobloise

Ainsi, ce diagnostic ne se limite pas à un constat de la situation sanitaire des populations des deux communes au sens biomédical du terme (mortalité, morbidité), ni à une étude de l'existence et de l'accessibilité à l'offre de soin.

Ce document a été réalisé sur la base :

- de l'analyse des documents comportant des éléments de diagnostic relatifs aux deux communes¹ :
 - le diagnostic fait par l'Observatoire régional de la santé (ORS) sur les communes de Feyzin, Corbas et Solaize² (décembre 2023)
 - l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de Corbas (2021) et de Feyzin (2022)
 - le diagnostic des Conventions Territoriales Globales (CTG) de Corbas (2024) et de Feyzin (2024)
 - les organigrammes des deux Villes
 - le rapport d'activité du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Corbas (2023)
 - le projet social du centre social Mosaïque de Feyzin (2023-2027)
 - le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de Feyzin
 - le rapport d'activité de la Maison de la métropole (MDM) de Feyzin (2021)
 - le Projet éducatif feyzinois 2024-2027
 - le bilan des aides facultatives CCAS de Feyzin (2022)
 - les bilans annuels de la médiatrice santé de Feyzin (2022 à 2024)
 - le Plan métropolitain de santé-environnement de la Métropole de Lyon (2019)
- de données quantitatives issues des registres nationaux (outil REZONE de l'Assurance Maladie, Démographie des professionnels de santé, janvier 2025)

¹ Les données de la ville de Corbas sont à relativiser dans la mesure où elles combinent les données des habitants de la commune et des personnes incarcérées à la Maison d'arrêt.

² La directrice du CCAS de Feyzin rencontre l'ARS en 2022 afin d'exposer la situation sanitaire de la commune et présenter la nécessité d'élaborer un Contrat local de santé. Au vu de la taille de la commune, Feyzin se rapproche de la ville de Corbas et de Solaize pour monter un CLS intercommunal et bénéficier du soutien de l'ARS. Suite à ces échanges, les villes de Corbas, Feyzin et Solaize ont missionné l'ORS pour la réalisation d'un diagnostic local de santé, finalisé en décembre 2023.

- de données quantitatives issues de la Base Locale d'Informations Statistiques en Santé (BALISES), développée par l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes (dernière mise à jour de juin 2024)
- de données quantitatives issues de la base données de l'outil d'Observation en Santé-Environnement (OSE) piloté par l'ORS et le CEREMA Auvergne-Rhône-Alpes (dernière mise à jour de septembre 2024)
- de données transmises par mail par les deux CCAS et leurs partenaires
- de données qualitatives recueillies dans le cadre d'entretiens individuels complémentaires avec la médiatrice santé de Feyzin et la coordinatrice de la Communauté professionnelle territoriale de santé de l'Ozon, et de deux focus groups regroupant les équipes des deux communes et des partenaires :
 - Mardi 24 février 2025 à la mairie de Corbas (16 personnes)
 - Jeudi 27 février 2025 à la mairie de Feyzin (17 personnes)

1 Profil démographique et socio-économique des deux communes

A elles deux, les communes de Feyzin et Corbas représentent un territoire de près de 20 700 habitants (10 932 habitants pour Corbas et 9 850 pour Feyzin en 2024) intégré à la Métropole de Lyon. Elles ne sont pas identifiées comme des « quartiers prioritaires Politique de la ville ». Elles partagent certaines similitudes, mais se caractérisent globalement par des situations démographiques et socio-économiques spécifiques.

1.1 Profil démographique

Part de certaines tranches d'âge par rapport à la population globale

	Corbas	Feyzin	Lyon
Moins de 20 ans	23,8%	24,4%	22,4%
65 ans et plus	19,1%	19,3%	14,9%
75 ans et plus	8%	9,9%	7,7%
Taux de natalité	1%	1,6% ³	1,2%

Source : BALISES (2024)

Ces dernières années, Corbas s'est transformée démographiquement, passant d'un village à une petite ville périurbaine⁴. Aujourd'hui, Corbas est une commune dynamique avec une structure familiale et une croissance démographique stable. Les participants du focus group ont souligné l'arrivée de nouveaux publics plus précaires, induisant un enjeu en termes de mixité sociale.

Bien que le nombre de naissances soit en baisse à l'échelle nationale (723 000 naissances en 2023, le chiffre le plus bas depuis 1946)⁵, les communes enregistrent un nombre stable de naissances. La proximité du Centre Hospitalier Les Portes du Sud avec la ville de Feyzin impose aux jeunes parents de corriger leur ville de résidence réelle, sinon la naissance est enregistrée sur la commune.

	Corbas	Feyzin	Lyon
Naissances enregistrées en 2023⁶	108	160	7012

A Feyzin, le développement industriel de la commune a permis également une croissance démographique et la proximité avec la ville de Vénissieux explique, selon la médiatrice en santé de Feyzin, l'installation de familles nombreuses qui souhaitent acquérir un logement plus grand et plus accessible financièrement. Les deux quartiers des Razes et de Vignettes-Figuières-Maures ne sont plus classés en politique de la ville depuis 2015, bien qu'il y subsiste des besoins sociaux conséquents : vétusté des infrastructures, hausse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, installation de communautés de gens du voyage.

Au-delà de ces chiffres généraux, les deux communes accueillent des populations particulièrement vulnérables :

- des personnes « isolées » mentionnées dans le cadre des focus groups (avec des réalités diverses derrière cette notion d'isolement : jeunes, personnes âgées ...),

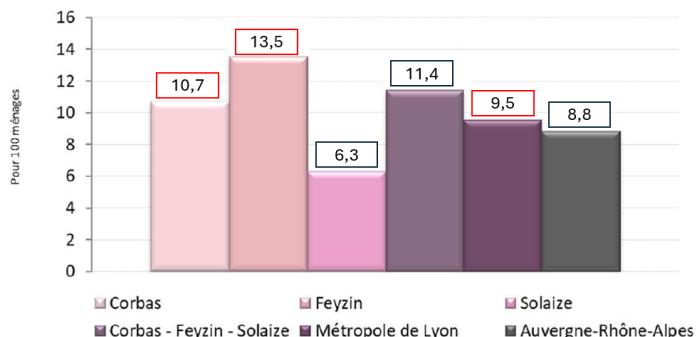
⁴ Selon l'Insee, est considérée comme périurbaine toute commune dont au moins 40 % des actifs résidents se rendent pour leur travail dans un ou plusieurs pôles urbains de 1 500 emplois ou plus

⁵ Chiffres Naissances et Décès, INSEE, 2023

⁶ Chiffres donnés par le service de Protection Maternelle Infantile, Territoire Portes du Sud, Métropole de Lyon, 2023

- des personnes vieillissantes, combinant des problématiques de santé physique et mentale, d'isolement, de précarisation,
- des familles monoparentales, avec un taux supérieur à la moyenne de la Métropole de Lyon

Part (%) des familles monoparentales, 2019



Source : diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (2023)

1.2 Profil socio-économique

Les profils socio-économiques des deux communes sont bien distincts.

Développé dans le contexte français par l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), l'indice de défavorisation sociale (FDep) est un indicateur composite qui rend compte de la précarité (défaveur sociale) à l'échelle communale. 4 variables sont prises en compte :

- le pourcentage d'ouvriers dans la population active
- le pourcentage de bacheliers chez les 15 ans et plus
- le pourcentage de chômeurs dans la population active
- le revenu médian par foyer.

En 2019, Feyzin était classé Quintile 4 et Corbas Quintile 2 sur une échelle de 1 à 5 (1 étant le moins désavantage).

Corbas présente des indicateurs de précarité inférieurs à la moyenne métropolitaine. Avec 7% d'habitants sous le seuil de pauvreté, et une population relevant majoritairement de la classe moyenne, Corbas bénéficie d'une situation socio-économique des habitants globalement favorable. Cependant :

- la ville connaît une part non négligeable de travailleurs précaires (30% touchent la prime d'activité),
- le taux de bénéficiaires du RSA augmente régulièrement,
- et le niveau de formation des habitants de la commune est plus faible qu'ailleurs.

Certains ménages peinent à accéder de manière pérenne à un logement à Corbas. Pour répondre aux objectifs de rattrapage de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le nombre de logements sociaux sur la commune a fortement augmenté. Cette hausse est appelée à se poursuivre dans les prochaines années. Cette évolution du logement entraîne des enjeux de cohésion et de mixité sociale, nouveaux pour la commune.

A Feyzin, les niveaux de formation de la population restent très en-dessous des niveaux observés dans la Métropole de Lyon, et les catégories socioprofessionnelles les moins favorisées sont surreprésentées :

- 17% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté,
- 40% des allocataires vivent sous le seuil de bas revenus,
- et 26% ont des ressources composées d'au moins 50% de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'impossibilité de développer l'offre de logements sociaux (par de nouvelles constructions sur le territoire, en raison des risques liés à la vallée de la chimie) conduit la Ville à privilégier l'accompagnement des occupants des logements sociaux et à être active sur la prévention des expulsions.

2 Accès aux soins et aux droits

2.1 Les besoins

Les besoins de soin des habitants de Corbas et Feyzin sont notamment traduits par les données de prévalence des maladies chroniques et consommation de soins de l'Assurance Maladie (qui inscrit 30 pathologies comme Affection longue durée (ALD) dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé). Les besoins sont identifiés sur la base du repérage des surreprésentations en fonction des catégories de population.

2.1.1 En matière d'accès aux soins

2.1.1.1 Diabète, maladies cardio-vasculaires et maladies respiratoires

Les deux communes rencontrent une situation moins favorable que la moyenne métropolitaine pour le nombre d'affections de longue durée, les taux d'hospitalisation liés au diabète, aux maladies respiratoires et cardiovasculaires.

	Corbas	Feyzin
Nombre de bénéficiaires d'une ALD, dont		
- pour maladies cardio-vasculaires	2083 - 640	1924 - 494
- pour diabète	689	682
- pour maladies respiratoires	43	53
Nombre de patients sous traitement antidiabétique	680	715
Nombre de patients hospitalisés pour maladies cardiovasculaires	425	414
Nombre de patients hospitalisés pour maladies respiratoires	259	272
Nombre de patients hospitalisés pour diabète	198	234

Source : diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (2023)

Le diabète est une pathologie importante : les taux de bénéficiaires d'ALD (affection de longue durée) pour diabète et de patients sous traitements réguliers d'antidiabétiques sont supérieurs aux taux régionaux, et le taux d'hospitalisation pour diabète est supérieur à Feyzin.

2.1.1.2 Cancers

Le terme « cancer » regroupe un ensemble très hétérogène de maladies (catégories de tumeurs et affections d'organes), tant du point de vue de leur histoire naturelle que des facteurs de risque, des conditions diagnostiques et thérapeutiques ainsi que du pronostic. Le suivi épidémiologique des cancers est réalisé (depuis 1970) par le réseau français des registres des cancers (FRANCIM) qui permet de surveiller l'impact du cancer sur la population française (incidence, prévalence et gravité des cancers diagnostiqués) et est analysé avec l'Institut National du Cancer (INCa). En 2023, en France métropolitaine, ce sont 433 136 nouveaux cas de cancers répertoriés (42 400 en Auvergne-Rhône-Alpes) qui touchent majoritairement les hommes (57% des cas)⁷. L'âge médian du diagnostic est de 70 ans chez les hommes et 68 ans chez les femmes ; les localisations de cancer les plus fréquentes sont :

- le cancer de la prostate (59800 cas), cancer du poumon (33000 cas), cancer colorectal (26000 cas), chez l'homme
- le cancer du sein (61000 cas), cancer colorectal (21000 cas), cancer du poumon (19000 cas), chez la femme

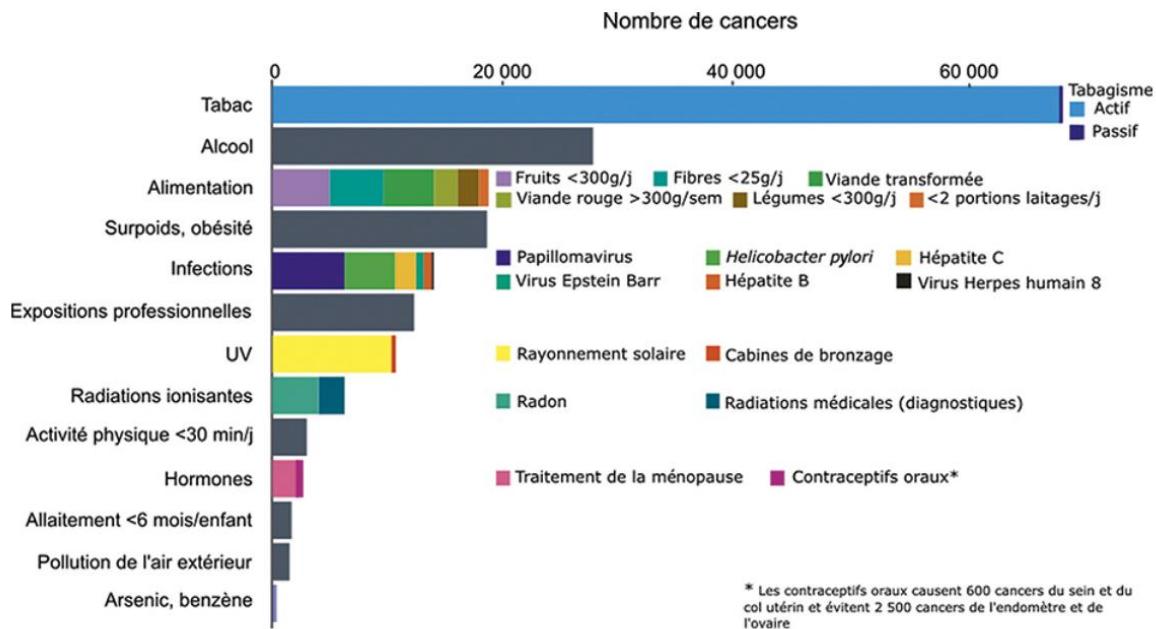
⁷ Source, Panorama des Cancers en France 2024, Institut National du Cancer

Les données disponibles pour les communes de Corbas et Feyzin sont :

	Corbas	Feyzin
Nombre de bénéficiaires d'une ALD pour tumeurs	60	44
Nombre de patients hospitalisés pour tumeurs	338	231
Nombre de décès par tumeurs	19	22

Source : BALISES

La détection d'un cancer à une phase précoce de son développement augmente de façon importante les chances de guérison et depuis 2015, le Centre International de Recherche contre le cancer estime qu'environ 41% des cancers chez les plus de 30 ans sont attribuables à des facteurs de risque modifiables (détails dans la figure ci-dessous – données 2015) :



Source : Santé Publique France; Bulletin épidémiologique hebdomadaire n° 21

En France, des programmes nationaux de dépistage sont disponibles pour trois cancers : [sein](#), [colorectal](#) et col de l'utérus ; la participation au dépistage organisé de ces cancers à Corbas et Feyzin est détaillée dans la partie « prévention ».

Quant à la vaccination HPV, les recommandations vaccinales ont été étendues en 2022, aux jeunes (garçons et filles) entre 11 et 14 ans. Deux doses sont considérées pour un schéma vaccinal complet ; le vaccin peut être fait par différents professionnels et depuis la rentrée 2023, les collèges volontaires peuvent réaliser la vaccination pour tous les élèves en classe de 5e. Un rattrapage vaccinal est accessible entre 15 et 19 ans révolus ; la Haute Autorité de Santé examine la possibilité d'étendre ce rattrapage vaccinal jusqu'à 26 ans révolus compte tenu des résultats positifs de prévention du risque de cancer invasif.

2.1.1.3 Consommation de soins

Les communes de Corbas et Feyzin ont une consommation de soins importante avec des taux élevés de :

- recours aux professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, ophtalmologues, gynécologues, pédiatres, sages-femmes et orthophonistes),
- reports vers les services d'urgences et de prise en charge hospitalière : aux Hospices Civils de Lyon Sud (Oullins-Pierre-Bénite) et au Groupe Hospitalier Les Portes du Sud (Vénissieux)

2.1.1.4 Santé des aînés

L'adaptation au vieillissement concerne l'ensemble de la société et face aux défis de la transition démographique, la loi « Bien Vieillir » a été adoptée en avril 2024. Une de ses mesures prioritaires est un meilleur recensement des personnes âgées et de leurs besoins spécifiques : santé, inclusion, logement, mobilité et activités citoyennes, afin de permettre une action territoriale globale et transversale. Concernant les données de santé recueillies en 2024, selon BALISES :

A Corbas :

- 76 personnes étaient bénéficiaires d'une ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus
- 929 patients de 75 ans et plus ont bénéficié de soins infirmiers
- 83 patients de 65 ans et plus ont été hospitalisés pour traumatisme
- Près de 64% des personnes de 65 ans et plus ont bénéficié du vaccin contre la grippe

A Feyzin :

- 10 personnes étaient bénéficiaires d'une ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus
- 414 patients de 75 ans et plus ont bénéficié de soins infirmiers
- 71 patients de 65 ans et plus ont été hospitalisés pour traumatisme
- Près de 62% des personnes de 65 ans et plus ont bénéficié du vaccin contre la grippe

Sur les deux communes, les retraités représentent une part importante de la population (près de 25% à Corbas et près de 32% à Feyzin). Bien que la participation aux campagnes de vaccination saisonnière soit satisfaisante (en termes de couverture vaccinale), les données sont à relativiser du fait du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées - ASPA) et des personnes de 70 ans et plus sans médecin traitant (11% de la population du territoire CLS contre environ 5% pour le département du Rhône⁸). Le vieillissement de la population engendre des problématiques d'adaptation du logement et du cadre de vie, ainsi que des enjeux d'isolement et d'autonomie et de complexification des situations (développement de troubles psychiques s'ajoutant à la précarisation de la santé physique).

2.1.1.5 Santé des jeunes

La santé des jeunes est multidimensionnelle ; elle répond à l'ensemble des besoins en lien avec leur développement (physique, intellectuel, social, affectif, culturel) et le respect de leurs droits en matière de prévention. De la naissance aux 16 ans de l'enfant, le suivi de la santé des jeunes est encadré par plusieurs rendez-vous médicaux (pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais) permettant la vigilance sur sa croissance et son développement ainsi que pour faciliter l'accès à la vaccination et aux recommandations de santé propres à chaque tranche d'âge :

- petite enfance : douze rendez-vous durant les deux premières années de l'enfant
- enfance : un suivi annuel jusqu'à 6 ans
- jeunes : trois rendez-vous prévus entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans (à partir de 11 ans une partie de la consultation peut se faire hors de la présence des parents)

Ces examens de suivi de l'enfant doivent être réalisés par un médecin généraliste ou un pédiatre exerçant en libéral ou en centre de santé ; ils peuvent aussi être assurés par :

- la Protection Maternelle Infantile (jusqu'à l'âge de 5 ans révolus)
- la médecine scolaire (visite obligatoire dans la sixième année de l'enfant) et un dépistage infirmier scolaire (lors de la douzième année de l'enfant).

La santé des jeunes est un enjeu phare pour les deux communes. A Feyzin, plus de 24% de la population est âgée de moins de 20 ans ; cette tranche d'âge représente 23,8% de la population à Corbas.

En ce qui concerne le recours aux professionnels de santé en médecine de ville, on note que, à Corbas :

⁸ Rapport 2022, Analyse des besoins sociaux, CCAS de Feyzin

- près de 21% des jeunes de 5 à 19 ans ont bénéficié de soins d'orthodontie
- près de 13% des jeunes de moins de 15 ans ont eu recours à un orthophoniste
- près de 20% des jeunes de moins de 15 ans ont eu recours à un pédiatre

A Feyzin :

- près de 8% des jeunes de 5 à 19 ans ont bénéficié de soins d'orthodontie
- près de 12% des jeunes de moins de 15 ans ont eu recours à un orthophoniste
- près de 22% des jeunes de moins de 15 ans ont eu recours à un pédiatre

Les services de Protection Maternelle Infantile (accessibles à la Maison de la Métropole), enregistrent en 2023, pour les enfants de 0 à 6 ans (hors bilan de santé des 4 ans)⁹ :

- 148 enfants vus et 736 interventions à Corbas,
- 286 enfants vus et 1 147 interventions à Feyzin,
- dans les écoles, ce sont 234 enfants à Corbas et 181 enfants à Feyzin qui ont été examinés.

Si les enfants et les jeunes Français sont globalement en bonne santé¹⁰, les comportements qui s'installent à cette période ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. En effet, chez l'enfant et l'adolescent, les habitudes de vie sont en construction et ils sont particulièrement réceptifs aux apprentissages concernant les modes de vie sains (alimentation, activité physique...) et à la prévention des risques pour la santé (obésité, surpoids, sédentarité...).

L'obésité est un déterminant majeur de la santé, car il favorise l'apparition de nombreuses pathologies (dont le diabète, les affections cardio-vasculaires...) et réduit l'espérance de vie. La prévalence du surpoids et de l'obésité infantile est trop élevée en France : 17% des enfants de 6 à 17 ans sont en surpoids dont 4% en situation d'obésité¹¹.

L'obésité dans l'enfance est un élément prédictif de l'obésité à l'âge adulte, ce qui en fait un enjeu de santé publique prioritaire. Outre le suivi de l'indice de masse corporelle (IMC) réalisé par le médecin traitant et les équipes de santé scolaire, plusieurs dispositifs existent au niveau régional :

- « Mission : retrouve ton cap » permet aux enfants et adolescents (3-12 ans) de bénéficier (sur prescription médicale) d'une prise en charge précoce et pluridisciplinaire (diététique, psychologique, activité physique) remboursée à 100% par l'Assurance Maladie (sans avance de frais par la famille)
- « RePPOP », structures de prise en charge des enfants et adolescents ; coordonnent le parcours de santé du patient, les programmes d'éducation thérapeutique de proximité ainsi que la formation et l'appui des professionnels de premier recours
- « DAPAP », dispositifs d'appui à la prescription d'activité physique adaptée pour les patients souffrant d'obésité

Par ailleurs, les communes dépendent des services départementaux du Rhône de l'éducation nationale (DESDEN69) qui traduisent une saturation des professionnels (médecin et infirmier) des services de promotion de la santé en faveur des élèves et des prises en charge spécifiques de santé scolaire (projet d'accueil individualisé, plan d'accompagnement personnalisé, vaccination...). À Corbas, il y a une infirmière scolaire (de l'éducation nationale) pour environ 1250 enfants (primaire et collège) et une infirmière de PMI pour les trois maternelles (environ 450 enfants).

2.1.2 En matière d'accès aux droits

Trois principes fondateurs orientent les missions de l'assurance maladie en France : la solidarité, l'égalité d'accès aux soins et la qualité des soins. Pour cela, elle rembourse les frais de santé (consultations, examens,

⁹ Chiffres donnés par le service santé, Territoire Portes du Sud, Métropole de Lyon, 2023

¹⁰ Dossier thématique Enfants et jeunes, Santé Publique France, juin 2019

¹¹ Panorama des travaux surpoids obésité, Haute Autorité de Santé, février 2024

interventions chirurgicales, médicaments, frais d'hospitalisation ou de transport...) avec un reste à charge (parmi les plus faibles du monde) pour les assurés.

Malgré les dispositifs d'aides aux droits et aux soins des publics fragiles (comme la protection universelle maladie pour toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière), de nombreuses personnes renoncent encore aux soins en raison de plusieurs freins :

- D'ordre socio-éducatif :
 - l'illettrisme, personne qui ne maîtrise pas la lecture, l'écriture et le calcul ; 7% des 18-65 ans¹²
 - l'allogphonie, personne dont la langue maternelle est une langue étrangère ; 0,65% des élèves de l'Académie du Rhône (un chiffre en hausse au niveau national, +14% en 2023)¹³
 - l'illectronisme, personne inhabile avec les outils numériques ; 13% de la population du Rhône. A noter que la protection de la vie privée est le domaine de compétence le moins maîtrisé, tandis que presque tous les internautes savent communiquer par internet¹⁴
- D'ordre socio-économique et / ou en lien avec les conditions de vie :
 - L'absence de mutuelle
 - La méconnaissance des prises en charge, des droits et des parcours de soins
 - les difficultés géographiques d'accès aux lieux où l'offre est disponible
- D'ordre psychologique et/ ou d'intégration sociale :
 - La crainte d'un surcoût ou d'une incapacité à rémunérer le professionnel de santé
 - L'image renvoyée d'une vulnérabilité financière et sociale
 - La perte de confiance envers les professionnels de santé

2.2 L'offre

2.2.1 L'offre en matière de soin

2.2.1.1 Nombre et densité de professionnels de santé par profil

La densité médicale est inférieure à la moyenne régionale et métropolitaine ; les communes de Feyzin et Corbas sont classées en zone d'action complémentaire par l'ARS (zone fragile mais à un niveau moindre que les zones d'intervention prioritaire (voir ci-dessous)).

Pour choisir les territoires de vie-santé qui seront classés en ZIP (zone d'intervention prioritaire) et en ZAC (zone d'action complémentaire), les ARS s'appuient sur les résultats d'un indicateur de référence, l'accessibilité potentielle localisée (APL) à un médecin, ou sur des indicateurs qu'elles estiment plus adaptés compte tenu des caractéristiques de leurs territoires. Calculé chaque année par le ministère, l'indicateur d'APL mesure l'offre médicale disponible sur un territoire de vie-santé. Il prend en compte :

- le nombre de médecins généralistes jusqu'à 65 ans, pour anticiper les futurs départs à la retraite
- l'activité de chaque praticien, mesurée par le nombre de ses consultations ou visites effectuées dans l'année
- le temps d'accès aux praticiens
- le recours aux soins des habitants par classe d'âge.

Le diagnostic de l'ORS de 2023 indique que :

- Dans l'ensemble du territoire, les densités de médecins généralistes, d'infirmiers et de masseurs kinésithérapeutes sont inférieures à la densité régionale et métropolitaine

¹² Chiffres INSEE et détails issus du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme Auvergne-Rhône-Alpes 2022

¹³ Note d'information Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance 2023, Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse

¹⁴ Chiffres INSEE Auvergne-Rhône-Alpes, Bibliothèque numérique de la statistique publique 2022

- Pour les chirurgiens-dentistes, la densité est supérieure à celle régionale, mais relativement faible à Corbas ; pour les sages-femmes, la densité est supérieure à celle régionale

Nombre de professionnels libéraux

	Corbas	Feyzin
Pharmacie	3	3
Médecin généraliste	7	6
Pédiatre	0	0
Dermatologue	0	0
Dentiste	3	11
Infirmier(e)	12	10
Masseur-kinésithérapeute	6	10
Sage-femme	2	3
Orthophoniste	3	0
Cardiologue	1	0
Ostéopathe	6	3
Cabinet de radiologie	1	0
Diététicienne	1	0
Psychomotricien(e)	6	0
Laboratoire d'analyses médicales	1	1
Orthoptiste	1	0
Podologue	1	2

Source : base de données de la CPTS de l'Ozon

Les données recueillies s'appuient sur le Répertoire national des professionnels de santé (RPPS), le Fichier national des professionnels de santé (SNDS) et CartoSanté ; même si ces bases sont actualisées annuellement, elles ne distinguent pas les différentes sortes d'exercice (exemple des professionnels de santé exerçant en centre de santé ou en établissement hospitalier...) ainsi que le niveau d'activité du praticien (exercice « à temps partiel »). L'appréciation de la densité de l'offre de santé réelle sur les territoires peut être faussée.

- Zoom sur les professionnels de santé de la Protection Maternelle Infantile, présents (en « équivalent temps plein » ETP)¹⁵

	Corbas	Feyzin
Médecin généraliste	0,2	0,5
Sage-femme	0,2	0,2
Puéricultrice	1	2
Auxiliaire de puériculture	0,5	0,5
Psychologue	0,1	0,1

Source : base de données de la CPTS de l'Ozon

Ainsi, malgré l'offre existante, on relève une augmentation du nombre d'habitants sans médecin traitant, notamment pour les personnes âgées, et une nécessité de se déplacer à l'hôpital pour recourir à des professionnels de santé spécialistes (Hospices Civils de Lyon Sud) et pour des soins d'urgence (ou renvoi à la Maison médicale de garde Lyon 8 via le centre de régulation du 15).

Au-delà des chiffres, sont à mentionner :

- à Corbas, le départ à la retraite prévu de deux médecins en 2025 ; un médecin du sport doit s'installer en juillet 2025,
- une absence de pédiatre sur le territoire et une faible densité de professionnels qualifiés pour accompagner le développement de l'enfant (psychomotriciens et orthophonistes notamment) rendant les prises en charge quasiment impossibles, avec des délais conséquents pour accéder à l'offre de santé,
- l'arrêt des visites au domicile des patients par les kinésithérapeutes,

¹⁵ Chiffres donnés par le service santé, Territoire Portes du Sud, Métropole de Lyon, 2023

- des cas de refus de soins par les professionnels, notamment des spécialistes, pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et de la couverture maladie universelle.

Par ailleurs, il y a deux Maisons de santé pluriprofessionnelles à Corbas (10 professionnels de santé) et aucune à Feyzin.

2.2.1.2 La coordination des professionnels de santé en faveur des parcours de soin

Les communes de Corbas et Feyzin font partie du territoire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de l’Ozon. Cette association de professionnels de santé libéraux (créeée en 2021) vise à développer un exercice coordonné et un projet de santé (détaillés dans ses Accords Conventionnels Interprofessionnels signés avec l’ARS). Elle répond aux cinq missions suivantes :

- améliorer l'accès aux soins, via la mise en place de plages horaires dédiées aux « consultations d'urgences » des médecins et des sages-femmes ; visibles sur un logiciel interne aux professionnels adhérents de la CPTS pour sécuriser la prise de rendez-vous « soins non programmés »,
- organiser des parcours de soins pluriprofessionnels, notamment des parcours de soins dédiés aux pathologies diabète, cardio-vasculaires et gérontologiques (avec une grille de fragilité commune aux professionnels de santé),
- développer des actions territoriales de prévention telles que des opérations de sensibilisation à la perte d'autonomie des seniors, aux pathologies chroniques et d'encouragement à la vaccination, au dépistage organisé du cancer, aux modes de vie sains (alimentation et activité physique),
- répondre aux crises sanitaires graves avec des plans d'action dirigés sur les risques liés à la Vallée de la Chimie et en participant aux projets (recherches-actions) de la Métropole de Lyon en cours (étude pour la restauration de la qualité de l'eau et la lutte contre les substances perfluorées/PFAS) ; un médecin de la CPTS est volontaire pour accompagner et interpréter les résultats des participants à l'étude n'ayant pas de médecin traitant,
- accompagner les professionnels de santé et les étudiants sur le territoire via le déploiement de projets de maison de santé pluriprofessionnelle et d'incubateur social et solidaire (à Corbas) pour attirer de nouveaux praticiens sur les communes.

Pour faciliter l'interconnaissance des professionnels de santé actifs sur le territoire, la CPTS a mis en place un annuaire numérique.

Pour pallier les difficultés d'accès aux soins, en dermatologie, suite au départ à la retraite de la dermatologue de Corbas, la CPTS a mis en place une formation à l'utilisation du dermoscope pour les professionnels de santé volontaires afin de faciliter le repérage et la prévention des cancers cutanés.

En complément des travaux de la CPTS, une équipe pluridisciplinaire Métropole de Lyon - Mission locale permet d'améliorer l'interconnaissance professionnelle (notamment avec les médecins de la MDPH).

À noter aussi que certains professionnels comme les professeurs de musique peuvent être en situation de repérer des pathologies, pulmonaires par exemple, à Corbas.

2.2.2 L'offre en matière d'accès aux droits

Les communes de Corbas et Feyzin dépendent de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône (guichet d'accueil situé à Vénissieux) et disposent chacune d'une Maison de la Métropole qui oriente et accompagne les habitants pour leurs demandes de prestations sociales dans le champ :

- de l'insertion sociale (aides à la vie quotidienne, accès aux épiceries sociales, au revenu de solidarité active...) et de l'aide au logement (demande de domiciliation),
- de l'aide aux personnes âgées et la préservation de l'autonomie (allocation personnalisée d'autonomie),
- du handicap (moyens de compensation et accès aux droits),
- de la petite enfance et de la parentalité (service de protection maternelle infantile - PMI).

De plus, les guichets de la Caisse d'Allocations Familiales les plus proches sont à Vénissieux ou Saint-Fons. Chaque commune dispose de sa Convention Territoriale Globale (CTG) qui permet d'élaborer et de mettre

en œuvre le projet social sur son territoire avec les partenaires locaux et de détailler les services aux familles visant à :

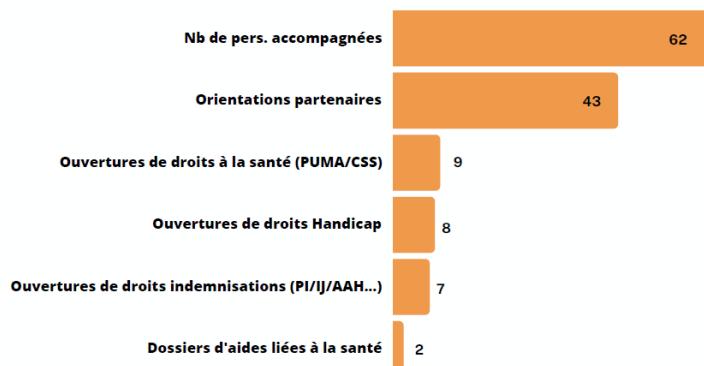
- concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

La dématérialisation des services publics amène des bénéfices pour des démarches simples et des réponses quant à la fermeture des guichets de proximité, mais pour 22% de la population générale et 47% des personnes handicapées et leurs aidants, les démarches administratives sont jugées assez voire très complexes¹⁶. Les difficultés de compréhension du langage administratif associées à la perte de contact humain entraînent des inégalités d'accès aux services publics.

À Corbas :

- Le Centre Communal d'Action Sociale coordonne :
 - la Convention Territoriale Globale (CTG)
 - l'accueil social
 - l'aide à l'enfance (avec une directrice établissement accueil jeunes enfants / gestion des crèches, une directrice multi accueil, une responsable relais petite enfance et une directrice éducation jeunes enfants)
 - l'accompagnement des seniors (avec une responsable services à domicile pour l'aide à domicile et le portage des repas) et les actions spécifiques « plan canicule »
 - l'espace emploi (avec une responsable emploi et insertion)
- Une assistante sociale de polyvalence est intégrée au sein du CCAS, elle :
 - accompagne en moyenne 170 usagers par an (22% de ses accompagnements sont sur des problématiques de santé)
 - intervient sur l'ouverture de droits de santé en lien avec la Sécurité sociale (AME, PUMA, CSS...) mais aussi de manière plus large (Indemnités journalières, pensions d'invalidité, prévoyance...)
 - accompagne l'élaboration des dossiers MDPH (ouverture de droits liés au handicap : AAH, PCH, RQTH ...) en lien avec la Maison de la Métropole
 - oriente les usagers vers différents partenaires médecins traitants, CMP de St Symphorien-sur-Ozon, le CAPC de Vénissieux, orientation sur les psychologues (du CCAS ou dispositif Mon Psy), les services d'addictologie /CSAPA, la CPAM, la PASS, équipe mobile Elip's, plate-forme LIVE....et bien d'autres).

• **Zoom sur l'accompagnement à la santé** (ouverture de droits, orientations vers des partenaires...).



Source : rapport d'activité du CCAS de Corbas 2023

¹⁶ Baromètre de la complexité administrative et de la confiance en l'administration par événements de vie 2023

Le CCAS collabore régulièrement avec de nombreux services et dispositifs comme les services de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH), la médiation familiale UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), l'AGIRC ARRCO, la Métropole Aidante...

- Depuis juin 2024, la ville met à disposition une mutuelle communale. Cette nouvelle offre de complémentaire santé sous la marque MUTUALP BY HEYME est disponible pour tous les habitants sans limite d'âge ni condition de ressources, lors des permanences assurées par un conseiller de la Mutuelle au CCAS. NB : cette mutuelle communale sera également mise en place à Feyzin en 2025.
- Un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, EHPAD Vilanova Corbas, sous tutelle de Lyon Métropole, propose 108 lits d'hébergement permanent et 12 lits en unité spécifique pour les personnes âgées désorientées ou souffrant de la maladie d'Alzheimer

À Feyzin :

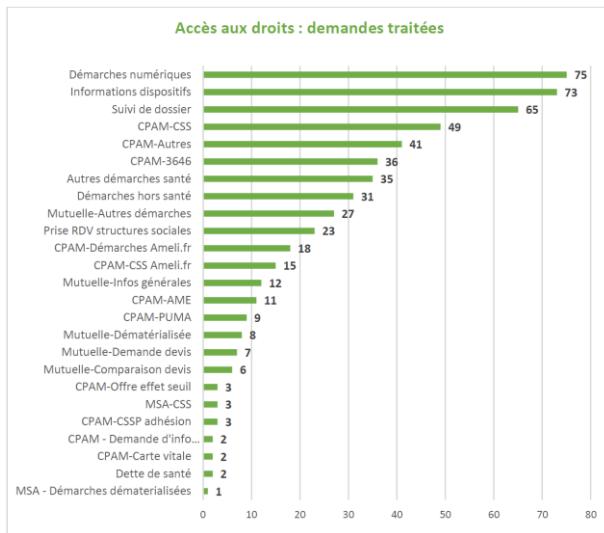
- Le Pôle solidarité, emploi et vie économique de la Ville coordonne :
 - la Maison de l'Emploi qui réalise des permanences autour de l'accès aux droits, la médiation numérique, des permanences d'avocat, conciliateur, écrivain public
 - une permanence de l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé)
 - la Mission locale et les conseillers en insertion de l'Institut Formation Rhône Alpes (IFRA) et d'Innovation et développement, association de lutte contre l'exclusion
- Une conseillère en économie sociale et familiale de la Mission Locale Rhône Sud Est :
 - assure une permanence tous les 15 jours au sein de la Maison de l'emploi
 - anime des ateliers autour de l'accès aux droits (2/an)
- La Convention Territoriale Globale est coordonnée par le Pôle éducation qui comprend :
 - les bâtiments et installations
 - le Corner, tiers-lieu jeune
 - la petite enfance (direction de la crèche, du jardin d'enfant, place au jeu et le relais petite enfance)
 - l'enfance (services intra scolaires et la direction accueil périscolaire)
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) intègre :
 - La « Mission santé »
 - Publicadom, le service d'aide à domicile (ménage, aide aux courses et portage de repas)
 - l'animation seniors et le service d'alerte canicule
 - la Guinguette (foyer-restaurant)
- Une convention de délégation de gestion¹⁷ avec la Métropole de Lyon a été signée en 2018 pour :
 - l'accueil, l'information, l'analyse approfondie de la situation des demandeurs
 - l'instruction d'aides sociales légales ou facultatives
 - la gestion du plan canicule
- Un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, EHPAD La maison fleurie Feyzin, géré par l'Association France Horizon, propose 87 lits d'hébergement permanent

Une médiatrice santé intervient dans le cadre d'une convention avec Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif d'exception - 0,3 équivalent temps plein), et assure des permanences tous les mardis matin et mercredi après-midi pour accompagner gratuitement les habitants dans leurs démarches (accès aux droits, aide au remplissage des documents de santé, choix des assurances / mutuelles, prise de rendez-vous auprès d'un professionnel de santé).

En 2024, 75 permanences ont été tenues sur le premier semestre, avec une orientation principale vers la CPAM pour assurer les prises en charge des démarches santé. La majorité des demandes traitées

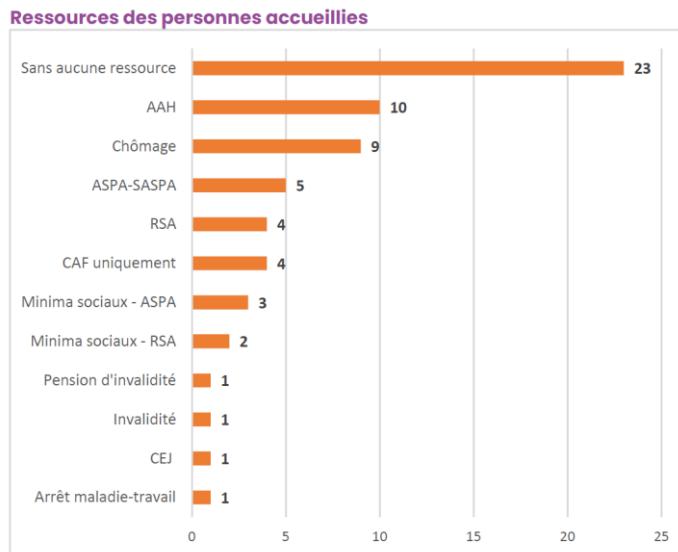
¹⁷ La Métropole de Lyon intervient au nom et pour le compte du CCAS de la Ville de Feyzin ; la convention n'emporte ni transfert de compétence, ni transfert de personnel.

concernaient de l'aide aux démarches numériques du fait de l'illectronisme et de l'illettrisme des publics et de l'augmentation des démarches dématérialisées.



Source : Bilan médiation santé Feyzin 2024, réalisé par Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes

En 2024, 118 personnes différentes ont été reçues avec une moyenne de 3,3 entretiens réalisés par permanence. La médiatrice en santé reçoit principalement les femmes, adultes âgées entre 26 et 64 ans (83 personnes), qui pour la majorité sont sans emploi (62 personnes).



Source : Bilan médiation santé Feyzin 2024, réalisé par Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Les partenaires privilégiés de la médiatrice sont : la CPAM, le CCAS, la CPTS, le Comité d'hygiène et de santé (CDHS) à Vénissieux, France Horizon et le Centre de ressources à la vie associative (avec les acteurs associatifs : le Secours Populaire, Le Corner, la Ligue contre le cancer, la Fédération française de cardiologie...), pour mener, en plus de ses actions contre le renoncement aux soins, des activités de prévention et promotion de la santé.

L'association France Horizon œuvre pour les plus démunis à travers différents pôles :

- seniors (avec hébergement, accompagnement personnalisé et soins adaptés aux seniors)
- petite enfance (avec des crèches multi-accueils pour les parents en situation de fragilité sociale)
- inclusion sociale (avec des hébergements d'urgence et un accompagnement vers le logement pérenne et l'insertion économique)
- asile et intégration (avec l'accueil, l'orientation et l'hébergement et/ou accompagnement des exilés ou des réfugiés)
- français de l'étranger-rapatriés (avec l'hébergement et l'accompagnement social des ressortissants Français en difficulté à leur retour sur le sol national)

Installée à Feyzin depuis plus de trente ans, France Horizon gère une résidence senior (EHPAD Maison Fleurie) et la plateforme d'inclusion sociale qui comprend le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et les dispositifs annexes comme l'équipe mobile d'Inclusion Logement (EMIL) et santé (EMILS) qui agit en prévention des expulsions des locataires vieillissants).

2.3 Conclusion et enjeux

En matière d'accès aux soins, les communes de Corbas et Feyzin disposent d'une offre de soin globalement limitée par rapport aux besoins, avec des perspectives d'aggravation de cette situation liée à de prochains départs à la retraite de professionnels de santé libéraux, et une difficulté d'accès aux soins exacerbée pour certains publics fragiles.

Le défaut d'offre de santé implique également un taux de patients hospitalisés supérieur à la moyenne régionale et l'aggravation potentielle des situations, en raison des délais d'attente et du manque de professionnels de proximité et se déplaçant à domicile pour le suivi de la prise en charge.

En matière d'accès aux droits, outre l'éloignement des guichets de services publics, des habitants sont identifiés comme à risque de non-recours aux soins, en raison notamment de difficultés socio-culturelles.

Les deux communes proposent des actions correctrices pour améliorer l'accès aux soins et aux droits (notamment la mutuelle communale à Corbas - et bientôt à Feyzin - et la médiation santé à Feyzin) mais les professionnels du soin et du social remarquent une augmentation de la complexité des prises en charge et notent un besoin urgent d'agir pour améliorer la coordination des prises en charge sanitaires et sociales.

Malgré le manque de ressources, l'engagement des professionnels est à souligner. Leurs connaissances du territoire (et des besoins des habitants) leur permettent d'engager des partenariats essentiels et de mobiliser les services compétents de l'action sociale.

Les enjeux sont donc de :

- préserver l'offre de santé actuelle dans un contexte d'aggravation de la pénurie de professionnels, et poursuivre les efforts en matière d'appui à l'installation de professionnels,
- développer « l'aller vers » les publics fragilisés,
- améliorer l'accès aux droits,
- développer l'interconnaissance et la coopération des acteurs pour la continuité des parcours de soins.

3 La prévention – promotion de la santé et du bien-être

3.1 Les besoins

Les participants aux focus groups ont identifié deux publics éloignés des dispositifs de prévention « traditionnels » : les 16/25 ans et les personnes isolées, nécessitant de déployer des actions d' « aller vers ». Les chiffres relatifs à la prévalence du diabète et des maladies chroniques soulignent la nécessité d'assurer des actions de prévention spécifiques relatives à ces affections. En complément, certains participants ont souligné l'existence de besoins (sans qu'il soit possible de les quantifier ou de les vérifier statistiquement) en matière de prévention sur les sujets suivants :

- le surpoids, l'obésité (sous les angles d'un besoin de promotion de la santé sur les pratiques alimentaires plus favorables que la consommation de produits ultra-transformés, et sur les bienfaits des mobilités actives)
- la vie sexuelle et affective, le rapport au corps
- le « bien vieillir »
- la parentalité (parentalité positive, gestion des situations de handicap d'enfants ...)
- les violences, les discriminations et le harcèlement
- les addictions, notamment chez les jeunes :
 - avec substances (tabac, cannabis, protoxyde d'azote)
 - ou sans substances (jeux vidéo, écrans, mais aussi activité sportive)

Des participants aux focus groups ont également noté une nécessité de former les acteurs de proximité pour repérer les situations préoccupantes (pratiques alimentaires, violences intrafamiliales).

Au-delà de la prévention autour de thématiques particulières, on observe une difficulté générale pour communiquer autour des dispositifs existants et des ressources disponibles sur les territoires. On relève aussi un manque de mise en lien des habitants et de partage de retours d'expérience des usagers.

Par ailleurs, certains acteurs des deux territoires font remonter leur isolement, les différentes associations/structures/services travaillant différemment sur des sujets communs, limitant ainsi la force de frappe des messages de prévention et promotion de la santé.

3.2 L'offre

3.2.1 En matière de prévention primaire / promotion de la santé

Les communes de Corbas et de Feyzin proposent un panel d'activités pour leurs habitants (présentées dans le bulletin mensuel) et sont engagées pour développer la pratique du sport et la vie associative, nourrissant le lien social, essentiel au bien-être.

Au-delà de l'existence de l'offre, le recours à celle-ci varie selon le type d'action (conférences, ateliers, formations ...), la thématique traitée et le niveau socio-économique de la population.

3.2.1.1 Sur la vaccination

- La CPTS de l'Ozon met en place des stands sur des lieux centraux des deux communes pour sensibiliser à la vaccination

3.2.1.2 Pour le bien-être et l'activité physique

- La CPTS de l'Ozon intervient auprès des groupes d'habitants de Feyzin pour des sessions de sensibilisation à la santé
- En termes d'infrastructures sur les communes : un skate park existe à Corbas, et à Feyzin, le projet est en construction

À Corbas

- Le service Éducation Jeunesse & Sport de la Ville propose des marches sur les temps de pause déjeuner aux agents de la Ville et organise l'intervention d'éducateurs en activités physiques et sportives dans les écoles pour faciliter l'accès et encourager la pratique du vélo et de la natation, et du sport plus généralement auprès des jeunes
- Le service Emploi – Insertion de la Ville travaille l'organisation d'un groupe marche ouvert à tous
- L'association de psychomotriciennes PEPS et Cie propose des ateliers et conférences pour permettre à chacun, selon l'âge et ses besoins, de mieux connaître son corps et mieux le maîtriser
- Le service Emploi – Insertion qui dépend de la Ville mais partage les locaux du CCAS, a mis en place en partenariat avec la Métropole, un bus « Hello bus » à destination des personnes en insertion professionnelle 3 fois par an, dans lequel une infirmière de la Métropole fait de la sensibilisation sur diverses thématiques de santé (sommeil, stress, maux de dos, circulation sanguine...)
- Corbas dispose de 9 installations et 43 équipements sportifs

À Feyzin

- Le CCAS mène « la quinzaine du sport » pour encourager la pratique sportive pour tous
- L'association Vivre avec ses formes propose des ateliers autour de l'activité physique adaptée Les écoles bénéficient d'intervenants sportifs lors de temps spécifiques et du dispositif Anim'sport dans le cadre duquel des séances gratuites de sport sont proposées aux jeunes de 11 à 17 ans deux jours par semaine et durant les vacances scolaires, ce qui participe à la prévention en santé physique et mentale
- Le CHRS organise régulièrement des randonnées pour ses usagers
- Vivre avec ses formes et le Centre social de Feyzin organisent des ateliers, cafés, groupes de travail autour du bien-être physique et psychique. Lors de ces temps, les participants peuvent bénéficier de cours de yoga du rire, de sophrologie ou encore de séances de psychomotricité.
- Feyzin dispose de 9 installations et 27 équipements sportifs

3.2.1.3 Pour l'alimentation

Sur les deux communes

- Des paniers solidaires sont proposés aux familles et personnes défavorisées
- Des ateliers sur l'alimentation sont organisés par Les jardins de Lucie pour les personnes en insertion

À Corbas

- Les crèches mettent en place des ateliers parents/enfants avec une diététicienne
- Le service Education Jeunesse & Sport de la Ville propose des ateliers « goûter type »
- Le service Emploi – Insertion de la Ville organise des ateliers autour d'une alimentation peu coûteuse, demandant peu de matériel, végétarienne, pour les personnes précaires
- La chargée de développement durable de la Ville propose des animations auprès des familles et des professionnels (perturbateurs endocriniens, goûters développement durable...)

À Feyzin

- Le pôle Education propose des ateliers autour des recommandations alimentaires
- Le centre social Mosaïque organise le Miam Festival (deux semaines d'activités et de rencontres autour de l'alimentation durable avec des ateliers, un marché des producteurs, expositions...) et met en place une AMAP, des jardins partagés ainsi que des ateliers de cuisine autour de repas équilibrés et peu coûteux
- Le Corner, tiers-lieu jeunesse pour les 14-25 ans, met à disposition un frigo solidaire
- Le CCAS mène des actions de prévention
- La Maison de l'emploi mène des actions également

3.2.1.4 Pour le bien vieillir

À Corbas

- Pour repérer les personnes en situation de vulnérabilité, le CCAS met à jour régulièrement son registre « personnes âgées et personnes vulnérables », bénéficie des retours du réseau de « voisins actifs » pour repérer et a mis en place une enquête auprès des séniors sur le bien-être dans la commune
- Le CCAS organise divers ateliers thématiques (sur le rôle des aidants, les maladies neuro-évolutives...) et des ateliers intergénérationnels lors de la semaine bleue. Il propose aussi des ateliers yoga du rire et un service de portage de repas et d'aide à domicile. En lien avec la CARSAT, il organise des ateliers sur la gestion du stress, la prévention des chutes, la mémoire, le code de la route et comment mieux vivre sa retraite.
- L'EHPAD et le centre de loisirs ont déployé des actions intergénérationnelles pour les enfants et les aînés.
- Cependant, l'absence d'un service « personnes âgées » au sein des services de la Ville ne permet pas d'investir pleinement cette thématique et d'y dédier les moyens nécessaires pour évaluer les besoins des personnes âgées et construire des actions intergénérationnelles.

À Feyzin

- Dans le cadre de la semaine bleue, Feyzin organise des conférences et ateliers sur des thématiques particulières (usages des médicaments, sexualité des personnes âgées...)
- Le pôle sport de la Ville propose des ateliers autour de l'activité physique des séniors
- L'EHPAD de Feyzin mène des actions préventives spécifiques en période de canicule, ainsi que le foyer-restaurant la Guinguette
- L'association Siel bleu organise des ateliers autour de la prévention des chutes, de la mémoire et de la gym douce avec les résidents de l'EHPAD et pour tous les seniors feyzinois
- Les Accueils de jour de Vénissieux et Saint-Priest proposent des activités visant à rompre l'isolement des personnes âgées, favoriser le lien social, maintenir l'autonomie et participer à de nouvelles activités

Sur les deux communes

- La Maison de la Métropole dispose d'un guichet pour organiser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et aider les plus démunis.
- Les équipes du CCAS gèrent le plan canicule. Le plan national canicule est activé du 1er juin au 15 septembre et est organisé en 4 niveaux d'alerte pour apporter l'aide et l'assistance des personnes en cas de fortes chaleurs. Dès lors que le stade 3 sur 4 est activé, ce sont les assistants sociaux qui téléphonent quotidiennement aux personnes à Corbas, et à Feyzin, c'est un emploi saisonnier qui est recruté afin d'assurer des visites à domicile.

3.2.1.5 Pour la petite enfance et la jeunesse

Sur les deux communes

- La Maison de la Métropole de Lyon accompagne les familles à la protection maternelle infantile (PMI) : de la grossesse jusqu'aux 6 ans de l'enfant.
- La MDM gère la formation et l'agrément des assistant(e)s maternel(le)s
- Le Point Accueil Jeunes (PAJ) gère l'accompagnement des adolescents de 11 à 17 ans ; un projet de permanence « Sud Est Lyonnais » est en cours avec le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEL) de Vénissieux
- La Mission locale Rhône Sud-Est dispose d'une antenne à Corbas et à Feyzin.

Pour accompagner et orienter les jeunes (entre 16 et 25 ans) dans leur recherche de formation, d'emploi, de logement ou de services (culture, mobilité, santé...) avec des permanences de psychologues

À Corbas

- Le service PMI de la MDM propose des conférences sur le sommeil et sur les écrans
- Le service petite enfance propose différents ateliers
- Les agents de la petite enfance et les assistantes maternelles de la Ville bénéficient d'une formation aux premiers secours, de temps d'analyse de la pratique professionnelle, et d'un séminaire annuel avec des formations autour du développement durable et de la santé, de la parentalité ...
- En matière d'addictions, Corbas a une convention avec le PAEJ de Vénissieux lui permettant d'accueillir des habitants de la commune
- La médiathèque propose des activités de sensibilisation sur la petite enfance et l'enfance (par exemple sur les limites du numérique)
- Le Relais petite enfance propose des formations sur les risques psycho-sociaux
- Des actions de sensibilisation sont assurées sur les risques liés aux écrans (écoles et collèges) avec l'association POLARIS – promotion de l'action socio-culturelle sur la commune
- Le Point Information Jeunesse (PIJ) accueille et accompagne les jeunes autour des thématiques de la santé, du logement, des métiers, de l'emploi, de la formation, de la vie scolaire, de la vie quotidienne, de la culture, des loisirs et du sport ; un pôle informatique et multimédia est disponible gratuitement.

À Feyzin

- Une infirmière de la PMI intervient au sein du Centre social de Feyzin pour des actions de sensibilisation aux gestes favorables à la santé
- Le centre social Mosaïque sensibilise les jeunes à l'hygiène
- L'école des géraniums de Feyzin organise des rencontres parents/enfants/ infirmière PMI
- La Mission locale organise des petits déjeuners « atelier santé » animés par leurs psychologues et qui accueillent une dizaine de jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.
- Le collège forme 20 collégiens ambassadeurs pour lutter contre le harcèlement
- En lien avec le PAEJ de Vénissieux :
 - Jusqu'en juin 2024, ce PAEJ (géré par l'ARHM) et une éducatrice de prévention de la Sauvegarde 69 intervenaient au collège de Feyzin autour des questions de harcèlement et de dynamique de groupe.
 - le CCAS attribue une subvention au PAEJ de Vénissieux pour permettre aux jeunes Feyzinois d'accéder au lieu
- Le Centre social Mosaïque mène un projet autour du cyberharcèlement qui implique les collégiens ambassadeurs, les jeunes du CLAS et les jeunes qui fréquentent le centre social (création de jeux de société...)
- Le programme PHARE (prévention et traitement des situations de harcèlement scolaire) porté par Les petits citoyens en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale et le Corner a été mis en place à Feyzin dans les écoles et les collèges
- La médiathèque organise des rendez-vous numériques où des échanges informels ont lieu, notamment autour des addictions, et une semaine de sensibilisation autour des troubles « dys » et des événements autour du « lire autrement » (livres audio)
- Le Corner diffuse des informations auprès des jeunes, les accompagne lors de temps périscolaires en animant divers ateliers

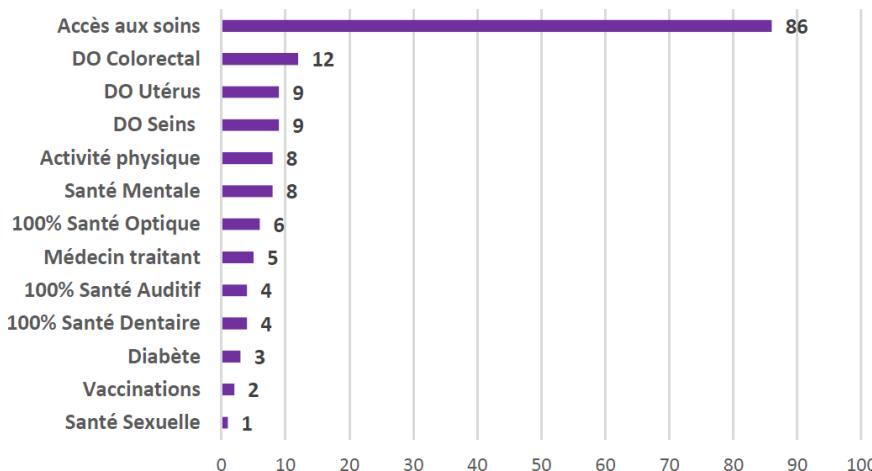
3.2.2 En matière de prévention secondaire (dépistages)

Le taux de recours au dépistage organisé du cancer du sein est plus faible sur les deux communes (qui organisent toutes deux des actions à l'occasion d'Octobre rose) qu'en moyenne régionale :

- à Corbas, en 2024, 845 femmes de tout âge ont réalisé une mammographie, et 421 femmes entre 50 et 74 ans une mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein
- des actions de sensibilisation sont proposées durant le mois d'octobre (octobre rose) à Feyzin « Village Rose » afin d'encourager la population au dépistage organisé ; 718 femmes de tous âges et 372 femmes de 50 à 74 ans ont pu réaliser une mammographie en 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la médiatrice en santé de la ville de Feyzin :

- échange à chaque entretien sur des thématiques diverses de promotion et prévention à la santé afin de sensibiliser les personnes aux dispositifs existants :



Source : Bilan médiation santé Feyzin 2024, réalisé par Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes

- propose des actions collectives organisées ensuite par des partenaires sur les thématiques variées : prévention du cancer, droits des femmes, groupes de paroles parents, interconnaissance pôle enfance, usage des écrans, journée mondiale du diabète, couverture vaccinale, sexualité chez les seniors... En tout, ce sont 50 « réunions partenariales » qui se sont tenues en 2024.

Le CCAS de Feyzin, en lien avec la CPTS de l'Ozon, organise une journée de dépistage de l'hypertension.

Concernant la prévention secondaire à destination des jeunes :

- Le taux de recours au programme bucco-dentaire M't dents est plus faible à Feyzin (18,4% des jeunes) que le taux régional (23,1%), mais supérieur à Corbas (28,1%), où, en 2024, 347 jeunes en âge ont bénéficié d'un examen bucco-dentaire gratuit (M't dents).
- À Corbas, un bilan de santé est assuré par la PMI en petite ou moyenne section de maternelle auprès de tous les enfants. Le médecin scolaire voit les enfants en grande section si demandé par les parents. L'infirmière scolaire quant à elle voit tous les enfants au CP et au CM2.
- À Feyzin, la médiathèque dispose d'un fonds adapté depuis 2021, accessible aux enfants porteurs de problématique « dys » et le CLAS (accompagnement à la scolarité) du centre social accueille et accompagne les familles concernées
- La PMI accompagne les enfants de moins de 6 ans des deux communes. Par ailleurs, elle réalise une vérification vaccinale pour tous les enfants de 3 à 4 ans ainsi que le dépistage des troubles de :
 - La vision
 - L'audition
 - Le langage
 - La motricité fine et globale
 - La stature

3.2.3 En matière d'aide à la parentalité

La Ville de Corbas dispose de 4 structures dédiées à la petite enfance : deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), un Relais Petite Enfance (RPE) et un Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP). Ce dernier apporte un soutien aux parents isolés, en favorisant les échanges et en prévenant la dépression post-partum (mais ouvert seulement le jeudi matin tous les 15 jours).

Plus spécifiquement, Corbas accompagne les parents pour lutter contre la surexposition aux écrans :

- La PMI propose des ateliers jeux pour les enfants jugés trop exposés et montrer aux parents des alternatives aux écrans
- La PMI propose également des ateliers de médiation corporelle pour favoriser le lien mère/bébé
- Le service Éducation Jeunesse & Sport organise des ateliers « apprendre une routine après l'école »

À Feyzin, le centre social accompagne les parents en organisant la semaine de la parentalité, lors de laquelle il propose des conférences autour de thématiques particulières (écrans, santé mentale des adolescents), ainsi que des cafés des parents. Des ateliers pour utiliser le numérique de manière raisonnée sont aussi proposés aux jeunes et leurs parents par le centre social et la médiathèque. Sur ce sujet, l'école de la Tour a aussi proposé un atelier de sensibilisation à l'exposition aux écrans. Le Corner anime des « cafés parentalité » dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) à un rythme variant selon les demandes ; des temps d'échange sur la parentalité sont organisés par le centre social, autour du « bien-être en famille ».

L'ensemble des activités sont accessibles via le Centre de ressources à la vie associative.

3.3 Conclusion et enjeux

Le tissu associatif et les initiatives des agents des services des deux Villes et des deux CCAS ont déjà permis le déploiement de nombreuses actions de prévention et promotion de la santé sur diverses thématiques en lien avec les problématiques identifiées sur les territoires. Toutefois, les acteurs relèvent un manque de maillage partenarial et de connaissance entre les acteurs, limitant la force frappe de leurs interventions et des messages qu'ils diffusent.

Par ailleurs, quelle que soit la thématique, les deux communes peinent à réaliser des actions « d'aller vers » et à intervenir auprès des personnes éloignées des dispositifs de prévention traditionnels : ce sont en majorité les personnes déjà sensibilisées qui ont recours aux actions proposées. Il s'agit alors de mobiliser des leviers pour toucher plus précisément les jeunes (11-25 ans) et les personnes isolées, en investissant davantage le repérage fin de ces publics, via la formation des acteurs de proximité.

Le manque de connaissance des dispositifs existants et des ressources mobilisables par les habitants explique, en partie, le non-recours. Il s'agit alors de diversifier les canaux de communication, d'adapter les messages selon les populations (traduction, vulgarisation) et les sujets qui les touchent plus particulièrement pour en faire des fenêtres d'opportunités.

Globalement, les deux communes rencontrent des difficultés pour assurer le maillage entre les différentes tranches d'âge des dépistages, certains enfants se retrouvant sans repérage, suivi ou veille de leurs problématiques sur ces périodes de vie.

Les enjeux sont donc de :

- Capitaliser sur la dynamique d'offre communale et associative actuelle en :
 - Valorisant les initiatives existantes :
 - Soutenant les partenariats en place
 - Assurant la continuité du contact
 - Organisant des rencontres thématiques entre les acteurs
- Améliorer le repérage des situations à risque et « aller vers » les publics ciblés
- Renforcer le dépistage et communiquer autour des dispositifs existants

4 Santé mentale

4.1 Besoins

La situation est préoccupante à Corbas comme à Feyzin en matière de santé mentale.

Données en santé mentale

	Corbas	Feyzin
Nombre de séjours hospitaliers pour tentative de suicide	21	Pas de données
Nombre de patients sous psychotrope	1210	1 178
Nombre de patients sous antidépresseurs	743	721
Nombre de patients sous neuroleptique	177	161
Nombre de bénéficiaires admis en affectation longue durée (ALD) pour maladies psychiatriques	29	25

Source : BALISES, 2024

Les données¹⁸ sont à relativiser pour Corbas du fait de la présence de la maison d'arrêt.

Corbas notamment connaît des situations complexes avec des publics en souffrance potentiellement sans réponse, tels que :

- des jeunes en difficulté psychique, mais sans pathologie diagnostiquée,
- une difficulté à trouver des relais en sortie d'hospitalisation pour motif psychiatrique pour les jeunes,
- ou au sein du secteur de la gérontologie psychiatrique.

Les deux communes connaissent des problématiques similaires :

- sur des cas de harcèlement scolaire, facteur de fragilisation psychique des enfants et adolescents victimes,
- en matière de risques d'épuisement psychique des aidants et des professionnels du secteur sanitaire et social,
- des anciens détenus sans solutions de suivi ou de prise en charge par les professionnels de santé compétents

Quelques problématiques sont plus spécifiques à chaque commune :

- à Corbas :
 - la fragilisation de la santé psychique des enseignants, AESH, assistant(e)s maternel(le)s, personnels de crèche, animateurs(trices) de temps périscolaire ... avec des risques d'épuisement lié au sentiment d'être démunis devant des enfants en souffrance
 - pour les publics précaires : une difficulté plus prégnante à accéder à des soins en santé mentale, pouvant induire un renoncement aux soins
 - des cas de femmes victimes de violences
- à Feyzin :
 - des manifestations d'éco-anxiété sont repérées, par exemple lors d'événements spécifiques (phénomène de neige artificielle, dégazages de la raffinerie ...)
 - des personnes âgées isolées qui combinent des problématiques physiques et psychiques

¹⁸ Source : BAse Locale d'Informations Statistiques En Santé (BALISE) développé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Au-delà de situations bien repérées, les acteurs des deux communes expriment une difficulté globale à repérer les situations d'apparition ou d'aggravation des troubles psychiques et une difficulté à savoir vers qui orienter.

Le repérage des besoins peut être effectué par des professionnels dans des cadres très divers : à Corbas par exemple, l'Ecole de musique de Corbas indique que, sur une population annuelle de 400 élèves inscrits en formation musicale, environ 10%, soit une quarantaine d'élèves, présentent un trouble, un dysfonctionnement fonctionnel particulier.

4.2 Offre

4.2.1 En matière de pathologies psychiatriques et troubles psychiques

4.2.1.1 En institution

Les équipements et services de prise en charge des problématiques de santé mentale restent peu accessibles pour les habitants du territoire et sont saturés :

- Pour les adultes :
 - la population des villes de Corbas et Feyzin peut se rendre au Centre Médico-Psychologique (CMP) de Saint-Symphorien-d'Ozon, mais qui est mal desservi en transport en commun, qui a une liste d'attente importante et qui n'accueille que les patients avec une pathologie psychiatrique diagnostiquée (les situations de mal-être, par exemple, sont réorientées vers les médecins généralistes)
 - les Points Ecoute Adultes (PEA) de Vénissieux et de Saint-Fons peuvent être sollicités par les communes limitrophes. Toutefois, compte tenu des temps de permanence et des délais de prise en charge, les personnes issus de ces communes ne peuvent être accueillis que de manière exceptionnelle, au cas par cas (habitants de Corbas et Feyzin qui travaillent dans ces communes, qui y ont un enfant scolarisé, qui sont dans une structure locale, ou qui participent à une activité extrascolaire sur la commune)
 - le Centre d'accueil psychothérapique de crise (CAPC) de Vénissieux, un lieu d'accueil, de soin et d'orientation, et un centre de consultations qui accueille les personnes à partir de 16 ans, en état de crise psychique, est accessible aux habitants de Corbas et Feyzin
 - un espace de parole est proposé sous la forme de vacations par une psychologue du CCAS de Corbas
- Pour les enfants, adolescents et jeunes adultes :
 - Un psychologue intervient dans le cadre de la PMI pour le public des 0-6 ans
 - le CMP de Mions est accessible aux enfants et leurs parents de Corbas, et le CMP de Givors est accessible aux enfants de Feyzin mais les deux connaissent des listes d'attente importantes
 - les IME sont éloignés géographiquement, induisant des coûts de transport élevés au regard des dotations pour prendre en charge les enfants (notamment à Corbas)
 - l'IEAJA (Institut de l'Enfant de l'Adolescent et du Jeune Adulte) de Vénissieux propose aux 12-25 ans 6 semaines de soins en hospitalisation complète, autour des besoins davantage que de la pathologie (mais non accessibles aux porteurs de pathologie mentale)
 - le Centre de ressources autisme (CRA) au CH du Vinatier est un service très spécialisé dans le diagnostic, la prise en charge et l'orientation des jeunes avec troubles du neuro-développement suspectés ou avérés (et notamment troubles du spectre autistique) mais les délais d'attente sont importants.
 - Le 102 propose une offre de soins et d'accompagnement en santé mentale à tous les étudiantes et étudiants de l'académie de Lyon, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun. Ces soins peuvent se prodiguer à travers : des interventions préventives sous la forme d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs, des consultations de suivi avec médecins, psychologue et infirmier, une réorientation des usagers vers des structures plus appropriées si nécessaire (suivi psychiatrique ou au long cours)
 - Un enseignant musicothérapeute intervient à Corbas

Également :

- À Corbas, des temps de prise en charge par une psychologue existent au sein du CCAS (un psychologue clinicien va assurer à nouveau des consultations à partir d'avril 2025 tous les 15 jours, pour les usagers du CCAS et les publics en insertion professionnelle), ainsi qu'au sein de la Mission locale. À Feyzin, du temps de psychologue est mis à disposition sous la forme d'une permanence à la Maison de l'emploi une fois par mois
- Pour pallier les difficultés d'accès aux soins en santé mentale, la CPTS et l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu (Fondation ARHM) ont signé une convention de partenariat. En mars 2025, une formation au dispositif OCEANIDE (téléexpertise en 48h avec un praticien de l'Hôpital pour aider le médecin généraliste au diagnostic ou à l'adaptation d'un traitement médicamenteux ou à l'orientation de la prise en charge en santé mentale).
- Une formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM) a été assurée par l'Institut Jean Bergeret dans le cadre de la convention entre l'ARHM et la CPTS
- Une cellule d'écoute téléphonique « harcèlement scolaire » du Rectorat de Lyon est en place

Au-delà de l'offre, les deux communes connaissent des difficultés pour repérer les personnes porteuses d'une problématique de santé mentale. Les enfants avec suspicion de troubles du neuro-développement (TND) peuvent être orientés grâce à la plate-forme de coordination et d'orientation (PCO) de Givors, mais elle est insuffisamment connue.

Les PMI de Corbas et Feyzin aident les familles à monter les dossiers PCO et MDPH pour les enfants de 0 à 6 ans. L'assistant social autonomie et handicap de la Métropole de Corbas reçoit les familles pour les enfants de plus de 6 ans et les adultes pour les aider dans la rédaction du dossier MDPH.

4.2.1.2 En libéral

Nombre de professionnels

	Corbas	Feyzin
Psychiatre	0	0
Psychologue	5 ou 6 ¹⁹	2
Orthophoniste	3	3
Psychomotricien(e)	6	0

Sources : base de données de la CPTS de l'Ozon et focus groups

Certains professionnels interviennent sur des temps partiels : par exemple, à Corbas, 1 cabinet de 3 psychomotriciennes Peps et Cie rassemble 3 professionnelles pour un 1 ETP, intervenant sur la tranche 0-6 ans.

4.2.2 En matière de prévention des situations d'épuisement

4.2.2.1 Epuisement professionnel

- À Corbas, les assistantes maternelles et les agents du CCAS bénéficient de temps d'analyse de la pratique professionnelle. Les assistantes maternelles bénéficient également d'ateliers de sophrologie, de séances de yoga du rire et bénéficient de conditions facilitées pour des formations continues tout au long de l'année.
- À Feyzin, l'isolement des personnes âgées ayant des pathologies cognitives questionne les capacités des professionnels à agir pour limiter la perte d'autonomie et encourager le maintien à domicile dans de bonnes conditions ; certains professionnels échangent avec leurs responsables sur ce sentiment d'incapacité.

¹⁹ psychologue clinicien, psychologue du travail, psychologue TCC (thérapies comportementales et cognitives)

4.2.2.2 Epuisement des aidants

Le territoire ne bénéficie pas de lieu de répit. Les Maisons de la Métropole et le CCAS peuvent orienter les aidants vers le dispositif « Métropole aidante », guichet unique d'aide aux aidants qui intègre des solutions :

- d'orientation et d'information
- de prévention et santé (bilan personnalisé, ateliers cognitifs, relaxation...)
- d'aides aux démarches administratives
- de répit en établissement ou à domicile
- de soutien psychologique et social

4.3 Conclusion et enjeux

Les deux communes rencontrent une même problématique concernant la capacité de diagnostic, puis de prise en charge :

- des pathologies psychiatriques,
- des troubles psychiques,
- des enfants porteurs de troubles du neuro-développement,
- des situations de mal-être, anxiété, harcèlement ou épuisement,
- des décompensations psychologiques sur l'espace public.

Malgré les initiatives existantes, la complexité des situations de certaines familles ou individus amène un sentiment d'impuissance des professionnels médico-sociaux en raison du manque de ressources pour la prise en charge sur le moyen-long terme. Les attentes sont grandes afin de permettre des groupes de parole ou retours d'expériences pour soulager les professionnels. Les actions de formation aux premiers secours en santé mentale apparaissent comme des solutions à développer.

Les enjeux sont donc de :

- Améliorer le repérage des situations à risque de souffrance psychique, et les orientations, concernant les :
 - Publics : enfants avec TND suspecté ou avéré, personnes en précarité...
 - Situations d'épuisement : professionnel, proche aidant
- Mobiliser les ressources existantes en santé mentale en :
 - Renforçant les dispositifs et ressources humaines du secteur : point écoute, accès au CMP et CMPP (mobilité, car hors zone TCL) ...
 - Formant les acteurs au contact des publics : Premiers secours en santé mentale...
 - Permettant le développement des solutions « de pair à pair »
 - Facilitant l'accès aux solutions de répit
- Renforcer les dispositifs sur le territoire en :
 - Mettant en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
 - Identifiant des leviers d'intervention ou des relais pour les professionnels de santé

5 Santé-environnement

5.1 Les besoins

5.1.1 Qualité de l'air extérieur

Les deux communes connaissent des problématiques de pollution atmosphérique.

Cette qualité de l'air dégradée s'explique notamment par le fait que de plus en plus d'actifs travaillent en dehors des deux communes, générant ainsi des migrations pendulaires importantes, 81% des actifs en emploi se rendent au travail en voiture. Le véhicule individuel motorisé reste le moyen de déplacement préféré pour plus de 78% de la population active feyzinoise et 81% pour les corbasiens, des taux supérieurs à la moyenne métropolitaine.

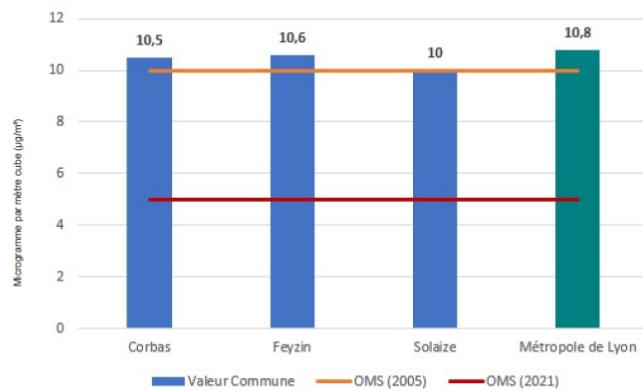
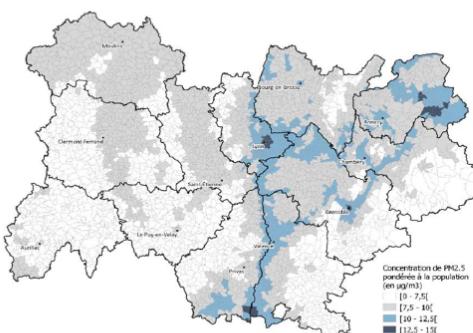
5.1.1.1 Particules fines

Depuis 2021, l'OMS recommande un seuil d'exposition aux particules fines (PM2.5) de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur une année.

L'exposition à ces polluants peut provenir du trafic routier, du secteur résidentiel ou encore de l'industrie. Leurs impacts sur la santé sont nombreux, en provoquant des difficultés respiratoires, des maladies cardiovasculaires, des allergies de la peau ou encore des cancers.

Les valeurs pour Feyzin et Corbas dépassent les $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$, soit plus de deux fois la recommandation faite par l'OMS. Cela est toutefois à nuancer, car l'objectif de qualité en France est fixé à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$, la valeur cible pour la protection de la santé humaine à $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et la valeur limite (de 2015) à $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

PM2,5 – Exposition moyenne de la population aux PM2,5 en $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Source : Atmo AuRA / Réalisation : Cerema / Données : 2017-2018-2019

Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (2019 et 2021 - l'année 2020 non représentative pour cause de COVID a été exclue); Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes - 2023

Source : diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (2023)

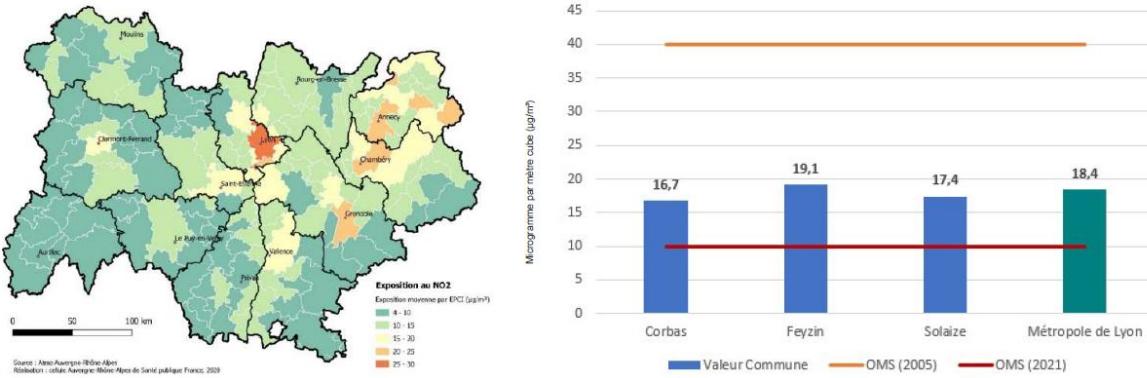
La part annuelle de décès attribuables à l'exposition aux particules fines (PM2,5) pour la métropole de Lyon est supérieure à la valeur départementale (9,7 %) et régionale (7 %).

5.1.1.2 Dioxyde d'azote (NO2)

Les conséquences de l'exposition au NO2 sont des affections respiratoires (éternuement, toux, asthme, pneumonie, bronchites), des maladies cardiovasculaires, des cancers, etc.

Depuis 2021, l'OMS recommande un seuil d'exposition au NO2 de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur une année. Les valeurs pour Feyzin et Corbas sont comprises entre $16,7$ et $19,1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et dépassent donc largement cette recommandation. NB : l'objectif de qualité en France est fixé à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Le dioxyde d'azote (NO₂)- Exposition moyenne de la population au NO₂ (en µg/m³) - 2021



Source : diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (2023)

La part annuelle de décès attribuables à l'exposition au NO₂ pour la métropole de Lyon est supérieure à la valeur départementale (4,6 %) et régionale (3 %).

5.1.1.3 Autres émissions polluantes

De plus, les émanations de la station d'épuration de Saint-Fons contiennent des gaz odorants comme le sulfure d'hydrogène (qui provient de la décomposition des matières organiques et le traitement de l'eau) et peut altérer la qualité de l'air extérieur ainsi que générer des nuisances olfactives.

5.1.2 Espèces nuisibles à la santé

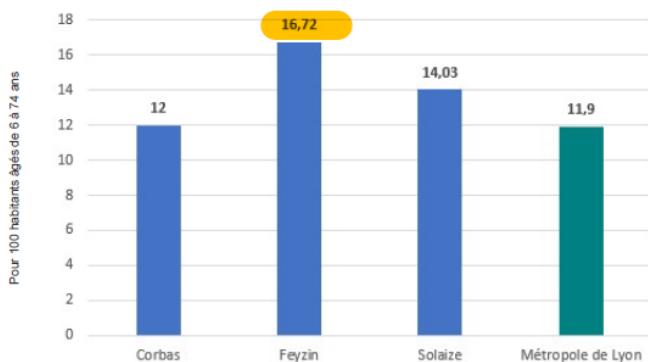
5.1.2.1 Espèces végétales

La région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement touchée par la prolifération de l'ambroisie. Cette plante invasive peut entraîner des conséquences sanitaires lourdes, notamment pour les personnes ayant un appareil respiratoire sensible.

À Corbas, 13% de la population est potentiellement allergique à l'ambroisie, un taux supérieur à la moyenne régionale et métropolitaine. 762 patients sont sous traitement anti-allergique et 568 sous antiasthmatique. À Feyzin, ce sont près de 1335 habitants qui sont identifiés comme potentiellement allergiques à l'ambroisie avec 792 patients sous traitement anti-allergique et 635 patients sous traitement antiasthmatique.

Corbas et Feyzin ont fait l'objet de plusieurs signalements sur la plateforme « Signalement Ambroisie » au cours des années 2023 et 2024, attestant d'une présence significative de cette espèce sur le territoire de

Part de la population potentiellement allergique à l'ambroisie - 2021



Sources : Cnam (SNDS DCIR - 2021), Insee (Recensement - 2019). Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes⁴
ces communes.

Source : diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (2023)

5.1.2.2 Espèces animales

Les deux communes sont colonisées par le moustique tigre, à l'origine de nuisances importantes. Ce moustique étant potentiellement vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou Zika, elles sont concernées par des actions de lutte antivectorielle lorsqu'une personne atteinte d'une de ces maladies est présente sur leurs territoires.

Le territoire est également concerné par la chenille processionnaire et le frelon asiatique.

5.1.3 Habitat

5.1.3.1 Précarité énergétique

La précarité énergétique se définit par une situation rencontrée par une personne éprouvant des difficultés particulières dans son logement à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Les effets sanitaires de la précarité énergétique sont multiples, le premier étant l'exposition des habitants au froid pouvant aller jusqu'à la surmortalité en saison hivernale.

À Corbas, la part des ménages en précarité énergétique s'élève à 7%, soit 302 ménages, une proportion inférieure à la moyenne métropolitaine (14%), tout comme à Feyzin (8%, soit 347 ménages).

5.1.3.2 Suroccupation des logements

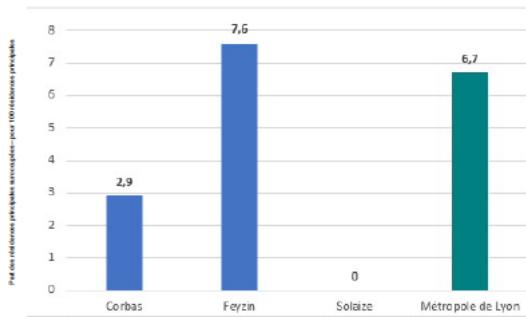
La suroccupation traduit une surface habitable globale minimale au moins égale à seize m² pour un ménage sans enfant ou deux personnes, augmentée de neuf m² par personne en plus dans la limite de soixante-dix m² pour huit personnes et plus.

Ce phénomène peut influer sur la santé des habitants en provoquant du stress, favorisant la transmission de maladies infectieuses et maladies respiratoires par propagation interhumaine, affectant la santé mentale et le sommeil. La suroccupation peut également augmenter les taux d'humidité dans les logements, le système d'aération n'étant pas dimensionné pour, et amener le développement de moisissures qui ont un impact sur la santé des occupants (asthme, allergies, maladies respiratoires...) : voir aussi § sur la qualité de l'air intérieur.

Corbas fait face à un manque de logements du parc social et privé pour répondre aux flux internes du territoire et aux différents parcours résidentiels des habitants. On compte 120 résidences principales suroccupées, soit près de 3%.

À Feyzin, 307 résidences principales sont identifiées comme suroccupées, soit 7,6%.

Part des résidences principales (hors studio de 1 personne) suroccupées en 2020 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population (RPP) 2020 - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes - 2023

Source : diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (2023)

5.1.3.3 Qualité de l'air intérieur

En lien avec la précarité énergétique, l'air intérieur peut être pollué pour limiter la dépense énergétique, via des pratiques risquées comme l'utilisation d'un chauffage d'appoint, potentiellement source de monoxyde de carbone, ou l'obstruction de la ventilation.

Par ailleurs, les logements précaires sont davantage sujets à l'humidité et donc au développement de moisissures potentiellement dangereuses pour la santé.

En 2023, cinq foyers corbasiens ont été accompagnés pour des problématiques de logement indigne, notamment de moisissures, d'insalubrité, d'humidité, de vétusté du système électrique, d'isolation et de problème d'évacuation des eaux.

La ville de Feyzin assure un suivi de la plate-forme Histologe pour faire repérer des situations préoccupantes au sein d'un logement, proposer une visite du domicile et prodiguer des conseils pour un logement décent. Des besoins existent en termes d'acquisition des gestes favorables au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur et de savoir « bien habiter » son logement.

À Corbas, une obligation est faite de contrôler et d'affichage de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles.

Sur les deux communes, les habitants peuvent faire remonter des situations indécentes sur la plateforme Histologe. Les communes ont la responsabilité de relayer la situation auprès des propriétaires et bailleurs par une mise en demeure.

5.1.4 Nuisances sonores

La proportion de la population communale exposée aux nuisances sonores dans des zones très ou hautement dégradées est d'autant plus importante sur les communes proches ou traversées par des infrastructures routières. Cette exposition au bruit a des impacts sanitaires, notamment en termes de troubles du sommeil et cardiovasculaires.

À Corbas, la part de la population exposée à des niveaux de bruit supérieurs à 70 dB(A) est de 2,5%. Seulement 9 habitants vivent dans des zones très ou hautement dégradées par la pollution atmosphérique et sonore.

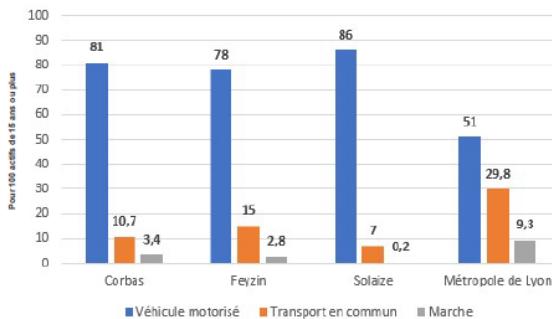
La particularité géographique de Feyzin fait que son territoire est divisé en deux entités par la présence de trois grands axes de communication nord-sud (RN7, voie ferrée et autoroute A7). Le nombre d'habitants vivant dans des zones très ou hautement dégradées par la pollution atmosphérique et sonore est de 311 soit 3,2% de la population. À noter que plus de 1191 habitants (12,1% de la population) sont exposés à un niveau de bruit supérieur 70 dB(A) correspondant à une zone dite « hautement dégradée ».

5.1.5 Mobilités

La question de la mobilité concerne l'ensemble de la population pour accéder aux droits, aux soins, aux loisirs. Les mobilités douces comme le vélo ou la marche, et les transports en commun permettent de diminuer les émissions polluantes et les nuisances sonores liées au trafic routier. Ces mobilités actives jouent un rôle majeur dans la diminution du risque de surpoids et d'obésité.

Sur les deux communes, la part d'usage de véhicules motorisés dans les déplacements domicile-travail est majoritaire, dépassant la valeur régionale. Cela s'explique particulièrement par un service de transport en commun inadapté et l'absence de continuité entre les pistes cyclables existantes. Il n'y a pas de solution directe de transport en commun entre les deux communes (distance entre les deux mairies : 4,2 km à pied).

Déplacements domicile-travail – Mode de déplacement déclaré par les actifs (15 ans ou plus)

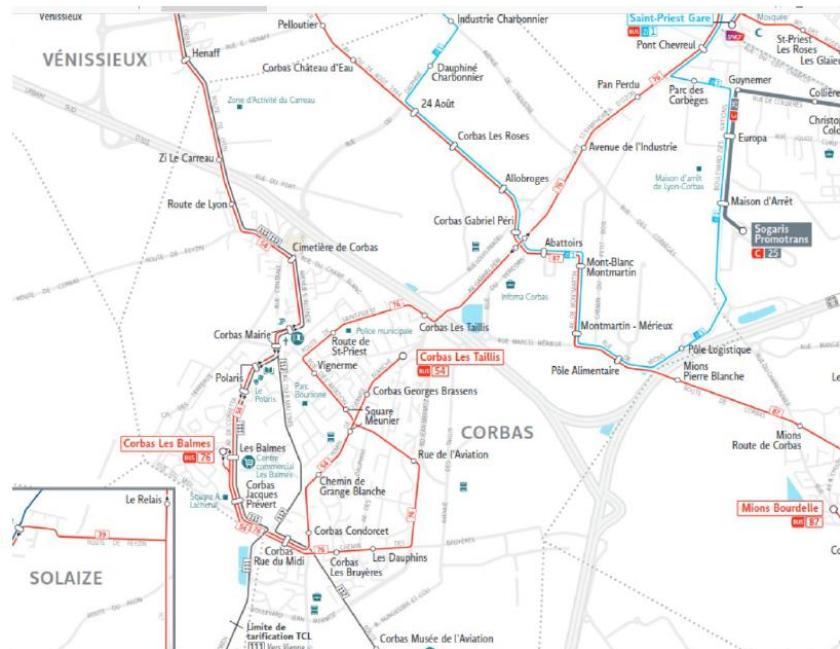


Source : Insee (2019) - Exploitation ODIS Auvergne-Rhône-Alpes - 2022

Source : diagnostic local de santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes (2023)

Par ailleurs, le territoire est perçu comme mal desservi en transports, freinant l'accès à l'emploi et aux services. Une meilleure desserte du territoire par le Sytral permettrait de faciliter et fluidifier ces déplacements pendulaires, mais aussi de rapprocher l'offre de soin des personnes isolées.

A Corbas, les jeunes se déplacent principalement à pied, à vélo, en trottinette ou en transports en commun ; les actifs, en voiture. Les aînés, quant à eux, privilégient la marche pour les trajets courts, le bus est très peu utilisé à cause du temps de parcours, des horaires inadaptés et de la crainte de chuter.

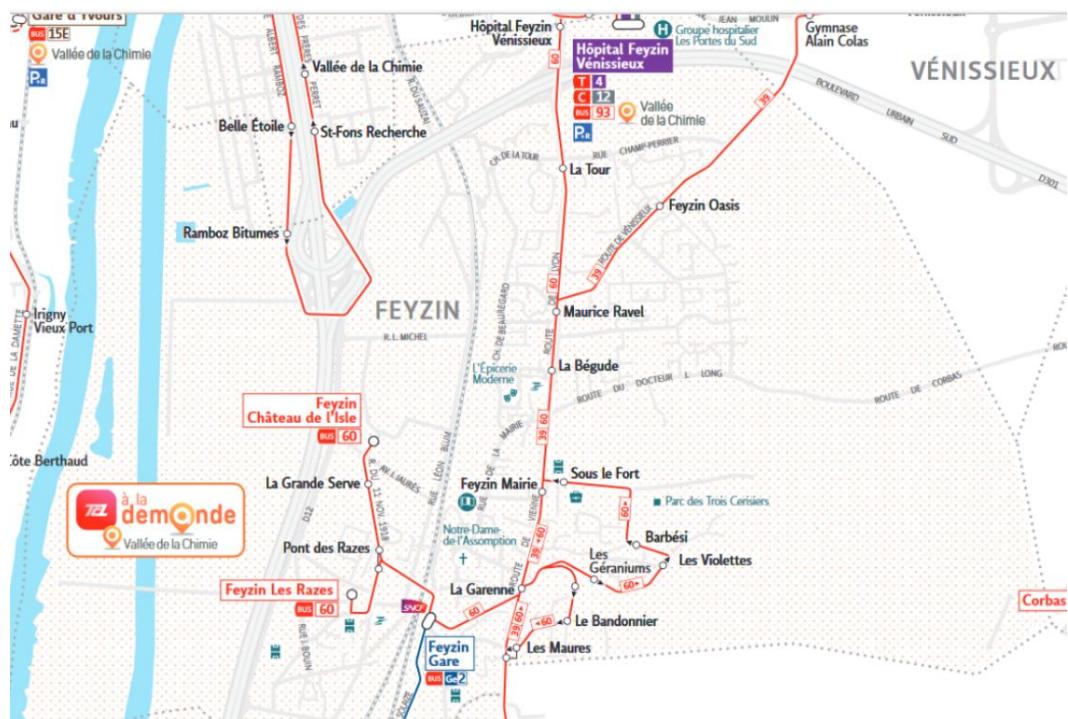


Source : Transports en commun lyonnais

À Feyzin, la répartition géographique de la ville offre différentes possibilités de déplacement avec :

- Les grands axes routiers qui permettent de quitter rapidement l'agglomération (autoroute A7)
- Une gare SNCF située dans le quartier des Razes
- Des dessertes TCL comprenant le bus 39 qui traverse la ville du nord au sud et qui permet de raccrocher la ligne D du métro à la gare de Vénissieux ainsi que le bus 60 (en direction de Perrache) qui assure une liaison avec le tramway T4 - arrêt Hôpital Feyzin Vénissieux (groupe hospitalier « les portes du sud »)

Toutefois, la ville ne dispose pas suffisamment de solutions de mobilité douce et la régularité des services et les horaires limités font que 15% de la population active feyzinoise se rend au travail en transports en commun. Une seule ligne TCL traverse la ville du Nord au Sud entraînant une surfréquentation et des difficultés d'accès pour les familles nombreuses ou les personnes âgées.



Source : Transports en commun lyonnais

5.1.6 Sites et sols pollués

Un sol est pollué s'il contient un ou plusieurs contaminants ou polluants potentiellement responsables d'altérations biologiques, physiques ou chimiques, sur tout ou partie d'un écosystème. Un sol pollué peut devenir une source de pollution par l'eau, les poussières, les émanations gazeuses ou par l'action d'organismes vivants qui peuvent concentrer et transporter les polluants : bactéries, champignons, plantes ingérées par les animaux.

Corbas compte 108 anciens sites industriels et activités de service ainsi que 3 sites et sols (potentiellement) pollués appelant une action des pouvoirs publics, autrement dit faisant l'objet d'une pollution suspectée ou avérée et pour laquelle les pouvoirs publics sont mobilisés pour caractériser la pollution et maîtriser les risques. À Feyzin, 48 anciens sites industriels et activités de service ainsi que 6 sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) sont répertoriés.

Les deux communes sont concernées par la problématique émergente des pollutions aux PFAS (per et polyfluoroalkylées). Selon l'importance de l'exposition, certains PFAS peuvent avoir des effets sur la santé (cholestérol, fonctionnement du foie, poids à la naissance, système immunitaire des enfants). Fin 2023, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le PFOA comme substance « cancérogène pour les humains » et le PFOS comme substance « cancérogène possible » pour les humains.

La plate-forme chimique de Oullins-Pierre-Bénite (Arkema et Daikin) utilise 2 PFAS actuellement, permis par la réglementation en vigueur (6:2 FTS, PFHxA). Elle en a utilisé d'autres par le passé, dont du PFOA et du PFNA. Les services de l'Etat ont établi un programme de surveillance renforcée depuis 2022 et plusieurs actions de restrictions.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la direction départementale de la protection des populations du Rhône (DDPP), avec l'appui des communes, ont réalisé fin 2022 et début 2023 des analyses dans des œufs²⁰ de poulaillers de particuliers à Pierre-Bénite, Oullins, Saint-Genis-Laval et Irigny, avec un élargissement ensuite à d'autres communes, notamment Feyzin et Corbas. En application du principe de précaution, il est recommandé aux personnes résidant à Feyzin et disposant d'un poulailler :

- de ne pas consommer les œufs produits
- de ne pas consommer la chair des volailles.

²⁰ Les œufs sont en effet des marqueurs particulièrement sensibles de la présence de PFAS.

Corbas n'est pas concerné par la recommandation de non consommation des œufs, il est toutefois important de rappeler aux détenteurs de poulaillers domestiques de suivre les préconisations du petit guide de l'autoconsommation élaboré par la direction générale de la santé : sante.gouv.fr/IMG/pdf/2023_09_guidesanitaire_autoconsommation.pdf

5.1.7 Qualité de l'eau distribuée

Les communes de Feyzin et Corbas font partie de l'unité de distribution (UDI) « Saint-Priest » qui regroupe les 2 autres communes de Mions et de St-Priest, soit environ 83000 habitants. Depuis début 2022, l'eau distribuée sur cette UDI provient essentiellement de la ressource principale de la Métropole de Lyon au niveau du champ captant de Crépieux-Charmy qui prélève l'eau dans la nappe alluviale du Rhône en amont de l'agglomération. Elle est complétée par un apport provenant de la nappe de l'Est Lyonnais au niveau des captages de Mions et de Corbas. L'eau distribuée est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un simple traitement de désinfection au chlore.

En 2024, la qualité de l'eau distribuée sur cette UDI est conforme à 100% pour tous les paramètres mesurés, tant sur le plan bactériologique que chimique (nitrates, pesticides, PFAS...).

Du fait de la proximité de la plateforme industrielle, la question des PFAS (ou d'autres contaminations d'origine industrielle) peut se poser, mais l'eau du robinet, à Feyzin et Corbas, vient de la ressource principale de la Métropole de Lyon, qui n'est pas impactée par les rejets de la plateforme industrielle. A noter que les PFAS sont recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine depuis 2023 sur les ressources de la métropole.

5.2 Offre

5.2.1 Qualité de l'air extérieur et risques industriels

Les données relatives à la qualité de l'air extérieur des deux communes sont accessibles en temps réel sur le site internet d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes ; en complément, la ville de Corbas diffuse les valeurs sur les panneaux d'affichage de la ville et sur son site internet.

Feyzin est soumise à six types de risques majeurs. Industriels ou naturels, liés à des événements qui sont très peu probables, mais pourraient avoir des conséquences très graves en termes de victimes humaines, dégâts matériels et effets néfastes sur l'environnement. En matière de qualité de l'air extérieur, Feyzin est notamment concernée par des risques industriels liés aux activités des établissements classés Seveso, dont deux sont en seuil haut, TotalEnergies et Rhône Gaz, avec un risque toxique (émission de gaz). En cas de crise liée à un risque majeur, les habitants peuvent s'inscrire à un serveur d'alerte, par SMS ou appel téléphonique, pour être informés dans les premières minutes. Les informations sont disponibles sur la page « Informations et bons gestes » du site de la mairie. Le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie, qui s'étend de Lyon à Givors en passant par Feyzin, a conduit à ce que de nombreuses entreprises et logements considérés comme trop proches des industries soient rachetés puis démolis par la Métropole. Pour protéger les autres habitations, le dispositif Secureno'v a permis de financer directement des travaux de sécurisation chez les particuliers. Le dispositif reste ouvert jusqu'en 2027. Enfin, pour les projets de constructions neuves, le PPRT impose des normes plus sévères et ne permet pas de s'implanter n'importe où sur la commune.

5.2.2 Espèces animales et végétales à enjeux pour la santé

Contre le moustique tigre : les 2 communes adhèrent à l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication (EIRAD), et financent les interventions de cet opérateur public spécialisé dans la lutte contre les moustiques. Conscientes qu'il s'agit d'un véritable enjeu de salubrité publique, les deux Villes mettent en œuvre des plans de lutte contre la prolifération du moustique tigre en associant les habitants et les entreprises à cette démarche. Depuis 2017, tous les quartiers ont fait l'objet de campagnes en porte-à-porte pour sensibiliser les habitants et les aider à identifier les gîtes larvaires présents chez eux. Des temps d'échanges entre le public et des techniciens de l'EIRAD sont organisés sur la problématique du moustique tigre et sur les gestes de prévention. Un travail de sensibilisation est également fait au niveau des jardins partagés du territoire. Enfin, l'EIRAD réalise des campagnes de traitement avec un larvicide biologique des

gites larvaires situés dans l'espace public. Des traitements avec le même larvicide biologique sont également réalisés au niveau des zones naturelles et bassins de rétention qui produisent d'autres espèces de moustiques.

5.2.3 Urbanisme favorable à la santé et lien avec la nature

Les deux communes s'engagent pour l'environnement et la biodiversité à travers les actions de nature dans la ville avec :

- la revégétalisation des espaces urbains et des opérations de requalification (à Feyzin) et la désimperméabilisation des cours d'école (à Corbas)
- des espaces verts entretenus selon les chartes « zéro phyto » et la sélection d'espèces végétales vivaces (pour une utilisation raisonnée des arrosages)

5.2.4 Perturbateurs endocriniens

Les deux communes sont signataires de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », qui manifeste leur volonté de réduire l'exposition de leur population à ces substances, par exemple en interdisant l'usage des produits phytosanitaires et biocides sur leurs territoires, en réduisant les expositions aux perturbateurs endocriniens via l'alimentation, en sensibilisant la population et les agents publics à ce sujet, etc

Les PFAS (voir § 5.1.6.) sont suspectés d'être de potentiels perturbateurs endocriniens. La surveillance de la qualité de l'eau potable et les actions mises en œuvre notamment sur les œufs produits chez les particuliers vont dans le sens d'une réduction des expositions.

5.2.5 Développement durable

Les deux communes se caractérisent par :

- l'adhésion à la centrale d'achat responsable de la Métropole de Lyon ainsi qu'aux consignes de tri et de gestion des déchets (bornes à compost),
- la valorisation des labels écolo-crèche et E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) (2 écoles labellisées à Corbas),
- un chargé de mission dédié au développement durable sur chaque commune.

5.2.6 Mobilités

Les communes encouragent leurs habitants à recourir aux mobilités douces avec :

- la diffusion des solutions de co-voiturage de la Métropole de Lyon (Karos) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (MOV'ici) et la mise à disposition d'aires de stationnement,
- l'augmentation de la fréquence de passage de certains bus (à Corbas).

Pour assurer l'information et l'interaction avec les habitants, les communes organisent des temps d'échanges :

- des ateliers organisés avec des partenaires comme EDF sur le thème de la précarité énergétique (à Corbas),
- des conférences riveraines pour aborder les sujets de préoccupation autour de l'environnement (à Feyzin).

5.2.7 Alimentation

À Corbas, les associations « Les jardins du haut » et « Les potagers de Corbas » proposent des actions autour de jardins partagés avec une dimension de sensibilisation à la production bio et à une alimentation saine. L'« Association pour la Protection de l'Environnement de Corbas APECO » organise des ramassages citoyens ainsi qu'une semaine de sensibilisation au développement durable avec la journée nationale (le 5 juin) avec des ateliers thématiques (fabrication de produits domestiques naturels, petite enfance et substances nocives à la maison...).

5.3 Conclusion et enjeux

Le contexte territorial très industriel du territoire est un marqueur fort du cadre de vie, très intégré dans la vie quotidienne des habitants.

Malgré la situation triplement défavorisée sur le plan social, sanitaire et environnemental (à géométrie variable selon les communes et les quartiers), les communes s'engagent pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Quelques actions de végétalisation et de débitumisation des espaces montrent un début d'engagement des deux collectivités en matière d'urbanisme favorable à la santé.

En complément, l'information sur la qualité de l'air, la mise à disposition d'espaces favorisant l'activité physique, la détente et les liens sociaux, l'accès à un logement décent, aux mobilités douces et à des produits alimentaires sains sont les principaux domaines d'actions conduites à ce jour, mais les actions restent très partielles et ponctuelles à ce stade. Les actions sont, de plus, conduites par des acteurs qui ne se connaissent pas tous nécessairement et ne travaillent pas ensemble.

Des habitants restent encore éloignés de la connaissance des enjeux de santé-environnement dans leur vie quotidienne, par exemple la qualité de l'air intérieur, les nocivités de certains produits de leur quotidien, mais aussi plus positivement, les effets bénéfiques de la fréquentation des espaces naturels.

Les enjeux sont donc de :

- Poursuivre les actions d'information des publics sur les risques avérés ou suspectés et sur les conduites de protection à adopter, et les enjeux pour leur santé de l'exposition à un environnement dégradé, notamment pour la protection des publics les plus sensibles : les personnes souffrant de maladies chroniques (ALD), les personnes âgées, et les enfants, notamment les tout-petits, qui sont particulièrement vulnérables aux expositions à des agents chimiques qui affectent leur développement (cf la Stratégie nationale « 1000 premiers jours de la vie » Santé Publique France).
- Poursuivre les actions de mobilisation des habitants autour de la qualité de l'air intérieur
- Poursuivre les actions de mobilisation des collectivités autour de l'urbanisme favorable à la santé
- Sensibiliser aux bénéfices de la fréquentation d'espaces de nature pour la santé (activité physique, santé mentale...)
- Lutter contre l'éco-anxiété
- Valoriser les choix d'investissements ayant un impact positif sur l'environnement, dans le cadre du « budget vert des collectivités »

Depuis l'entrée en vigueur du Pacte vert pour l'Europe (2019), les pays membres de l'Union européenne sont engagés pour accélérer les politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

La France est l'un des premiers États à concrétiser cet engagement (2021) en mettant en place une « **budgétisation verte** » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.